



# Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



# SOMMAIRE

---

|                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------|----|
| PREAMBULE .....                                             | 3  |
| LE TERRITOIRE GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE .....             | 4  |
| LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE .....                              | 6  |
| LES COMPETENCES.....                                        | 7  |
| EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE.....                           | 8  |
| COMPTE ADMINISTRATIF 2024.....                              | 9  |
| FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE PAR POLITIQUE PUBLIQUE .....     | 13 |
| Développement économique .....                              | 13 |
| Développement touristique.....                              | 16 |
| Transports et mobilités.....                                | 19 |
| Planification .....                                         | 22 |
| Équilibre Social de l'Habitat.....                          | 24 |
| Politique de la ville et cohésion urbaine .....             | 26 |
| Collecte et traitement des déchets des ménages .....        | 29 |
| Eau potable, Assainissement, Eaux pluviales .....           | 32 |
| Sentiers .....                                              | 35 |
| Environnement, prospective, aménagement durable.....        | 36 |
| Equipements culturels .....                                 | 36 |
| Equipements sportifs .....                                  | 43 |
| Social.....                                                 | 45 |
| La maison France Services A Jegun.....                      | 49 |
| Petite enfance, jeunesse, périscolaire.....                 | 51 |
| Equipements numériques .....                                | 67 |
| Crematorium.....                                            | 72 |
| Service commun d'instruction des droits des sols (ADS)..... | 73 |
| Annexes.....                                                | 76 |

**ANNEXE 1 : Tableau des effectifs des emplois permanents au 01/01/2024**

**ANNEXE 2 : Comptes administratifs 2024**

## PREAMBULE

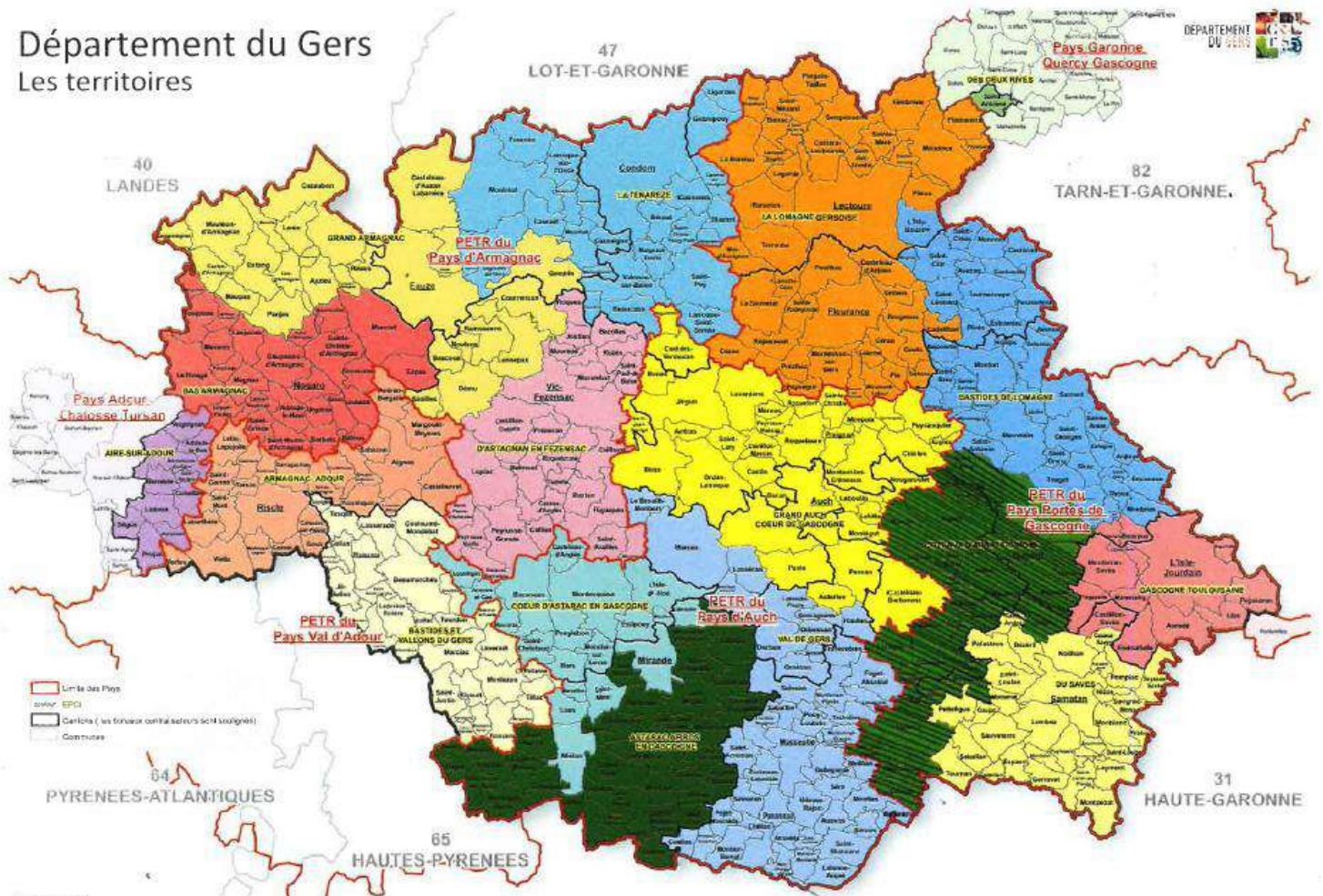
---

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.



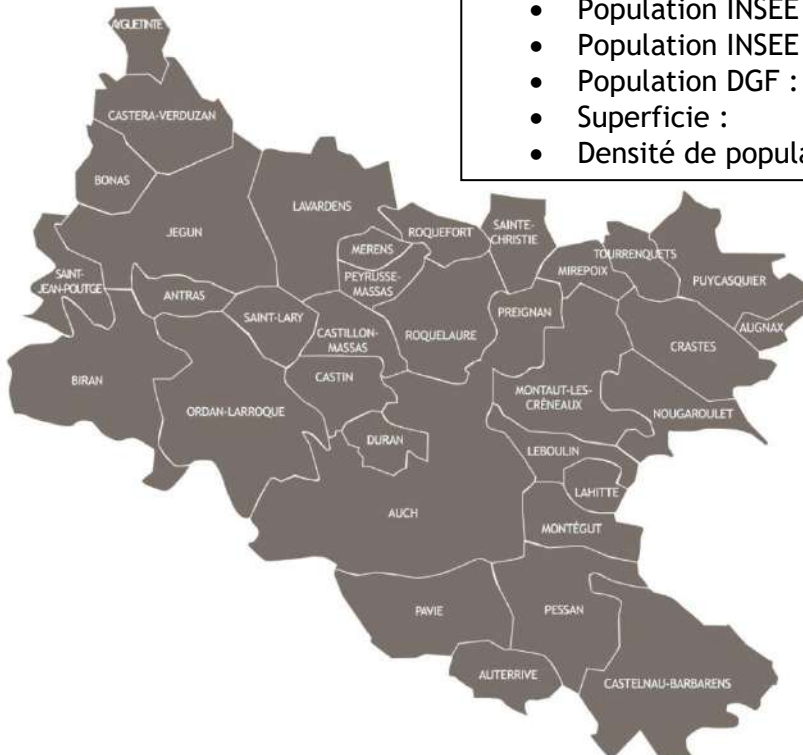
# LE TERRITOIRE GRAND AUCH CŒUR DE GASCogne

Département du Gers  
Les territoires



## Chiffres Clés

- Nombre de communes : 34
- Population INSEE municipale : 39 498
- Population INSEE totale : 41 293
- Population DGF : 42 334
- Superficie : 602 km<sup>2</sup>
- Densité de population : 69 hab./km<sup>2</sup>



| COMMUNES             | Population municipale<br>(INSEE, RP2022) | Population totale<br>(INSEE, RP2024) | Population DGF<br>(2024) |
|----------------------|------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| Antras               | 41                                       | 46                                   | 52                       |
| Auch                 | 22 825                                   | 24 115                               | 24 656                   |
| Augnax               | 126                                      | 122                                  | 125                      |
| Auterive             | 530                                      | 543                                  | 560                      |
| Ayguetinte           | 157                                      | 159                                  | 170                      |
| Biran                | 377                                      | 384                                  | 404                      |
| Bonas                | 116                                      | 126                                  | 140                      |
| Castelnau-Barbarens  | 579                                      | 574                                  | 611                      |
| Castéra-Verduzan     | 1 042                                    | 1 062                                | 1 120                    |
| Castillon-Massas     | 225                                      | 238                                  | 239                      |
| Castin               | 345                                      | 365                                  | 377                      |
| Crastes              | 261                                      | 262                                  | 271                      |
| Duran                | 857                                      | 881                                  | 888                      |
| Jégun                | 1 182                                    | 1 216                                | 1 268                    |
| Lahitte              | 233                                      | 243                                  | 245                      |
| Lavardens            | 365                                      | 376                                  | 404                      |
| Leboulín             | 344                                      | 354                                  | 358                      |
| Mérens               | 68                                       | 68                                   | 70                       |
| Mirepoix             | 229                                      | 236                                  | 252                      |
| Montaut-Les-Créneaux | 714                                      | 730                                  | 745                      |
| Montégut             | 588                                      | 635                                  | 639                      |
| Nougaroulet          | 385                                      | 389                                  | 396                      |
| Ordan-Larroque       | 868                                      | 897                                  | 924                      |
| Pavie                | 2 540                                    | 2 628                                | 2 660                    |
| Pessan               | 659                                      | 688                                  | 701                      |
| Peyrusse-Massas      | 114                                      | 113                                  | 116                      |
| Preignan             | 1 217                                    | 1 257                                | 1 266                    |
| Puycasquier          | 428                                      | 446                                  | 468                      |
| Roquefort            | 277                                      | 281                                  | 284                      |
| Roquelaure           | 577                                      | 591                                  | 621                      |
| Sainte-Christie      | 542                                      | 550                                  | 556                      |
| Saint-Jean-Poutge    | 310                                      | 325                                  | 332                      |
| Saint-Lary           | 274                                      | 284                                  | 303                      |
| Tourrenquets         | 103                                      | 109                                  | 113                      |
| <b>TOTAL</b>         | <b>39 498</b>                            | <b>41 293</b>                        | <b>42 334</b>            |

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

## Ordre du tableau :

- Président
- Vice-Présidents
- Conseillers délégués
- Conseillers communautaires par âge

| 2024                     |                          |                          |                         |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Président                | Bernard PENSIVY          | Conseiller communautaire | Françoise CARRIÉ        |
| 1 <sup>er</sup> VP       | Michel BAYLAC            | Conseiller communautaire | Bernard CARRERA         |
| 2 <sup>ème</sup> VP      | Bénédicte MELLO          | Conseiller communautaire | Louis TURCHI            |
| 3 <sup>ème</sup> VP      | Claudine CARAYOL         | Conseiller communautaire | Chantal DEJEAN-DUPEBE   |
| 5 <sup>ème</sup> VP      | Philippe LAFFORGUE       | Conseiller communautaire | Henri CHAVAROT          |
| 6 <sup>ème</sup> VP      | Pierre JORDA             | Conseiller communautaire | Cathy DASTE-LEPLUS      |
| 7 <sup>ème</sup> VP      | Marie-Line EVERLET       | Conseiller communautaire | Bernard CAHUZAC         |
| 8 <sup>ème</sup> VP      | Philippe BARON           | Conseiller communautaire | Christine LAPEYRE-ROSSI |
| 9 <sup>ème</sup> VP      | Nadine AURENSAN          | Conseiller communautaire | Francis BALLERINI       |
| 10 <sup>ème</sup> VP     | Rui OLIVEIRA SANTOS      | Conseiller communautaire | Olivier SOUARD          |
| 11 <sup>ème</sup> VP     | Florence FILHOL          | Conseiller communautaire | Daniel MENON            |
| 12 <sup>ème</sup> VP     | Jérôme SAMALENS          | Conseiller communautaire | Jean-Marc AUTIÉ         |
| 13 <sup>ème</sup> VP     | Jacques SÉRÈS            | Conseiller communautaire | Pierrette LUCHE         |
| 14 <sup>ème</sup> VP     | Philippe BIAUTE          | Conseiller communautaire | Jean-Michel BLAY        |
| 15 <sup>ème</sup> VP     | Véronique MASCARENC      | Conseiller communautaire | Franck MONTAUGÉ         |
| Conseiller Délégué       | Pierre CAHUZAC           | Conseiller communautaire | Josie RABIER            |
| Conseiller Délégué       | Jean-Marc DUPUY          | Conseiller communautaire | Philippe JUSTE          |
| Conseiller Délégué       | Gérard LACROIX           | Conseiller communautaire | Nathalie RENAUD         |
| Conseiller communautaire | Claude PETIT             | Conseiller communautaire | Christian DAREOUX       |
| Conseiller communautaire | Joël QUESNEL             | Conseiller communautaire | Pierre-Yves ARNAUD      |
| Conseiller communautaire | Jean FALCO               | Conseiller communautaire | Claude MACARY           |
| Conseiller communautaire | Sylviane BAUDOIS         | Conseiller communautaire | Florianne CLAVERIE      |
| Conseiller communautaire | Paul ESQUIRO             | Conseiller communautaire | Denis PERUSIN           |
| Conseiller communautaire | Daniel PADER             | Conseiller communautaire | Marie-Pierre DESBONS    |
| Conseiller communautaire | Patrick DELIGNIERES      | Conseiller communautaire | Isabelle CASTERA        |
| Conseiller communautaire | Michel BURGAN            | Conseiller communautaire | Christophe LOIZON       |
| Conseiller communautaire | Jean-Claude PASQUALINI   | Conseiller communautaire | Sébastien LACOSTE       |
| Conseiller communautaire | Rolande URIZZI           | Conseiller communautaire | Sébastien DABASSE       |
| Conseiller communautaire | Claude BOURDIL           | Conseiller communautaire | Benoît COUDERT          |
| Conseiller communautaire | Christian LAPREBENDE     | Conseiller communautaire | Areski PRIEUX           |
| Conseiller communautaire | Marie-José DALLAS-OURBAT | Conseiller communautaire | Julien BELMONTE         |
|                          |                          | Conseiller communautaire | Julie RIBET             |

# LES COMPETENCES

---

## Compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales urbaines

## Compétences supplémentaires :

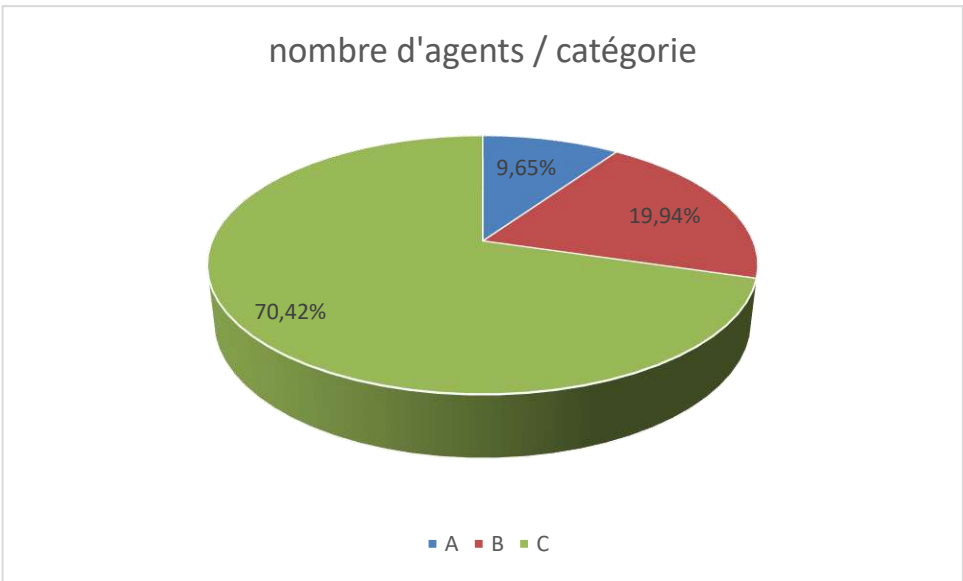
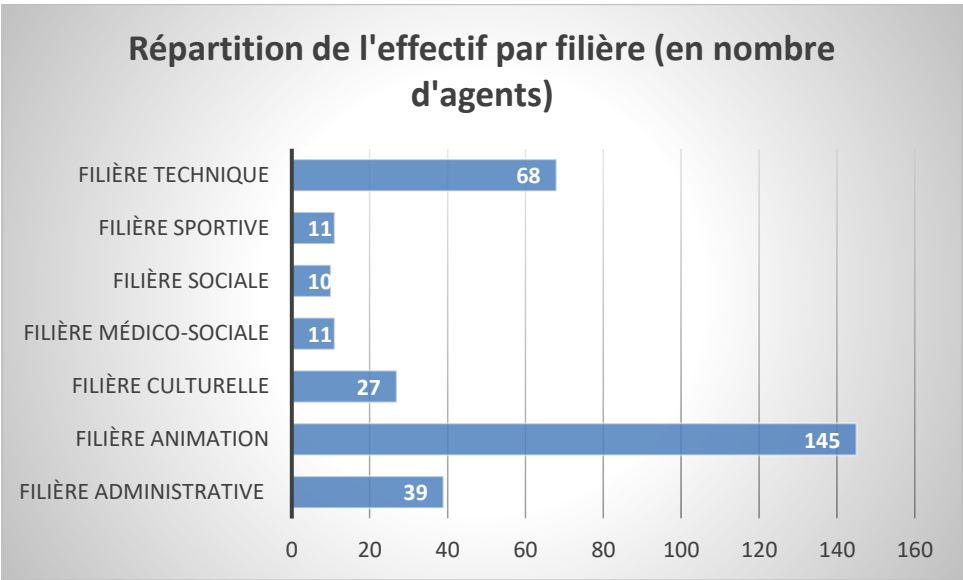
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; lutte contre la pollution de l'air ; lutte contre les nuisances sonores ; soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public
- Gestion des services d'accueil périscolaire et extrascolaire
- Gestion des services d'accueil petite enfance de 2 mois ½ à 3 ans
- Camping intercommunal à Auch
- Gestion de la labellisation du Pays d'Art et d'Histoire
- Construction et gestion de réseaux et télécommunication pour la desserte du haut débit
- Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET
- Création et gestion d'une fourrière animale en vue d'une participation à la carte « Fourrière animale du SM3V
- Création et gestion d'un crématorium
- Coopération aux actions de la Plateforme Emploi Formation Compétences
- Contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours - SDIS

# EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

## Structure des effectifs de la communauté d'Agglomération

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tableau des effectifs de la communauté d'Agglomération présentait un total de 311 emplois pourvus.

Ces emplois se structurent sur 7 filières et 3 catégories :



| Catégorie     | Nombre / Catégorie |
|---------------|--------------------|
| A             | 30                 |
| B             | 62                 |
| C             | 219                |
| Total général | 311                |



# COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'exercice 2024 est marqué par le contexte inflationniste notamment sur les charges à caractère général qui augmentent de + 554 k€ soit + 16 %. Des augmentations sont également constatées sur les charges de personnel (+ 7,8 % soit 1,32 M€) du fait, notamment d'une balance positive des entrées/sorties de personnel, de la mise en place de plusieurs dispositifs, l'augmentation des cotisations employeur (notamment de la CNARCL) ainsi que l'augmentation des mises à disposition remboursées aux communes. L'effet de ciseaux réapparu en 2023, s'accroît sensiblement sur 2024.

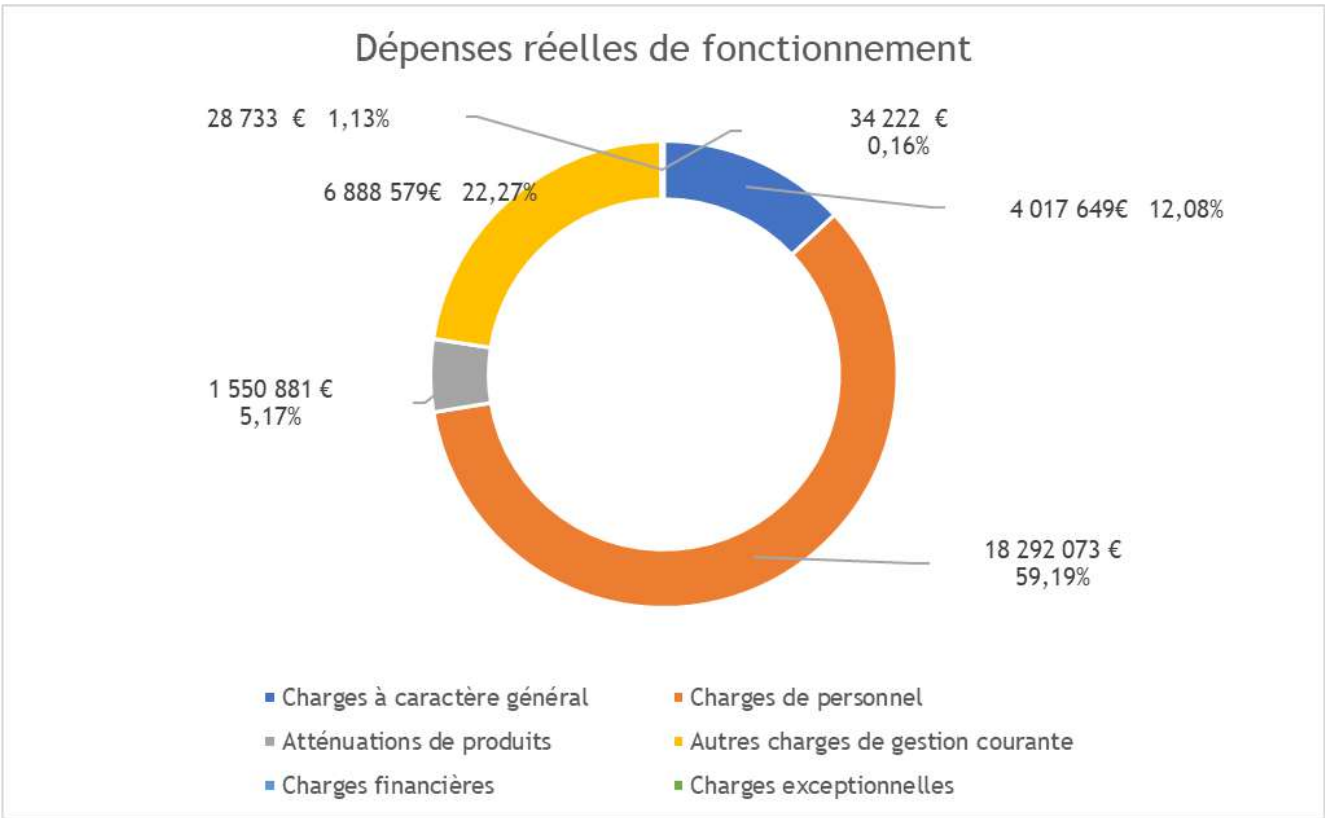
## 1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses

|                                    | Voté 2024     | Réalisé CA 2024 | Taux de réalisation |
|------------------------------------|---------------|-----------------|---------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 31 707 765,45 | 30 812 138,00   | 97,18 %             |

### Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles sont exécutées pour un total de 30 812 138,00 € soit une augmentation de 2 142 905,58 €.



Les charges à caractère général augmentent de 554 k€ du fait des frais d'énergie, de l'entretien des terrains (pour ces deux dépenses, des changements de méthode comptable expliquent en partie l'augmentation : rattachement, réaffectation sur le budget général), des remboursements aux communes, des assurances ou encore des contrats de maintenance.

Les charges de personnel augmentent de 1,32 M€ du fait d'une balance positive des entrées/sorties, des engagements en faveur du pouvoir d'achat des agents (notamment le versement de la prime inflation), de mesures imposées (augmentations de 5 points d'indice pour tous les agents, du SMIC ou encore des cotisations CNARCL).

Les atténuations de produits augmentent de + 68 k€ du fait du reversement de fractions de TVA compensant la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE. Pour rappel, la fraction de TVA n'évolue presque pas entre 2023 et 2025.

Ce chapitre enregistre notamment les attributions de compensation versées aux communes.

| Communes             | Dotation de Solidarité Communautaire | Attributions de Compensation | Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal |
|----------------------|--------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------|
| ANTRAS               | 201,00 €                             | -1 689,33 €                  | 532,00 €                                       |
| AUCH                 | 135 250,00 €                         | -2 962 002,61 €              | 298 252,00 €                                   |
| AUGNAX               | 495,00 €                             | -3 682,47 €                  | 1 842,00 €                                     |
| AUTERIVE             | 2 311,00 €                           | -711,52 €                    | 7 832,00 €                                     |
| AYGUETINTE           | 731,00 €                             | 175,08 €                     | 2 101,00 €                                     |
| BIRAN                | 1 564,00 €                           | -15 421,47 €                 | 5 000,00 €                                     |
| BONAS                | 616,00 €                             | 2 092,27 €                   | 1 438,00 €                                     |
| CASTELNAU-BARBARENS  | 2 479,00 €                           | -27 315,21 €                 | 8 303,00 €                                     |
| CASTERA-VERDUZAN     | 4 719,00 €                           | 27 097,53 €                  | 12 529,00 €                                    |
| CASTILLON-MASSAS     | 1 039,00 €                           | -11 051,78 €                 | 3 541,00 €                                     |
| CASTIN               | 1 389,00 €                           | -18 141,69 €                 | 5 528,00 €                                     |
| CRASTES              | 1 122,00 €                           | -17 912,54 €                 | 3 831,00 €                                     |
| DURAN                | 3 593,00 €                           | -24 054,90 €                 | 12 323,00 €                                    |
| JEGUN                | 5 624,00 €                           | 18 330,20 €                  | 15 459,00 €                                    |
| LAHITTE              | 1 062,00 €                           | -9 027,01 €                  | 3 618,00 €                                     |
| LAVARDENS            | 1 678,00 €                           | -21 294,86 €                 | 5 160,00 €                                     |
| LEBOULIN             | 1 253,00 €                           | -19 756,33 €                 | 5 607,00 €                                     |
| MERENS               | 299,00 €                             | -2 715,74 €                  | 891,00 €                                       |
| MIREPOIX             | 1 001,00 €                           | -9 159,20 €                  | 3 695,00 €                                     |
| MONTAUT-LES-CRENEAUX | 3 198,00 €                           | -47 587,79 €                 | 10 698,00 €                                    |
| MONTEGUT             | 2 849,00 €                           | -3 958,76 €                  | 8 587,00 €                                     |
| NOUGAROLET           | 1 688,00 €                           | -15 107,49 €                 | 5 765,00 €                                     |
| ORDAN-LARROQUE       | 3 710,00 €                           | -7 915,11 €                  | 11 444,00 €                                    |
| PAVIE                | 11 493,00 €                          | -41 735,01 €                 | 33 270,00 €                                    |
| PESSAN               | 2 841,00 €                           | -19 098,88 €                 | 9 277,00 €                                     |
| PEYRUSSE-MASSAS      | 437,00 €                             | -3 505,49 €                  | 1 453,00 €                                     |
| PREIGNAN             | 6 316,00 €                           | 14 901,69 €                  | 16 987,00 €                                    |
| PUYCASQUIER          | 2 075,00 €                           | 27 739,89 €                  | 5 757,00 €                                     |
| ROQUEFORT            | 1 226,00 €                           | 565,79 €                     | 4 224,00 €                                     |
| ROQUELAURE           | 2 589,00 €                           | -14 736,67 €                 | 8 754,00 €                                     |
| SAINTE-CHRISTIE      | 2 213,00 €                           | 74 623,83 €                  | 6 871,00 €                                     |
| SAINT-JEAN-POUTGE    | 1 372,00 €                           | 10 610,89 €                  | 4 032,00 €                                     |
| SAINT-LARY           | 1 168,00 €                           | -7 774,45 €                  | 4 371,00 €                                     |
| TOURRENQUETS         | 487,00 €                             | -4 230,41 €                  | 1 300,00 €                                     |
| <b>TOTAL</b>         | <b>210 088,00 €</b>                  | <b>-3 133 449,55 €</b>       | <b>530 272,00 €</b>                            |

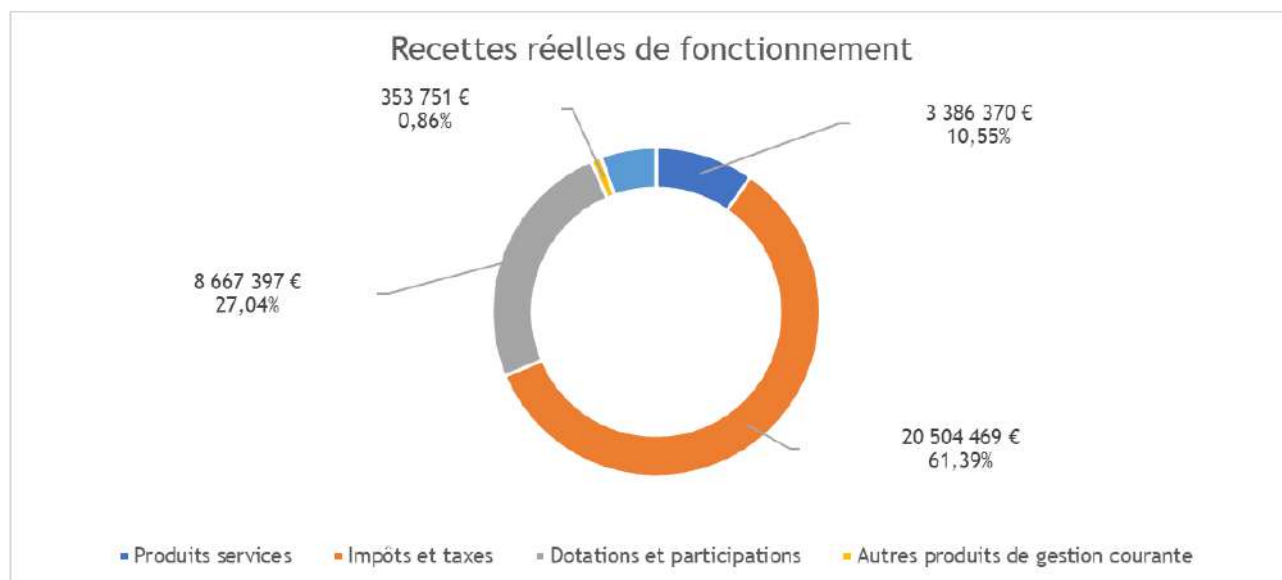
Enfin, le chapitre 65 augmente de + 504 k€ en raison de l'augmentation des participations au CIAS (+ 180 k€), au SDIS 32 (+ 101 k€), à la communauté de communes Val de Gers pour les équipements situés sur Pavie (+ 94 k€), aux syndicats GEMAPI (+ 36 k€).

## Les recettes

|                                    | Voté 2024     | Réalisé CA 2024 | Taux de réalisation |
|------------------------------------|---------------|-----------------|---------------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 31 018 505,00 | 35 037 888,06   | 112,96%             |

### Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles se sont réalisées pour un total de 35 037 888,06 € soit une augmentation de 2,63 M€ par rapport à 2023.



Les recettes de gestion courante progressent de + 2,40 % soit + 775 k€ par rapport à 2023. Cette légère augmentation s'explique par les impôts et taxes, les produits issus de la fiscalité locale ou les atténuations de charges.

Les atténuations de charge augmentent de + 171 k€ du fait de remboursements sur rémunération du personnel. Ces recettes sont, par nature, variables d'un exercice à l'autre.

En ce qui concerne les produits des services, du domaine et ventes diverses les recettes diminuent de - 26 k€. Si le montant des remboursements de mise à disposition de personnel reste stable, les redevances des services diminuent après une année 2023 qui aura vu les retards de facturation des années antérieures se résorber.

Le chapitre des dotations et participations se réalise avec une légère diminution de - 84 k€ par rapport à 2023. La dotation globale de fonctionnement progresse de + 35 k€ (soit + 1 %, montant éloigné de l'inflation subie par l'Agglomération), les autres participations de l'Etat diminuent de - 162 k€.

Les autres produits de gestion courante, comprenant notamment les loyers (Circa, abattoir d'Auch) ainsi que les remboursements de sinistres, progressent de + 77 k€.

La dynamique des recettes fiscales est portée par le secteur économique pour 246 k€ via la CFE, la TASCOM ou encore les IFER.

En ce qui concerne la fiscalité des ménages, la taxe GEMAPI progresse de + 38 k€, tandis que le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires diminue logiquement après une année 2023 rendue exceptionnelle par les difficultés dans la mise en place par l'Etat de la déclaration informatique des biens des particuliers. Le FPIC diminue de - 13 k€ soit - 2 %.

## **2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### *Les dépenses*

Le montant des dépenses d'équipement mandatées en 2024 s'élève à 3 814 727,32 €, soit un taux de réalisation de 41,68 %. En comptant les restes à réaliser, ce taux est de 75,84 %.

Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2024 sont les suivantes :

- Travaux de la ludothèque du Garros : 824 k€ ;
- Divers achats de matériels, d'équipements pour les services : 284 k€ ;
- Travaux d'aménagement dans le cadre du NPNRU du Garros : 259 k€ ;
- Travaux de la crèche Boule de gomme : 258 k€ ;
- Participation au financement de l'IFSI : 250 k€ ;
- Travaux sur l'abattoir : 208 k€ ;
- Aménagements de terrains : 199 k€ ;
- Travaux sur les bâtiments de l'Agglomération : 155 k€ ;
- Travaux de l'école du numérique : 153 k€ ;
- Achats de véhicules : 130 k€ ;
- Aides à l'immobilier d'entreprise : 112 k€.

Les restes à réaliser s'élèvent à 3 126 860,61 €. Pour rappel, il s'agit des montants régulièrement engagés mais n'ayant donné lieu ni à réalisation, ni à paiement.

| DEPENSES                            |            |
|-------------------------------------|------------|
| Etude Abattoir                      | 108 678,00 |
| Participation Politique de la ville | 110 088,00 |
| Participation RN 124                | 842 622,00 |
| Travaux des abattoirs               | 429 369,00 |
| Travaux Centre Economique du Garros | 114 911,73 |
| Travaux NPNRU                       | 526 513,27 |
| Travaux Centre social               | 392 901,43 |

### *Les recettes*

Les recettes réelles sont composées, outre les excédents de fonctionnement capitalisés (3 M€), du FCTVA pour 501 846,81 € et des subventions d'investissement pour 1 151 420,59 € qui se décomposent comme suit :

| Objet de la subvention        | Montant perçu en 2024 |
|-------------------------------|-----------------------|
| Travaux crèche Boule de gomme | 675 834,11 €          |
| Travaux NPNRU du Garros       | 228 128,02 €          |
| Travaux école du Numérique    | 100 151,36 €          |
| Travaux Ludothèque du Garros  | 83 119,20 €           |
| Travaux de l'abattoir         | 30 000,00 €           |
| Etudes ZA de Naréoux          | 14 896,00 €           |
| Autres                        | 19 291,90 €           |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>1 151 420,59 €</b> |

Les principaux montants des restes à réaliser en recette sont les suivants :

| RECETTES                          |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Subvention NPNRU                  | 1 071 306,85 |
| Subvention Abattoir               | 189 116,00   |
| Subvention ludothèque             | 126 766,00   |
| Subvention centre social          | 330 100,00   |
| Subvention rénovation énergétique | 147 294,36   |



# FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE PAR POLITIQUE PUBLIQUE

---

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

---

### Soutien au secteur agricole et agroalimentaire

#### *Filière élevage / viandes*

Propriété de la communauté d'Agglomération, l'abattoir reste confronté à une situation fragile dans un contexte agricole particulièrement tendu : Décapitalisation bovine, épizooties touchant l'ensemble des espèces, vieillissement de la population agricole et manque de relève lors des départs en retraite.

En 2024, l'abattoir a difficilement atteint les 3 800 Tonnes Equivalent-Carcasse (TEC) de bovins abattus.

Ce résultat, bien qu'en deçà des niveaux d'activité antérieurs, a été rendu possible grâce à l'arrivée de trois opérateurs régionaux majeurs issus du groupe Vivadour, qui ont en partie compensé le départ du groupe Arcadie. La dynamique de reconquête amorcée en 2023 se poursuit ainsi, notamment avec les volumes suivants :

- Maison Jucla : 1 350 TEC
- Vignasse & Donney : 605 TEC
- Gers Distribution : 385 TEC

Parallèlement, la communauté d'Agglomération a maintenu en 2024 son engagement fort en faveur de la consolidation et du développement de l'outil abattoir, à travers plusieurs dossiers structurants :

- **Mise en service de la chaîne POC (Porcin-Ovin-Caprin) :** Cette nouvelle chaîne d'abattage est entrée en service en novembre 2024. La communauté d'Agglomération a assuré le suivi du projet, en particulier sur la mobilisation de financements complémentaires et la mise en place de navettes logistiques.
- **Structuration de filières locales :** Une journée "Business Viandes" a été organisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, afin de favoriser les échanges entre éleveurs, transformateurs et distributeurs, et renforcer les débouchés en circuits courts et de proximité.
- **Réhabilitation d'espaces inexploités :** Plusieurs salles jusque-là non utilisées par Arcadie ont été rénovées afin de créer une salle de découpe collective, désormais gérée par la société d'abattage. Ce projet a mobilisé un investissement de 335 000 € de la part de la communauté d'Agglomération et 100 000 € de soutien de l'État.

#### *Filière agroalimentaire*

AGROLABS, entreprise du secteur agro-alimentaire, a finalisé en juin son projet de nouveau bâtiment. La communauté d'Agglomération a participé à ce projet à hauteur de 100 000 € au titre de sa compétence d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Dans le cadre de la Semaine Nationale de l'Agroalimentaire en novembre, la communauté d'Agglomération a organisé plusieurs événements en partenariat avec OCAPAT, afin de valoriser les acteurs locaux de la filière. Parmi les temps forts, la matinée « L'Agro fait son ciné » a réuni près de 200 jeunes et permis de mettre en lumière une dizaine d'entreprises du territoire.

L'année 2024 a par ailleurs été marquée par plusieurs événements agricoles portés par les partenaires et soutenus par la communauté d'Agglomération, parmi lesquels le festival de la gastronomie « Auch Le Goût » au mois de mai et la « Foire aux vins » à Jégun au mois d'août.

## **Labellisation territoire d'industrie**

### **Labellisation 2024-2027 : Un levier pour le développement économique local**

La communauté d'Agglomération est désormais labellisée pour la période 2024-2027, en partenariat avec la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne. Ce dispositif, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), vise à accompagner le développement des entreprises du territoire en mobilisant des outils tels que l'ingénierie, des financements ciblés ou encore des aides au recrutement. Il permet également le cofinancement d'un poste de chef de projet dédié.

La stratégie de mise en œuvre de ce programme est définie collectivement entre la communauté d'Agglomération et son partenaire principal, le groupe coopératif Vivadour. Elle s'appuie sur une gouvernance partenariale qui associe également 3AGers, JCB Aéro, Positronic, ainsi que les acteurs institutionnels : l'État, la Région Occitanie et les chambres consulaires.

La communauté d'Agglomération a choisi de concentrer prioritairement ses efforts sur le développement des filières agroalimentaire et aéronautique, tout en déployant des actions transversales au service de l'ensemble du tissu industriel.

Parmi les axes de travail :

- la mobilisation du foncier économique,
- le renforcement de l'attractivité des métiers industriels,
- l'optimisation des ressources et la sécurisation de l'approvisionnement en eau.

Des actions concrètes sont d'ores et déjà engagées, telles que l'organisation d'un webinaire de sensibilisation à la gestion de l'eau pour les entreprises, ou encore la co-construction d'un livret à destination des collectivités et des acteurs économiques sur cette thématique.

Dans le cadre de ce programme, notre collectivité a recruté une chargée de mission qui partage son temps de travail entre la communauté d'Agglomération et la communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne.

Enfin, afin d'accompagner l'installation de nouveaux salariés sur le territoire, un livret d'accueil « Les atouts de mon territoire » est en cours d'élaboration. En complément, des actions sont menées en lien avec Action Logement et la Maison du logement pour faciliter l'accès au logement de ces nouveaux arrivants.

## **Bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2024**

### ***Acquisitions :***

**JÉGUN** : Une acquisition de terrains situés à Jégun en vue de l'extension de la station d'épuration d'un montant de 6 413 € auquel s'ajoute 782,60 € de frais de notaire.

### ***Cessions***

**AUCH** : Cession d'un bâtiment dit ALVAREZ situé zone de l'hippodrome, 34 rue Federico Garcia Lorca à la SAS CDP DISTRIBUTION pour un montant de 1 900 000 €.

## **Besoin foncier économique du territoire dans la perspective de la zéro artificialisation nette des sols**

En 2024, la communauté d'Agglomération a officiellement créé la zone d'aménagement concerté de Naréoux. Cette zone d'activités, à vocation artisanale et industrielle, d'une surface de 27 hectares, sera réalisée par un aménageur, dans le cadre d'un contrat de concession respectant un cahier des charges défini par la communauté d'Agglomération.

En parallèle, la communauté d'Agglomération poursuit son programme d'intensification des zones d'activités, en ciblant :

- L'action sur les espaces publics ;
- L'approfondissement et la mobilisation du potentiel foncier ;
- L'accompagnement des projets immobiliers privés.

## **Soutien aux actions de transition écologique menées par les artisans**

En partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat, la communauté d'Agglomération a labélisé 14 artisans du territoire dans la réalisation d'éco-défis. Cette action fait partie d'une convention signée avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers.

Les objectifs de cette action étaient d'encourager les artisans du territoire à s'inscrire dans une démarche environnementale vertueuse et de promouvoir les entreprises locales pro-actives dans un contexte de relance économique.

Cette opération s'est inscrite dans la politique globale de la communauté d'Agglomération en faveur de l'environnement (Plan Climat Air-Énergie Territorial).



Les artisans ont réalisé trois défis dans les thématiques suivantes : Déchets, écoproduits, eau, énergie, transports, biodiversité, sensibilisation à l'environnement, impact sociétal.

### Activités de l'office de tourisme

L'année 2024 a été marquée par un nombre important de week-ends électoraux au printemps et en début d'été, ce qui a eu un impact négatif sur la fréquentation touristique. Par ailleurs, les Jeux Olympiques de Paris ont probablement détourné une partie des clientèles, tant françaises qu'internationales, vers la capitale. Dans ce contexte, le mois de juillet s'est révélé particulièrement décevant en termes de fréquentation.

Malgré un contexte national peu favorable, plusieurs indicateurs témoignent d'une dynamique positive pour l'Office de Tourisme en 2024.

La fréquentation des bureaux d'accueil a progressé de 11 %, celle du site internet de 4 %, et les ventes en boutique ont connu une hausse remarquable de plus de 55 %.

L'Office a également lancé une activité de billetterie à destination des organisateurs de spectacles, qui a rencontré un vif succès dès sa mise en place.

Du côté des infrastructures, la fréquentation de l'aire de camping-cars progresse de 5 %, tandis que les entrées au Trésor de la Cathédrale enregistrent une baisse de 20 %, conséquence directe du cambriolage survenu début juillet.

Concernant l'activité de séjours pour groupes, le nombre de contrats reste stable, mais le chiffre d'affaires est en recul, traduisant une baisse du panier moyen ou un raccourcissement des séjours.

Durant l'été 2024, l'Office de Tourisme a poursuivi sa stratégie de diversification de l'offre de loisirs en proposant deux Escape Games :

- L'Escape Game d'Artagnan à Montaut-les-Créneaux, dont la fréquentation a reculé de 22 % ;
- L'Escape Game sur le thème de la culture occitane à Castelnau-Barbarens, en baisse de 5 %.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par l'adoption d'une nouvelle base de données d'information touristique à l'échelle départementale. Ce changement, attendu de longue date, a permis d'améliorer le fonctionnement du site internet de l'Office de Tourisme et de mettre à jour les écrans d'information dynamique à Auch et à Castéra-Verduzan.

Par ailleurs, l'office de tourisme a poursuivi les missions suivantes :

- Accompagnement et conseil auprès des acteurs du tourisme local pour favoriser la visibilité, la commercialisation et d'améliorer le positionnement marketing des offres ;
- Promotion de la destination par la mise en œuvre de campagnes publicitaires de promotion et l'accueil de journalistes et de blogueurs (influenceurs) et notamment :
  - Un reportage sur l'escalier monumental au Journal Télévisé (JT) de 13h de France2 le 21 janvier ;
  - L'accueil d'une journaliste pour le magazine Rando Balade, pour un cahier spécial Gers ;
  - L'accueil d'une journaliste du Monde pour un reportage d'une page sur Auch publié le 13 octobre ;
  - L'accueil de 4 blogueuses pour un reportage sur le « tour gastronomique » d'Auch à l'automne.

## Musée de la résistance et de la déportation du Gers

Le musée de la Résistance et de la Déportation du Gers a été ouvert de juin à septembre et a accueilli 1 461 visiteurs sur cette période.

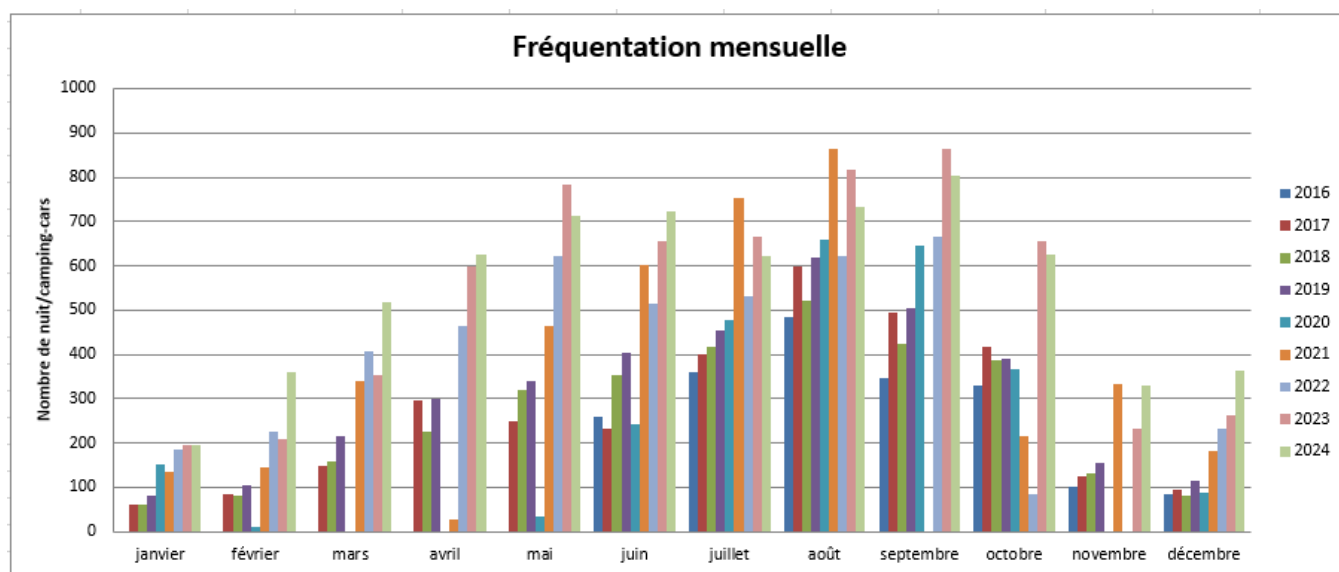
Par ailleurs, 20 groupes de scolaires ont été accueillis par le service Pays d'Art et d'Histoire.

## Aire de camping-cars de l'île Saint-Martin

L'année 2024 a été marquée par le bon fonctionnement de l'aire de camping-cars, soutenu par la mise à jour de la plateforme d'exploitation. Au total, 6 612 stationnements ont été enregistrés sur l'année.

L'aire bénéficie d'une fréquentation régulière tout au long de l'année, représentant environ 12 000 visiteurs annuels.

Cette présence a un impact positif sur l'économie locale, notamment en termes de consommation dans les commerces de proximité et de fréquentation des sites culturels du territoire.



Un nouveau panneau d'information a été installé à l'entrée de l'aire, afin d'améliorer l'accueil et l'orientation des visiteurs.



## Pays d'Art et d'Histoire (PAH)

L'activité du Pays d'Art et d'Histoire Grand Auch Cœur de Gascogne permet d'assurer la programmation des visites accessibles au grand public.

Actions programmées :

- 124 visites de groupes / 2 885 personnes ;
- 288 visites pour le public individuel / 2 068 visiteurs ;
- 5 conférences / 167 personnes.

Actions éducatives :

- 142 interventions / 2 241 jeunes



Le service a participé à de grands rendez-vous nationaux :

- La nuit des Musées au conservatoire d'Ordan-Larroque ;
- Les rendez-vous aux jardins avec le CAUE et le service Espaces verts d'Auch ;
- La coordination générale des Journées Européennes du Patrimoine ;
- La coordination de la journée « Levez les Yeux » dans plusieurs écoles de la communauté d'Agglomération.

Plusieurs publications importantes ont été finalisées :

- Création d'un livret-jeu « La cocotte à histoire(s) » pour les familles partant à la découverte du centre historique d'Auch ;
- Deux parcours de visites « déambulation » pour découvrir les communes d'Ordan-Larroque et de Castelnau-Barbarens ;
- Un livret « parcours » pour découvrir, en détail, le patrimoine d'Ordan-Larroque.



Les actions de promotions ont permis de bénéficier de 104 articles de presse pendant toute l'année.





### Caractéristiques du réseau :

- 7 lignes de bus régulières : A, B, C, D, E, F, G et une navette gratuite l'Auscitaine ;
- Un réseau de 71 kilomètres ;
- 185 points d'arrêts dont 112 poteaux d'arrêts, 16 abribus sans pub, 46 abribus avec pub et 10 arrêts non matérialisés par du mobilier urbain (Marminos, Beaulieu, Clinique d'Embats, Emmaüs, Lamothe car ces arrêts sont implantés sur des domaines privés) ;
- Un FLEXO ;
- Un TAD zonal et TPMR Handi'Alliance ;
- Une navette du dimanche soir pour les étudiants (hors période de vacances scolaires) ;
- Un service spécial marché et cimetière tous les jeudis et samedis fériés et le service Emmaüs du mercredi.

### Chiffres clés 2024 :

- 856 583 voyages ;
- 428 092 kilomètres commerciaux réalisés ;
- 14,27 km/habitant, 28,55 voyages/habitant ;
- 2,13 voyages/km ;
- 208 902€ recettes commerciales HT en 2024 ;
- 0,49€ recettes/km et 0,24€ recettes/voyage ;
- 23.64 collaborateurs ETP annuel dont 22,64 en conduite ;
- Parc : 1 bus, 10 midibus, 5 minibus, 1 véhicule PMR et 1 véhicule léger.

### Evolution du nombre de voyages :

|                        | Nbrs Voyages<br>2022 | Nbrs Voyages<br>2023 | Nbrs Voyages<br>2024 | Ecart % 2023-<br>2024 | Ecart % 2022-<br>2024 |
|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Ligne A                | 262 205              | 312 168              | 335 271              | 7.4%                  | 28%                   |
| Ligne B                | 119 463              | 157 364              | 173 869              | 10.4%                 | 46%                   |
| Ligne C                | 56 180               | 74 778               | 83 012               | 11%                   | 48%                   |
| Ligne D                | 56 740               | 77 718               | 89 182               | 15%                   | 57%                   |
| Ligne E                | 13 450               | 16 360               | 18 074               | 10.5%                 | 34%                   |
| Ligne F                | 1 816                | 1 686                | 1 588                | -5.8%                 | -12%                  |
| Ligne G <sup>2</sup>   | 1 842                | 2 496                | 11 291               | 352%                  | 511%                  |
| AUSCITAINE             | 104 197              | 131 356              | 136 168              | 3.6%                  | 30%                   |
| FLEXO                  | 19                   | 198                  | 186                  | -6%                   | 878%                  |
| TAD Zonal et<br>Lignes | 5 013                | 6 956                | 7 064                | 1.6 %                 | 40 %                  |
| PMR                    | 225                  | 179                  | 208                  | 16%                   | -7.5%                 |
| SP DIMANCHE            | 633                  | 359                  | 671                  | 87%                   | 6%                    |
| TOTAL RESEAU           | 621 782              | 781 617              | 856 583              | 10%                   | 37%                   |

## Covoiturage et transport solidaire

### Un partenariat avec Atchoum

La communauté d'Agglomération a conventionné avec Atchoum pour la mise en place d'un service de Transport solidaire et de covoiturage sur l'ensemble du territoire intercommunal. Après une campagne d'information à travers plusieurs outils comme notamment des banderoles installées aux entrées de villages, des flyers distribués dans les domiciles, des articles dans les bulletins municipaux, ce nouveau service a été lancé le 15 octobre 2024 pour une période expérimentale de 2 ans.

Ce service a la particularité de proposer si nécessaire l'accès à une **plateforme téléphonique** pour inscrire les conducteurs et les passagers. Le paiement des passagers en Transport Solidaire peut se faire également avec des « **tickets mobilités** ».

### Le fonctionnement

- Pour le **covoiturage**, il suffit de s'inscrire sur le site internet « [www.atchoum.eu](http://www.atchoum.eu) » en indiquant la demande. On peut ainsi rechercher les trajets disponibles ou en proposer.
- En **transport solidaire**, il suffit d'indiquer ses disponibilités pour réaliser un trajet aller-retour, auprès d'ATCHOUM directement par téléphone au **0806 110 444** (coût d'un appel local, service d'appel gratuit) ou via leur site internet : « [www.atchoum.eu](http://www.atchoum.eu) ». ATCHOUM s'occupe ensuite de mettre en relation conducteurs solidaires et passagers non-véhiculés ou isolés. C'est une façon concrète de renforcer le lien L'accès au centre d'appels et aux tickets mobilité est réservé aux habitants du territoire.

## Le programme « Territoires, Inclusion, Mobilité et Sobriété - TIMS »

Le programme national « TIMS Territoires, Inclusion, Mobilité & Sobriété », éligible au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), vise à :

- Soutenir le développement de 71 projets locaux afin de fédérer autour des collectivités territoriales, les acteurs privés et associatifs pour favoriser et massifier les solutions d'alternatives à la voiture individuelle ;
- Former et mettre en place un réseau de professionnels au croisement de la mobilité solidaire et de la mobilité durable (au moins 100 conseillers et 100 référents territoriaux en écomobilité inclusive ; lancement d'un nouveau centre de ressources dédié) ;
- Expérimenter au moins 8 territoires à Ecomobilité Inclusive ou TEMI, aux politiques transversales ;
- Mettre en place des pilotes régionaux pour accompagner le déploiement des actions au niveau des territoires et œuvrer à une gouvernance régionale de l'écomobilité inclusive.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du dispositif TIMS, la communauté d'Agglomération, l'association WIMOOV en partenariat avec les deux communautés de communes d'Astarac Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne ont candidaté à travers un projet intitulé « Écomobilité en Pays d'Auch ».

Ce projet commun a été retenu et propose des actions, dans les trois territoires intercommunaux, pour combler les disparités d'accès aux services auxquelles sont confrontés les habitants des territoires ruraux :

Action 1 : Animation de la maison des services à la mobilité (Agglomération GACG) ;

Action 2 : Développement de l'écomobilité cyclable (Agglomération GACG) ;

Action 3 : Développement du covoiturage solidaire (Agglomération GACG) ;

Action 4 : Plateforme d'information et d'accompagnement à l'écomobilité en zone rurale (Association WIMOOV) ;

Action 5 : E-Autopartage de véhicules deux et quatre roues (CC Astarac Arros en Gascogne et CC Cœur d'Astarac en Gascogne).

Pour la communauté d'Agglomération, le financement du programme TIMS a permis le recrutement d'une animatrice mobilité qui a pour mission d'accompagner les projets de la communauté d'Agglomération. Par ailleurs, en tant que porteur du projet local, elle assure la gestion administrative et financière du projet global.

Depuis le 29 septembre 2023, la compétence en matière de documents d'urbanisme relève officiellement de la communauté d'Agglomération, marquant ainsi une nouvelle étape structurante dans la gestion territoriale de l'urbanisme.

### **Lancement du plan local d'urbanisme intercommunal**

L'année 2024 marque une étape majeure pour le territoire Grand Auch Cœur de Gascogne avec le lancement officiel du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). En septembre 2024, la prescription du PLUi a été actée, posant les fondations d'un document stratégique visant à structurer l'aménagement du territoire à l'horizon 2040.

Ce projet s'inscrit dans la démarche du projet de territoire « Grand Auch 2040 » et poursuit trois grands objectifs : Une nouvelle cohésion territoriale, une nouvelle place pour la centralité auscitaine et l'adaptation aux nouveaux usages. Pour cela, il s'agit notamment de redéfinir les équilibres de développement, de clarifier le rôle des communes et de renforcer les coopérations entre acteurs publics et privés.

Dès septembre, plusieurs réunions et séminaires ont été organisés, notamment à Pavie et Preignan, pour structurer la démarche.

La sélection du bureau d'études a permis d'enclencher la gouvernance opérationnelle avec un premier Comité de Pilotage en novembre 2024. Celui-ci, représentatif de la diversité communale, marque le début d'une dynamique de travail collectif indispensable à la réussite du projet.

Conformément au Code de l'Urbanisme, l'élaboration du PLUi associera l'ensemble des communes de la communauté d'Agglomération, ainsi que le grand public, les associations locales, et les personnes publiques concernées.

Réunions publiques, ateliers thématiques et outils numériques seront mobilisés tout au long de la démarche afin de garantir une concertation transparente et inclusive.

Enfin, les étapes clés de la procédure – débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), avis des communes et des personnes publiques, enquête publique, puis approbation du PLUi – jalonnent l'élaboration de ce document essentiel pour le développement harmonieux du territoire.

### **Modifications des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux**

En attendant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), prévue à l'horizon 2028, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux restent en vigueur et peuvent continuer à évoluer. Des procédures de modifications sont ainsi engagées afin d'adapter et d'actualiser ces documents, notamment pour accompagner la réalisation de projets locaux et répondre aux besoins d'aménagement à court terme. C'est notamment le cas des communes de Auch, Jégun, Pavie et Preignan, pour lesquelles des démarches de modification ou de révision des documents d'urbanisme ont été lancées. Ces ajustements permettent de maintenir une planification locale dynamique et cohérente en phase de transition vers le futur PLUi.

- **Jégun**

La modification n°1 du PLU de Jégun, initiée par la commune le 14 avril 2022, avait pour objectifs principaux l'ouverture à l'urbanisation des secteurs de Plaet (lieu-dit l'Orient) et du Chemin des Roses, l'actualisation du règlement et des emplacements réservés, ainsi que le classement d'une maison en zone Ah. La communauté d'Agglomération a pris en charge la finalisation de cette modification à partir de septembre 2023. En 2024, l'enquête publique s'est déroulée du 26 août au 25 septembre, aboutissant à une approbation finale par le conseil communautaire le 12 décembre 2024, avec une diffusion immédiate sur le Géoportail de l'urbanisme.



- **Preignan**

Le PLU de Preignan, initialement approuvé le 8 juillet 2020, a fait l'objet d'une troisième modification prescrite en juin 2022, complétée par une délibération en février 2023. Cette modification visait à ouvrir à l'urbanisation le secteur économique « AUOX ZA Grand Auch » et à élaborer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) spécifique à cette zone, ainsi que l'ouverture résidentielle du secteur "Chemin de Forman" avec une adaptation de l'OAP correspondante. Des ajustements réglementaires et la correction d'une erreur matérielle d'accès ont également été intégrés. La modification a été approuvée par le conseil communautaire le 12 décembre 2024 et publiée sur le Géoportail.

- **Auch**

### ***Révision Générale***

La révision générale du PLU d'Auch, engagée en juillet 2021, avait pour objectifs principaux la conformité aux nouvelles exigences réglementaires, la préservation du patrimoine et des paysages, la promotion de la durabilité urbaine et économique et le renforcement de l'offre d'habitat. Suite au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du 26 septembre 2024, il a été décidé d'interrompre cette révision et d'intégrer ses objectifs à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

### ***Modification n° 5***

Compte tenu des délais imposés par l'élaboration du PLUi, une cinquième modification du PLU d'Auch a été prescrite en décembre 2024 afin de maintenir le document à jour.

Cette modification vise à renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville, promouvoir un urbanisme durable, actualiser les emplacements réservés, soutenir le développement touristique et accompagner l'activité agricole locale. L'approbation finale est prévue lors du Conseil communautaire de novembre 2025.

- **Pavie**

La modification simplifiée n°3 du PLU de Pavie, engagée en septembre 2023, avait pour objectifs d'autoriser certaines opérations d'aménagement, corriger des erreurs graphiques et adapter divers articles réglementaires (couleur des façades, dispositions sur les toitures, le stationnement et l'implantation des constructions).

La procédure a été validée par une délibération communautaire le 8 avril 2024 et approuvée lors du conseil communautaire du 10 avril 2024.

## **Mise en place de l'observatoire foncier**

### ***Création de l'Observatoire***

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, la France s'est engagée à diviser par deux, d'ici 2031, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, en vue d'atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. Pour accompagner cette ambition, la loi impose aux collectivités des obligations renforcées de suivi et d'observation des dynamiques foncières.

C'est dans ce contexte que, dès 2024, la communauté d'Agglomération a décidé de créer un Observatoire Foncier. Son rôle est d'assurer un suivi précis et régulier de la consommation foncière sur l'ensemble du territoire, selon une méthode harmonisée à l'échelle départementale. À terme, il pourra évoluer en Observatoire de l'Habitat et du Foncier, en intégrant des missions liées aux dynamiques résidentielles, à l'offre de logements et à l'équilibre territorial.

Entre avril et décembre 2024, une méthodologie partagée a été construite avec les communes, le SCoT et la DDT, afin de définir une approche commune de l'enveloppe urbaine, adaptée aux réalités locales.

## Objectifs de l'Observatoire Foncier

L'Observatoire Foncier a pour missions de :

- Suivre l'évolution de l'occupation du sol à l'échelle intercommunale ;
- Délimiter l'enveloppe urbaine de chaque commune, en distinguant clairement les zones urbanisées des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ;
- Fournir aux élus et aux services techniques des données homogènes, fiables et régulièrement mises à jour, indépendamment des sources de l'État ;
- Répondre aux obligations réglementaires, notamment le rapport triennal sur l'artificialisation des sols (articles L.101-2 et L.2231-1 du Code de l'urbanisme) ;
- Appuyer les décisions locales d'aménagement et d'urbanisme grâce à une meilleure connaissance du territoire.

## Méthodologie et fonctionnement

L'Observatoire s'appuie sur une méthode unique et partagée à l'échelle du département, coconstruite avec la DDT, le SCoT et les EPCI. Elle repose sur :

- Une analyse cartographique fine pour identifier précisément les zones urbanisées, avec un recours limité aux corrections manuelles ;
- Une collecte homogène des données foncières depuis 2021 pour assurer un suivi fiable dans le temps ;
- Un travail collaboratif avec les communes pour affiner la lecture locale et valider les délimitations retenues ;
- Une validation institutionnelle de la méthode par les services de l'État et les acteurs du territoire.

## Gouvernance et mise en œuvre

L'Observatoire Foncier sera piloté par la communauté d'Agglomération en lien avec :

- Le Service Données et Usages Numériques (DUNE) de la Direction des Services Techniques (DST) ;
- Le Service Habitat et Planification de la Direction Aménagement et Développement (DAD) ;
- Les partenaires institutionnels (DDT et SCoT) qui assureront le suivi et la validation des données produites.

Un comité de suivi composé d'élus et de techniciens sera mis en place pour examiner les résultats, garantir la fiabilité des données et orienter les analyses vers les enjeux stratégiques du territoire.

## ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Depuis octobre 2019, la communauté d'Agglomération porte une OPAH intercommunale couvrant l'ensemble des 34 communes du territoire communautaire, complétée en juin 2020 par une OPAH-RU centrée sur le centre ancien d'Auch. En complément des financements de l'ANAH, la communauté d'Agglomération a assuré en 2024 l'animation et le suivi technique et financier auprès de 125 investisseurs et propriétaires occupants, permettant la réhabilitation et l'adaptation à l'autonomie de 134 logements.

À partir de septembre 2024, en lien avec la DDT, le service habitat a initié deux avenants afin d'assurer la continuité des opérations :

- **Avenant n°4** : Prorogation jusqu'au 31 décembre 2024 (durée totale : 14,5 mois) ;
- **Avenant n°5** : Instauration d'une 6ème année exceptionnelle jusqu'à l'été 2025, en vue du lancement du Pacte Territorial France Rénov'.

Ces avenants permettent de maintenir une dynamique favorable à l'amélioration de l'habitat en attendant la mise en place du nouveau dispositif.

## **Etude pré-opérationnelle Habitat-Logement**

Fin 2023, la communauté d'Agglomération a confié à la Maison du Logement et de l'Habitat une étude pré-opérationnelle, dont le diagnostic a été présenté en juin 2024. Des rencontres avec les communes ont suivi, confirmant l'intérêt et la nécessité d'un nouveau programme en continuité des OPAHi et OPAH-RU en cours. Les principales priorités identifiées sont :

- Soutien renforcé aux propriétaires privés (accompagnement technique et financier) ;
- Valorisation du parc ancien, en particulier les logements d'avant 1975 ;
- Adaptation des logements au vieillissement de la population.

## **Lancement du Pacte Territorial France Rénov'**

Dès décembre 2024, la communauté d'Agglomération réaffirme son engagement en faveur de l'amélioration de l'habitat, en lançant un Pacte Territorial France Rénov' à l'échelle de son territoire. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années pour répondre aux grands enjeux locaux : lutte contre la vacance, rénovation du bâti ancien, développement d'une offre locative adaptée.

Ce dispositif, démarrant le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour une durée initiale de trois ans renouvelable deux ans, prendra ainsi le relais de la précédente OPAHi arrivant à terme le 30 juin prévoit notamment :

- La réhabilitation de 504 logements (414 occupés par leurs propriétaires et 90 locatifs privés) ;
- La création d'un Espace Conseil France Rénov' destiné à accompagner techniquement et financièrement les habitants et investisseurs privés du territoire. Cet Espace Conseil est organisé comme un guichet de proximité destiné aux propriétaires et investisseurs cherchant à être accompagnés et financés dans leurs projets de réhabilitation ou de transformation. Initialement installé physiquement dans les locaux de la communauté d'Agglomération, il sera rapidement déployé dans les différentes communes de l'Agglomération, afin d'assurer une présence au plus près des habitants et répondre efficacement aux besoins du territoire.

## **Action cœur de ville**

Des échanges réguliers avec la Préfecture, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et Action Logement ont permis d'assurer un suivi technique et stratégique via des comités techniques et points d'étape. Le 8 octobre 2024, la 4<sup>e</sup> revue de projet avec Action Logement, la Ville d'Auch et la communauté d'Agglomération a permis de faire un bilan des financements engagés dans la convention 2023-2026 et des projets en cours, mettant notamment en valeur la réhabilitation de l'îlot Dupouy par la SCI Neofoncier.

De plus, d'octobre à décembre, un travail approfondi sur les fiches actions a permis la mise à jour d'une cinquantaine de fiches dans le logiciel national GRIST. Le 6 décembre 2024, le 7<sup>e</sup> comité de projet a réuni les partenaires institutionnels pour dresser un bilan et tracer les perspectives à deux ans. Un suivi opérationnel et financier précis en mars 2025 a permis d'évaluer les crédits consommés et à venir par action. Enfin, des échanges initiés en juillet 2025 avec Action Logement préparent une nouvelle revue de projet pour septembre 2025.

## **Autres actions menées en 2024**

### ***Renouvellement de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers***

Le pôle habitat, en collaboration avec l'EPIC de l'Office de Tourisme intercommunal, a procédé au renouvellement des conventions pour les communes classées touristiques (Auch et Castéra-Verduzan). Des avenants et un nouveau plan d'actions 2024-2026 ont été élaborés.

### ***Soutien au développement de l'habitat inclusif***

Dans le cadre de sa stratégie d'habitat inclusif, la communauté d'Agglomération a accompagné les projets dédiés aux personnes en situation de handicap, notamment les résidences du Relais de la Poste et du Castel à Auch.

### ***Participation aux ateliers du PDLAHPD***

Le service habitat a participé activement aux ateliers pour l'élaboration du Plan Départemental Logement et d'Accueil des Hébergements pour Personnes Défavorisées (PDLAHPD).

L'année 2024 a constitué une étape clé dans la transformation du quartier du Grand Garros et dans la mise en œuvre du Contrat de Ville 2024-2030. Les opérations de renouvellement urbain, les équipements publics, les projets éducatifs et sociaux ont tous progressé conformément aux objectifs fixés. L'État, représenté par le Préfet du Gers, a été présent lors de toutes les inaugurations majeures, témoignant du soutien constant des services de l'État aux côtés de la communauté d'Agglomération et de la Ville d'Auch.

### **Signature du nouveau contrat de ville « Engagement quartiers 2030 »**

L'année 2024 a été marquée par la signature officielle du nouveau Contrat de Ville intitulé « Engagement Quartiers 2030 », qui fixe les grandes priorités d'intervention pour la période 2024-2030. Dans ce cadre, le périmètre du quartier prioritaire de la Politique de la Ville a été élargi. Cette extension s'appuie sur l'indicateur de pauvreté, permettant de mieux cibler les interventions au bénéfice des habitants concernés.

Ce nouveau Contrat de Ville comprend douze projets prioritaires à mettre en œuvre d'ici 2030. Il s'agit de :

1. La Maison des 1000 jours
2. La Cité éducative
3. Les soins de proximité pour tous
4. Le Plan local nutrition santé
5. Un habitant, un parcours vers l'emploi
6. L'accompagnement aux mobilités
7. Non aux discriminations
8. L'école de la diversité
9. La diversité de l'habitat
10. Parti'Cit Auch
11. Les formations « Valeurs de la République et Laïcité »
12. Un quartier en transition

### **Poursuite du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité de la phase opérationnelle du programme, conformément à la convention signée en 2019. Deux ajustements majeurs sont intervenus cette année :

- Le premier concerne un avenant technique qui permet de finaliser la reconstitution de l'offre de logements sociaux, en lien avec les opérations de déconstruction réalisées par l'Office Public de l'Habitat du Gers ;
- Le second, intitulé avenant n°2, prévoit un réajustement des contributions financières entre les partenaires et intègre l'ancien Foyer des Jeunes Travailleurs (ex-FJT) dans le périmètre du programme NPNRU.

Une étude de faisabilité de l'ex-FJT a été menée sur la seconde moitié de l'année 2024. Elle vise à évaluer l'opportunité d'une déconstruction du FJT, ainsi que le redéploiement du site avec la création de logements en accession à la propriété, d'un pôle associatif et d'un pôle médico-social. Les orientations seront présentées au comité de suivi au printemps 2025, puis soumises à un comité d'engagement en vue d'une éventuelle modification de la convention d'ici la fin de l'année 2025.



## *Avancement des opérations programmées*

Depuis 2021, l'ensemble des opérations prévues par la convention est engagé conformément aux procédures de marché public définies dans l'accord-cadre signé en 2019. Des ateliers techniques réguliers rassemblent les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les services de l'État, la DDT et la communauté d'Agglomération, afin d'assurer le respect des engagements et de coordonner le pilotage opérationnel du projet urbain.

En 2024, plusieurs réalisations concrètes ont été menées à bien.

### *Les opérations portées par l'Office Public de l'Habitat du Gers*

La livraison des 26 logements locatifs sociaux situés à Pavie a été effectuée en juin 2024. Ce programme permet de compenser partiellement les logements démolis sur le quartier du Grand Garros.

S'agissant du projet de 44 logements sociaux dans le quartier de Plaisance à Auch, le contentieux en suspens a été débouté. Les procédures nécessaires à la relance des travaux ont donc été engagées au cours de l'année 2024. Le démarrage effectif du chantier est prévu pour le printemps 2025.

Par ailleurs, la réhabilitation et la résidentialisation des 705 logements sociaux du Grand Garros ont été finalisées par le groupement constitué des entreprises Eiffage, Airoidi et Damon. Les dernières phases de la résidentialisation ont été achevées cette année.

Enfin, la démolition de la tour Athos, qui était la dernière tour concernée par les opérations de déconstruction du quartier, a été réalisée.

### *Projets portés par la Ville d'Auch*

Les travaux d'aménagement du secteur A, qui concerne la nouvelle centralité autour des rues Abel Gardey et Adrian Nux, ont été finalisés à l'été 2024.

Concernant l'école Coulonges, les travaux de rénovation ont été achevés après l'été 2024. L'inauguration officielle de l'établissement s'est déroulée en octobre 2024, en présence du Préfet du Gers.

Dans le secteur B, les travaux d'aménagement de la rue Montaigne et de ses abords ont démarré à la rentrée 2024. La fin du chantier est prévue pour le mois de septembre 2025. La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études SETI. Une réunion publique d'information, destinée aux habitants et aux riverains, s'est tenue en présence de Monsieur le Maire.

En ce qui concerne le secteur C, correspondant au quartier de La Hourre, les études ont été lancées en septembre 2024. Le bureau d'études TPFI, déjà missionné pour le secteur A, a été retenu pour ce projet. Les travaux débiteront au cours du second semestre 2025.

Enfin, l'année a été marquée par une étude de faisabilité concernant l'école Jean Rostand. Elle a permis de valider le projet de construction d'un nouvel établissement sur le site de l'ancien centre commercial. Une fois les élèves transférés, l'école actuelle sera déconstruite. Ce projet prévoit également l'intégration d'une école maternelle, d'un jardin d'enfants et du centre de loisirs actuellement implanté sur l'école Lissagaray. Le concours de maîtrise d'œuvre sera lancé au cours de l'année 2025. Les études débiteront à l'été 2025 et les travaux au printemps 2026. La mise en service de la nouvelle école est envisagée pour la rentrée scolaire de septembre 2027.

### *Projets portés par l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne*

La communauté d'Agglomération poursuit le développement des équipements publics et des infrastructures nécessaires à la transformation du quartier.

- La crèche Boule de Gomme a été livrée en février 2024. Une inauguration officielle s'est déroulée en présence de Madame Sabrina Agresti-Roubache, Secrétaire d'État chargée de la Ville ;
- Les travaux de la ludothèque ont été achevés durant l'été 2024. La prise de possession des locaux s'est effectuée dans la foulée et l'inauguration officielle a eu lieu en présence du Préfet du Gers ;
- Le pôle de formation, qui accueille l'École Régionale du Numérique de la Région Occitanie, a été finalisé. Un bail d'une durée de trois ans a été signé pour la formation des stagiaires aux métiers du numérique. L'inauguration de ce pôle a été co-organisée avec la Région Occitanie, en présence du Préfet du Gers.

Les travaux du futur centre social et culturel de la CAF ont débuté en fin d'année 2024. Afin de garantir la continuité des services, les activités du centre social ont été provisoirement relocalisées au foyer Raymond Favre, situé dans le quartier de La Hourre.

Les études relatives à la future salle polyvalente ont également débuté en fin d'année 2024. Le cabinet Airoldi a été désigné maître d'œuvre. Le démarrage des travaux est programmé pour le début de l'année 2026.

Par ailleurs, des zones de conteneurs enterrés ont été déployées. D'autres installations suivront en fonction de l'avancement des aménagements liés au NPNRU.

Enfin, les réseaux humides de la rue Montaigne ont été dévotés et remplacés.

### *Projets portés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires*

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a livré, à l'été 2024, le centre commercial et le pôle de santé du quartier. La pharmacie a déménagé sur le nouveau site en fin d'année 2024. Les autres commerçants effectueront leur déménagement au cours du premier trimestre 2025.

### *Mixité et programmation foncière*

L'étude de programmation immobilière et foncière initialement confiée au bureau d'études TURBINES a été arrêtée en raison de son inadaptation avec l'évolution du projet. Un nouveau marché a été attribué au bureau ADEQUATION, qui finalisera cette étude au cours de l'année 2025.

### **La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)**

La nouvelle convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, annexée au Contrat de Ville 2024-2030, a été élaborée et validée cette année.

Lors du comité de pilotage annuel, un bilan des actions a été présenté et la méthode de gouvernance a été actualisée. Une nouvelle feuille de route a également été adoptée. Un tableau de bord partagé entre les partenaires permet le suivi régulier des demandes et des interventions.

En 2024, un comité de pilotage, trois comités techniques, douze comités de suivi et trois réunions spécifiques ont été organisés.

### **Gouvernance et pilotage**

La gouvernance du projet a mobilisé l'ensemble des partenaires avec l'organisation de douze comités techniques et d'une dizaine d'ateliers techniques au cours de l'année 2024.

Un comité de suivi spécifique DDT/Agglomération, dédié au devenir de l'ancien Foyer des Jeunes Travailleurs a été mis en place et six réunions ont été organisées à ce sujet.

Trois réunions ont également été tenues en présence du Préfet du Gers ou du Secrétaire général de la Préfecture, portant sur le suivi de la convention NPNRU.

La cinquième revue de projet de l'ANRU qui s'est tenue en présence de la Déléguée territoriale de l'ANRU à la salle polyvalente du Grand Garros, a permis d'identifier des axes d'amélioration du programme et de préciser le calendrier contraint pour la fin de la convention ANRU.

### Activité du service collecte et prévention des déchets

La communauté d'Agglomération exerce, suite à la délibération du 5 juin 2013, la compétence collecte et traitement des déchets des ménages.

Dans la continuité de l'organisation préexistante, la communauté d'Agglomération :

- Adhère à plusieurs syndicats pour la collecte sur les autres communes ;
- Assure en régie la collecte des déchets sur la commune d'Auch ;
- Adhère au Syndicat Mixte Départemental Trigone pour le traitement sur la commune d'Auch.

### Participations versées aux Syndicats Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)

La communauté d'Agglomération est membre de quatre Syndicats Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM). Ils assurent la collecte dans toutes les communes, à l'exception d'Auch, et sont eux-mêmes adhérents à Trigone pour le traitement.

La communauté d'Agglomération perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et verse en conséquence une participation annuelle aux différents syndicats.

| SICTOM  | Zone de collecte                                                                                                                                                                                                                                                                               | TEOM perçue par l'agglomération en 2024 | Participation versée aux SICTOM en 2024 |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Centre  | Antras, Auterrive, Biran, Castillon-Massas, Castin, Duran, Jégun, Lahitte, Lavardens, Leboulin, Mérens, Mirepoix, Montaut-les-Créneaux, Montégut, Ordan-Larroque, Pavie, Pessan, Peyrusse-Massas, Preignan, Roquefort, Roquelaure, Sainte-Christie, Saint-Lary, Saint-Jean-Poutge, Turrenquets | 1 571 825 €                             | 1 571 590 €                             |
| Est     | Augnax, Crastes, Nougroulet                                                                                                                                                                                                                                                                    | 95 493 €                                | 96 034 €                                |
| Sud-Est | Catelnau-Barbarens                                                                                                                                                                                                                                                                             | 68 379 €                                | 68 384 €                                |
| Condom  | Ayguetinte, Bonas, Castéra-Verduzan                                                                                                                                                                                                                                                            | 156 898 €                               | 156 923 €                               |

### Activité du service collecte et prévention des déchets

Le service ordures ménagères de la communauté d'Agglomération est chargé de la collecte des déchets sur la ville d'Auch. Cela représente 23 041 usagers<sup>1</sup>.

L'année 2024 est marquée par :

- Les travaux d'équipement du quartier du Garros en conteneurs enterrés ;
- La fin de l'étude sur la collecte des biodéchets ;

<sup>1</sup> Source TRIGONE

## Tonnage de déchets collectés

Le tonnage total de déchets collectés a diminué en 2024 :

|      | Ordures<br>ménagères | Ratio OM<br>Kg/hab/<br>an | Tri sélectif<br>(emb,<br>J/Mag) | Verre | TOTAL<br>(tonnes) | Evolution | % recyclé |
|------|----------------------|---------------------------|---------------------------------|-------|-------------------|-----------|-----------|
| 2005 | 9 704 (+ 39*)        | 446                       | 310                             | 427   | 10 480            | -1,60 %   | 7,00 %    |
| 2010 | 7 561 (+180*)        | 355                       | 1 118                           | 590   | 9 449             | -0,40 %   | 18,08 %   |
| 2011 | 7 451 (+167*)        | 350                       | 1 157                           | 557   | 9 332             | -1,20 %   | 18,40 %   |
| 2012 | 7 287 (+164*)        | 342                       | 1 242                           | 587   | 9 280             | -0,56 %   | 19,70 %   |
| 2013 | 7 229 (+207*)        | 345                       | 1 229                           | 607   | 9 272             | -0,09 %   | 19,80 %   |
| 2014 | 7 075 (+312*)        | 338                       | 1 147                           | 596   | 9 130             | -1,50 %   | 19,10 %   |
| 2015 | 7 155 (+276*)        | 338                       | 1 166                           | 583   | 9 180             | 0,54 %    | 19,00 %   |
| 2016 | 6 676 (+218*)        | 314                       | 1 230                           | 620   | 8 744             | -4,75 %   | 21,16 %   |
| 2017 | 6 600 (+193*)        | 312                       | 1 246                           | 605   | 8 644             | -1,10 %   | 21,41 %   |
| 2018 | 6 622 (+267*)        | 314                       | 1 165                           | 621   | 8 675             | 0,35 %    | 20,58 %   |
| 2019 | 6 342 (+263*)        | 306                       | 1 199                           | 631   | 8 435             | -2,70 %   | 21,70 %   |
| 2020 | 6 177 (+332*)        | 297                       | 1 055                           | 709   | 8 273             | -1,99 %   | 21,30 %   |
| 2021 | 6 265 (+ 435*)       | 282                       | 1 051                           | 710   | 8 461             | + 2,27%   | 20,8 %    |
| 2022 | 5 929 (+404*)        | 267                       | 1 019                           | 648   | 8 000             | -5,4 %    | 20,83 %   |
| 2023 | 5 715 (+447*)        | 258                       | 930                             | 724   | 7 854             | -1,8%     | 21,06 %   |
| 2024 | 5 584 (+408*)        | 242                       | 1 064                           | 697   | 7 753             | -1,3%     | 22,7 %    |

\*refus de tri

## Coûts de la collecte et du traitement en 2024

Coûts de collecte et de traitement pour 7 056<sup>2</sup> tonnes de déchets et 697 tonnes de verre :

|                                                  | Coût net<br>par tonne | Coût net<br>par usager desservi | Coût 2024 €TTC                           |
|--------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|------------------------------------------|
| Collecte                                         | 267,96 €              | 90,16 €                         | 2 077 521 €<br>+6,5 % par rapport à 2023 |
| Traitement                                       | 161,29 €              | 54,27 €                         | 1 250 481 €<br>+7,5 % par rapport à 2023 |
| Coût total de gestion<br>(Collecte + traitement) | 429,25 €              | 144,43 €                        | 3 328 002 €<br>+6,9% par rapport à 2023  |

## Recettes en 2024

|                                           |             |
|-------------------------------------------|-------------|
| Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : | 3 192 134 € |
| Redevance Spéciale :                      | 257 795 €   |

## Participation versée au syndicat mixte départemental Trigone

Trigone est chargé du traitement des déchets, c'est-à-dire de toute opération/préparation d'opération de valorisation ou d'élimination.

En 2024, la participation versée au syndicat Mixte départemental Trigone s'élève à 1 276 292 € pour la zone de collecte d'Auch, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à 2023.

<sup>2</sup> 7 130 tonnes : 5 715 tonnes d'ordures ménagères enfouies en CET ; 1 415 tonnes de déchets recyclables issus de la collecte sélective (y compris refus de tri), hors encombrants.

\* il s'agit des refus issus du tri sélectif que l'on peut assimiler à des ordures ménagères puisque ces déchets ne sont pas recyclables.

## **Actions de prévention**

Compostage individuel : 192 foyers supplémentaires en ont été dotés, soit 2 859 au total.

Compostage collectif : 1 résidence et 43 foyers supplémentaires sont desservis soit 38 résidences au total et 599 foyers.

Lombricompostage : 7 foyers supplémentaires en ont été dotés, soit 112 foyers au total.

STOP PUB : 2 778 foyers en sont dotés.

Textiles : La collecte a augmenté de 20 % et atteint 121 tonnes de déchets valorisés.

## **Actions de communication auprès des usagers**

En 2024, l'équipe prévention déchets a réalisé 87 animations et a sensibilisé environ 2119 personnes sur différents thèmes (gestion des déchets et tri, zéro déchets, compostage, gaspillage alimentaire, consommation...).

32 % des personnes sensibilisées sont des scolaires. A noter que lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), 280 élèves ont participé aux ateliers proposés par la communauté d'Agglomération et les partenaires présents (Garros Services, Trigone, l'Atelier du Vélo, Valoris, Maïf, Ligue de l'enseignement, l'Atelier de Cuisine en Gascogne, Pluie de tissus...).

### *Sensibilisation interne :*

La sensibilisation des agents de la Mairie d'Auch, de la communauté d'Agglomération et du CIAS s'est poursuivie, avec 63 agents sensibilisés sur 2024, et la sensibilisation systématique des nouveaux embauchés lors des journées d'accueil organisées par le service des ressources humaines (3 interventions en 2024).

### *Eco-festivités :*

Au total, le pôle prévention est intervenu sur 142 manifestations au cours de l'année 2024 :

- 64 manifestations suivies de près (consignes données par téléphone puis par mail + contrôles qualité du tri) ;
- 31 sensibilisations terrains sur la gestion et le tri des déchets auprès des organisateurs de manifestations (mise en place signalétique, sensibilisation des bénévoles ou partenaires) ;
- 78 organisateurs ont reçu un mail « type » rappelant les consignes en matière de gestion de déchets.

### *Incivilités et non-respect du règlement de collecte :*

- Sensibilisation terrain d'environ 423 particuliers, 150 membres d'associations, 211 professionnels (contrôles/rappel des consignes de présentation des conteneurs et de tri des déchets + associations manifestations) en 2024, soit 784 personnes au total ;
- En 2024, les agents du pôle prévention des déchets ont réalisé 2 631 interventions avec véhicule pour ramasser des déchets dans la ville contre 2 359 en 2023, soit une augmentation d'environ 11.5% ;
- Lorsque le dépôt de déchets est réalisé par des professionnels, nous les contactons pour leur rappeler les consignes, une facture leur est adressée en cas de récidive. 8 professionnels ont été facturés en 2024 ;
- Ainsi, en 2024, 193 factures ont été envoyées pour des dépôts de déchets sur l'espace public. 67% des dépôts sauvages correspondent à des dépôts d'un ou de plusieurs cartons.



## Déchetterie

- La zone de réemploi a permis de détourner environ 5 tonnes d'objets qui trouveront une deuxième vie, tous matériaux confondus. Les objets réemployés ont été récupérés par Valoris, AG2i et l'Atelier du vélo, dans le cadre d'une convention avec la communauté d'Agglomération et Trigone ;
- La collecte annuelle de jouets pour Noël a également eu lieu dans cette zone, les associations ont redistribué gratuitement les jouets portés par les particuliers.

## Opération récup'sapins

771 sapins ont été amenés dans les récup'sapins en janvier 2025. Ces sapins ont été récupérés par l'association REGAR pour être valorisés en broyat.

Si on ajoute les chiffres des sapins portés en déchetterie, ce sont 863 sapins qui ont pu être valorisés.

## **EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES**

---

### Eau potable

#### *Travaux AEP sur réseaux - Commune d'Auch*

| Type de travaux             | Localisation          | Linéaire (en ml) |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|
| Renouvellement canalisation | Chemin des Arriouests | 535              |
| Renouvellement canalisation | Rue Bernadotte        | 150              |
| Renouvellement canalisation | Rue Amiral Péphau     | 230              |
| Renouvellement canalisation | Impasse de Lescat     | 115              |
| Renouvellement canalisation | Au Couget             | 208              |
| Renouvellement canalisation | Impasse Colmart       | 90               |
| Renouvellement canalisation | Rue Adrien Nux        | 90               |
|                             | TOTAL                 | 1418             |

### Gestion des eaux pluviales urbaines

#### *Travaux sur réseaux eaux pluviales urbaines - Commune d'Auch*

| Type de travaux             | Localisation      | Linéaire (en ml) |
|-----------------------------|-------------------|------------------|
| Renouvellement canalisation | Rue Amiral Péphau | 10               |
| Renouvellement canalisation | Rue Adrien Nux    | 144              |
|                             | TOTAL             | 154              |

### Assainissement collectif

#### *Travaux réalisés sur le territoire de la communauté d'Agglomération*

| Type de travaux sur la commune d'Auch | Localisation      | Linéaire (en ml) |
|---------------------------------------|-------------------|------------------|
| Renouvellement canalisation           | Rue Diderot       | 180              |
| Renouvellement canalisation           | Rue Bernadotte    | 150              |
| Renouvellement canalisation           | Rue Amiral Péphau | 230              |
| Renouvellement canalisation           | Rue Adrien Nux    | 70               |
|                                       | TOTAL             | 630              |

| COMMUNES<br>gérées en<br>régie | Coût en €HT  | Coût en €TTC | Subventions  | Désignation                                              |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------------------------------------|
| 17 communes                    | 350 000,00 € | 420 000,00 € | 280 000,00 € | Schémas directeurs                                       |
| CASTIN                         | 420 000,00 € | 504 000,00 € | 325 500,00 € | Réhabilitation station<br>d'épuration                    |
| 22 communes                    | 55 000,00 €  | 66 000,00 €  |              | Réhabilitation de réseau et<br>créations de branchements |
| JEGUN                          | 8 000,00 €   | 9 600,00 €   |              | Achat terrain                                            |
| Communes                       | 100 000,00 € | 120 000,00 € |              | Mise en sécurité de PR et STEP                           |
| TOTAL                          | 933 000,00 € | 990 000,00 € | 605 500,00 € |                                                          |

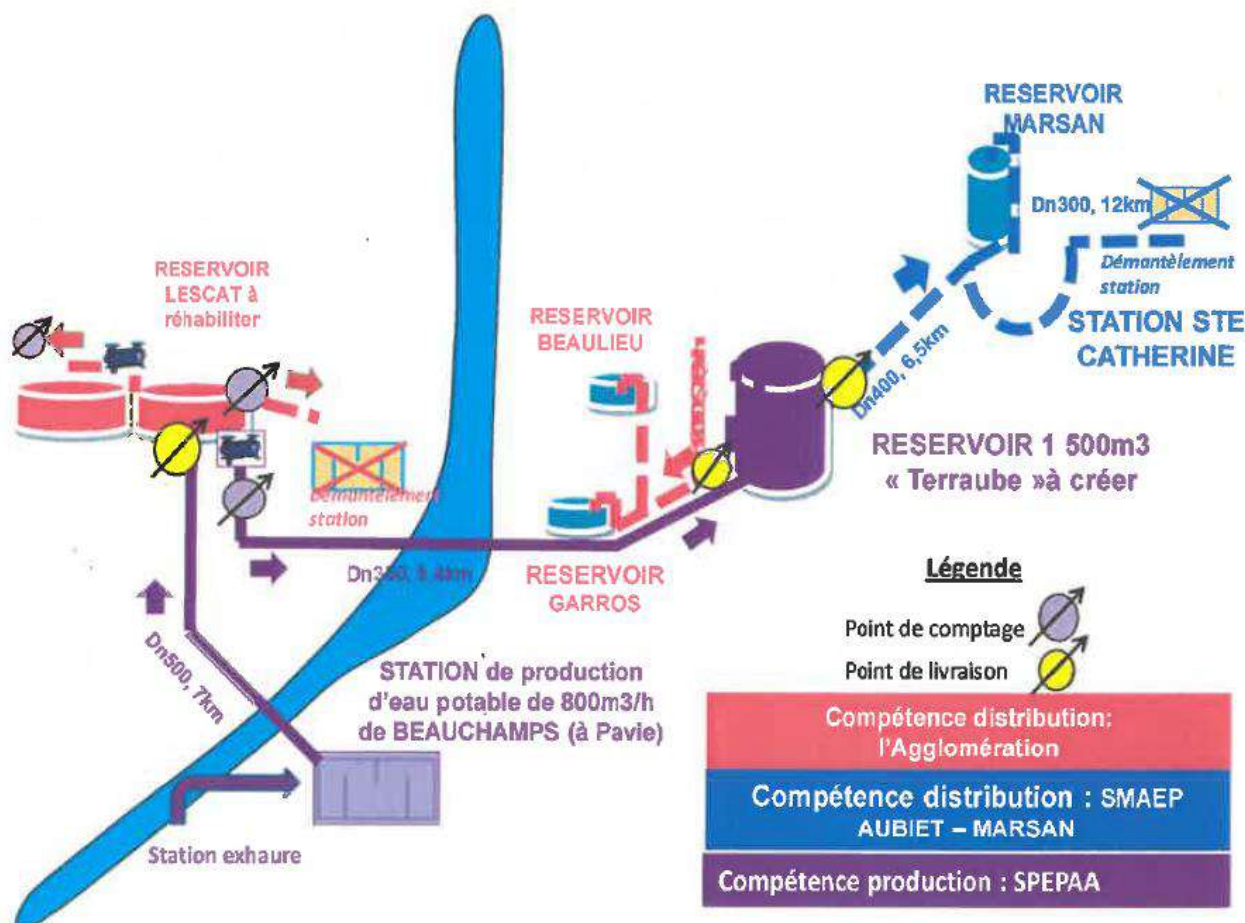
| Commune              | Part<br>variable<br>HT au<br>01/01/2<br>025 | part fixe<br>HT au<br>01/01/2<br>025 | Taux de<br>TVA | Prix TTC au<br>m3 pour 120<br>m3 au<br>01/01/2024 | Volume<br>facturé<br>en m3<br>2023 | Nombre<br>d'abonnés<br>2023 | Montant HT<br>des recettes<br>liées à la<br>facturation au<br>31/12/2023 | Total<br>dépenses<br>fonctionne<br>ment au<br>31/12/2023 | Total<br>dépenses<br>investisseme<br>nt au<br>31/12/2023 |
|----------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Auterrive            | 0,90 €                                      | 45,00 €                              | 10%            | 1,68                                              | 11 594                             | 90                          | 17 187,95 €                                                              | 14 882,50 €                                              | 48 768,50 €                                              |
| Biran                | 1,07 €                                      | 47,27 €                              | 10%            | 1,89                                              | 1 947                              | 33                          | 3 992,87 €                                                               | 10 395,31 €                                              | 0,00 €                                                   |
| Castelnau-barbarens  | 0,89 €                                      | 45,00 €                              | 10%            | 1,67                                              | 6 922                              | 127                         | 13 543,27 €                                                              | 14 271,02 €                                              | 5 100,00 €                                               |
| Castillon-massas     | 2,00 €                                      | 160,00 €                             | 0%             | 3,58                                              | 1075                               | 18                          | 4 872,52 €                                                               | 9 146,74 €                                               | 0,00 €                                                   |
| Castin               | 1,40 €                                      | 84,80 €                              | 0%             | 2,36                                              | 9 105                              | 85                          | 20 741,57 €                                                              | 10 245,80 €                                              | 0,00 €                                                   |
| Crastes              | 0,90 €                                      | 55,00 €                              | 0%             | 1,61                                              | 1 768                              | 22                          | 2 661,29 €                                                               | 9 588,04 €                                               | 0,00 €                                                   |
| Duran                | 1,30 €                                      | 65,00 €                              | 0%             | 2,09                                              | 14 746                             | 185                         | 36 447,55 €                                                              | 17 237,46 €                                              | 4 330,00 €                                               |
| Jegun                | 1,15 €                                      | 52,00 €                              | 10%            | 2,02                                              | 27 171                             | 417                         | 56 792,66 €                                                              | 29 990,73 €                                              | 355,00 €                                                 |
| Lavardens            | 1,00 €                                      | 90,00 €                              | 0%             | 1,63                                              | 4 226                              | 80                          | 10 879,03 €                                                              | 13 044,79 €                                              | 0,00 €                                                   |
| Montaut les creneaux | 1,10 €                                      | 70,00 €                              | 0%             | 1,93                                              | 9 136                              | 123                         | 22 061,15 €                                                              | 22 381,86 €                                              | 0,00 €                                                   |
| Montegut             | 1,10 €                                      | 51,00 €                              | 0%             | 1,78                                              | 5 950                              | 79                          | 9 822,63 €                                                               | 15 652,49 €                                              | 0,00 €                                                   |
| Nougaroulet          | 0,95 €                                      | 90,00 €                              | 0%             | 1,95                                              | 4 296                              | 58                          | 8 933,50 €                                                               | 9 725,97 €                                               | 2 450,00 €                                               |
| Ordan Larroque       | 1,30 €                                      | 60,00 €                              | 10%            | 2,10                                              | 6 047                              | 88                          | 11 388,07 €                                                              | 12 618,57 €                                              | 400,00 €                                                 |
| Pessan               | 1,00 €                                      | 62,00 €                              | 0%             | 1,77                                              | 10 792                             | 89                          | 15 412,57 €                                                              | 17 941,06 €                                              | 0,00 €                                                   |
| Preignan             | 1,20 €                                      | 96,00 €                              | 0%             | 2,25                                              | 40 087                             | 460                         | 98 319,44 €                                                              | 25 818,67 €                                              | 0,00 €                                                   |
| Puycasquier          | 1,00 €                                      | 54,00 €                              | 0%             | 1,70                                              | 10 883                             | 165                         | 36 226,50 €                                                              | 22 060,72 €                                              | 6 692,29 €                                               |
| Roquefort            | 0,90 €                                      | 42,00 €                              | 0%             | 1,50                                              | 6 374                              | 76                          | 9 306,07 €                                                               | 14 704,09 €                                              | 0,00 €                                                   |
| Roquelaure           | 0,87 €                                      | 45,00 €                              | 0%             | 1,50                                              | 3 561                              | 51                          | 5 937,30 €                                                               | 11 679,53 €                                              | 0,00 €                                                   |
| Sainte Christie      | 0,87 €                                      | 45,00 €                              | 0%             | 1,50                                              | 14 696                             | 144                         | 20 922,58 €                                                              | 23 204,38 €                                              | 1 360,00 €                                               |
| Saint jean poutge    | 1,32 €                                      | 100,00 €                             | 10%            | 2,64                                              | 9 049                              | 101                         | 25 150,00 €                                                              | 17 674,93 €                                              | 0,00 €                                                   |
| Saint Lary           | 0,95 €                                      | 76,00 €                              | 0%             | 1,83                                              | 2 164                              | 33                          | 4 276,39 €                                                               | 9 960,31 €                                               | 0,00 €                                                   |
| TOTAL                |                                             |                                      |                |                                                   | 189 995                            | 2524                        | 434 874,91 €                                                             | 332 224,97 €                                             | 69 455,79 €                                              |
| MOYENNE              | 1,10 €                                      | 68,34 €                              |                | 1,95 €                                            | 9 599                              | 120                         | 20 708                                                                   | 15 820,24 €                                              | 3 307,42 €                                               |

## Syndicat Mixte de Production d'eau potable Auch-Aubiet (SPEPAA)

Le SPEPAA, créé en décembre 2021, regroupe la communauté d'Agglomération et le syndicat mixte d'alimentation en Eau Potable d'Aubiet-Marsan (SMAEP). Ce syndicat exerce la compétence « production d'eau potable à partir des installations à construire du syndicat » notamment une usine d'eau potable sur le site de Beauchamps (Pavie). La construction de cette infrastructure a été à l'origine de la création du syndicat du fait d'investissements communs à réaliser.

### SPEPAA

#### Schéma des nouveaux ouvrages de production, de stockage et de transit des eaux traitées



L'opération du SPEPAA estimée à 45,43 M€ correspond à :

- La création d'une nouvelle usine de production d'eau potable d'une capacité de 700 m³/h ;
- La réhabilitation du réservoir de Lescat, de 23 700 m³ ;
- La construction d'un nouveau réservoir d'une capacité de 1 500 m³ ;
- La mise en place de près de 40 kilomètres de conduites afin d'assurer l'alimentation des réservoirs de Beaulieu, Garros, Marsan, Aubiet et En Martinon.

## Sentiers de randonnée

### Nouveau sentier

Concernant le sentier « Balade du bois de Pilhat » sur la commune de Montaut-Les-Créneaux, un nouveau tracé a été mis en place permettant d'éviter le cheminement le long de la route.

*Tableau de synthèse des sentiers d'intérêt communautaire :*

| Commune (départ PR)  | Nbre PR   | Nom PR                                           | n°PR | Longueur (en km) |
|----------------------|-----------|--------------------------------------------------|------|------------------|
| ANTRAS               | 1         | LE CHEMIN DE TACHUS                              |      | 1,5              |
| CASTELNAU-BARBARENS  | 2         | LE CHEMIN DE HOURONTAN                           | 1    | 9,959            |
|                      | 3         | LE CHEMIN DE SAINT GUIRAUD                       | 2    | 10,787           |
|                      | 4         | LE CHEMIN DES SOURCES ET DES BAINS               | 3    | 9,274            |
|                      | 5         | LE CHEMIN DU BOIS BEDAT                          | 4    | 13,07            |
| CASTERA VERDUZAN     | 6         | LACS, RIVIERES ET COLLINES                       | 4    | 8,8              |
|                      | 7         | SENTIER DES CRETES                               | 3    | 5,253            |
|                      | 8         | CHEMIN DES 3 HAMEAUX                             | 2    | 7,026            |
|                      | 9         | PAR LE VIEUX CASTERA                             | 1    | 14,772           |
| CASTILLON MASSAS     | 10        | PAR LE BOIS DE CASTILLON MASSAS                  | 4    | 12,212           |
| CRASTES              | 12        | CHEMIN DES COLLINES DE CRASTES                   |      | 12               |
| JEGUN                | 11        | LAVOIRS ET MOULINS                               | 5    | 7,243            |
| CRASTES              | 12        | CHEMIN DES COLLINES DE CRASTES                   |      | 12               |
| LAVARDENS            | 13        | LE CIRCUIT DU CHATEAU DE LAVARDENS               | 6    | 10,284           |
| MIREPOIX             | 14        | PAR LE HAMEAU DE TOURRENS                        | 7    | 9,132            |
| MONTAUT-LES-CRENEAUX | 15        | BALADE PAR LE BOIS DE PILHAT                     | 2    | 11,513           |
|                      | 16        | LA BOUCLE DU CHATEAU                             | 1    | 6,614            |
| ORDAN LARROQUE       | 17        | SUR LA TRACE DES PELERINS                        | 8    | 8,861            |
|                      |           | Variante 1 Sur les traces des pèlerins           | 8    | 2,074            |
| PAVIE                | 18        | LE SENTIER DE BESMAUX                            | 1    | 16,6             |
|                      | 19        | LA SARRADE DE MARSEILLAN                         | 2    | 3,9              |
|                      | 20        | CHEMIN DE TERRE BLANCHE                          | 3    | 5,9              |
| PEYRUSSE MASSAS      | 21        | CHEMIN DU BOIS DE LA PEUR                        | 13   | 9,33             |
|                      |           | Variante 1 Chemin du bois de la Peur             | 13   | 1,724            |
| ROQUEFORT            | 22        | LA BOUCLE DES CHATEAUX                           | 9    | 11,635           |
| ROQUELAURE           | 23        | CHEMIN DE LA SIUTAT                              |      | 10,296           |
| SAINT JEAN DE POUTGE | 24        | VALLEE DE LA BAISE ET COLLINES VERS LARRANCHELAN | 10   | 17,408           |
|                      |           | Variante 1 Vallée de la Baise                    | 10   | 1,32             |
|                      |           | Variante 2 Circuit Poutge et Serrade             | 10   | 1,3              |
| SAINT LARY           | 25        | LA FORET DOMANIALE DE LARRAMA                    | 11   | 10,14            |
| TOURRENQUETS         | 26        | LE PETIT TOUR DE TOURRENQUETS                    | 12   | 6,515            |
| <b>TOTAUX</b>        | <b>26</b> | <i>Mise à jour le 17/09/2025</i>                 |      | <b>268,442</b>   |

## ENVIRONNEMENT, PROSPECTIVE, AMENAGEMENT DURABLE

---

Créé en janvier 2015, le **Service Climat-Énergie** coordonne la politique de développement durable et de transition énergétique de la communauté d'Agglomération. Il agit en étroite collaboration avec l'ensemble des services opérationnels chargés de la mise en œuvre des actions.

Depuis l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par le conseil communautaire le 27 février 2020, l'activité du service est principalement orientée vers le déploiement du plan d'action associé. Ce plan, élaboré à partir de 2015, constitue le socle de la stratégie communautaire en matière de transition énergétique, structurée autour de trois axes majeurs : les transports, l'énergie et l'alimentation, qui représentent à eux seuls près des trois quarts des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

En 2024, le service a concentré ses efforts sur l'émergence et l'animation de groupes de travail thématiques, en particulier autour de deux enjeux structurants : l'agriculture et l'alimentation locales d'une part, et les énergies renouvelables locales d'autre part. Ces dynamiques visent à faire émerger une vision partagée et à construire une position politique commune en matière de transition énergétique.

Parallèlement à ces travaux structurants, le service a poursuivi ses actions en faveur de la promotion de la biodiversité, notamment à travers des animations à destination du jeune public et par la valorisation du site internet de l'Atlas pour la Biodiversité intercommunal (ABiC).

## EQUIPEMENTS CULTURELS

---

### Ecole de musique

On compte 325 inscrits en octobre 2023 et 314 en juin 2024, et un niveau de réinscription un peu plus bas que l'année précédente avec 245 usagers.

La création de la **classe de violoncelle** en septembre 2022, qui est un succès, a permis de conforter la **classe de violon** et de réaliser un travail pédagogique et artistique commun. Les deux classes pouvant s'appuyer l'une sur l'autre pour élaborer et légitimer leur apprentissage. Ces deux disciplines viennent enrichir la palette de l'offre mais surtout ouvrir des horizons nouveaux pour les pratiques collectives et les différentes esthétiques musicales.

L'outil numérique s'invite toujours plus dans les salles de cours et devient un support privilégié notamment pour le partage et le travail personnel des élèves et des enseignants.

Il est à noter à nouveau la réactivité et la créativité des enseignants, pour la mise en place et la richesse des différentes formes d'outils pédagogiques et numériques au service de la transmission des disciplines artistiques.

La formation sur les troubles « Dys » (dédiées aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages) porte ses fruits et les enseignants ont pu mettre à profit des process et outils spécifiques afin d'améliorer l'apprentissage de la musique pour les élèves ayant ces difficultés.

La communication a également été travaillée avec des publications régulières sur les réseaux sociaux et le site internet de la communauté d'Agglomération.



## Actions culturelles

Cette année fut dense avec 28 actions culturelles menées, articulées autour d'auditions, de concerts, de contes, de stages et d'échanges entre établissements d'enseignement artistique.

Les actions les plus remarquables furent :

- La participation des ateliers de musiques actuelles à la 2<sup>ème</sup> édition du festival « Le Son de La Nuit » ;
- Le concert des professeurs ;
- La soirée spectacle « Ça va chanter ! » dans un Dôme de Gascogne comble et ravi ;
- Le concert « Les jeux Auch'lympiques » de la classe de trombone au centre Cuzin, à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024 ;
- Le conte « Peer Gynt » magistralement interprété par la classe de flûte, accompagnée par l'académie de danse Carole Massoutié (L'Union) au Dôme de Gascogne, pour un moment féérique ;
- La participation des ateliers jazz, musiques actuelles et choro au « Bouche à Oreille » à Simorre, où ils ont rencontré un vif succès ;
- L'après-midi ciné-musique à Ciné 32 avec la participation des classes de flûte et de clarinette autour de quizz musicaux de bandes originales de films.



L'apprentissage de la musique passe également par les échanges, toujours enrichissants pour les élèves, avec le conservatoire de Tarbes pour la classe de clarinette et celui de Dax pour la classe de trombone, ainsi que le Cri'Art pour les ateliers de musiques actuelles.

C'est aussi la participation de certains ateliers à des festivals, comme les ateliers de forro et de choro qui se sont illustrés à Narbonne et Paris, avec en parallèle, la mise en place de stages sur cette esthétique musicale au sein de l'école.

À noter également le travail de création autour du conte en collaboration avec l'éducation nationale.

Enfin, une des missions de l'école de musique est de favoriser l'écoute de grands ensembles et la découverte de salles de spectacle de renom, en permettant aux élèves d'assister à des concerts spécifiques jeune public à la Halle aux Grains de Toulouse, interprétés par l'Orchestre National du Capitole. Cette année, il s'agissait du conte musical « Ma mère l'Oye ».

## Bilan

Depuis 3 ans le taux de réinscription est sur un plateau figé en légère baisse tout comme le nombre de nouveaux inscrits. Malgré toutes les actions et les offres, on constate un manque d'attractivité de la musique par les plus jeunes, 7-8 ans et un effet papillon sur les deux premières années. Pour autant, les propositions pédagogiques et artistiques des enseignants sont toujours aussi riches et variées et illustrent très bien la dynamique qui les anime au quotidien.

## Musée des Amériques-Auch

2024 fut une année d'ouverture complète, mais dont la fréquentation a connu une légère contraction comparable, voire inférieure, à ce que d'autres sites touristiques ont enregistré.

### *Fréquentation*

|      | Entrées globales | Entrées gratuites | Entrées payantes |
|------|------------------|-------------------|------------------|
| 2022 | 21 561           | 9 522             | 12 039           |
| 2023 | 21 039           | 12 454            | 8 585            |
| 2024 | 19 170           | 11 666            | 7 504            |

### Répartition du public

|      | Entrées individuelles | Entrées groupes hors scolaires | Entrées groupes scolaires | Moins de 18 ans | 18-25 ans |
|------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------|-----------------|-----------|
| 2022 | 17 310                | 1 009                          | 3 236                     | 1 743           | 337       |
| 2023 | 16 652                | 648                            | 3 739                     | 1 881           | 465       |
| 2024 | 15 487                | 359                            | 3 324                     | 1 553           | 424       |

Malgré la légère baisse de fréquentation, moins 2,5 %, on observe une augmentation du public jeune avec une hausse de 6 % : 6 733 entrées contre 6 325 en 2023.

### *Recettes*

En dépit de la légère baisse de fréquentation, les recettes liées aux entrées, mais surtout à la boutique sont en progression : 94 404,25 € en 2024 contre 90 294,90 € en 2023. Soit une progression de 4,55 % alors que la fréquentation a baissé de 8,8 %.

Si on ajoute les subventions perçues en investissement, on parvient à 108 904, 25 € de recettes générées.

|      | Nbre de produits vendus | C.A (en €) | Marges générées (en €) |
|------|-------------------------|------------|------------------------|
| 2023 | 6 493                   | 36 151.90€ | 17 029.55€             |
| 2024 | 6 948                   | 37 099.25€ | 16 814.91€             |

### *Dépenses en fonctionnement*

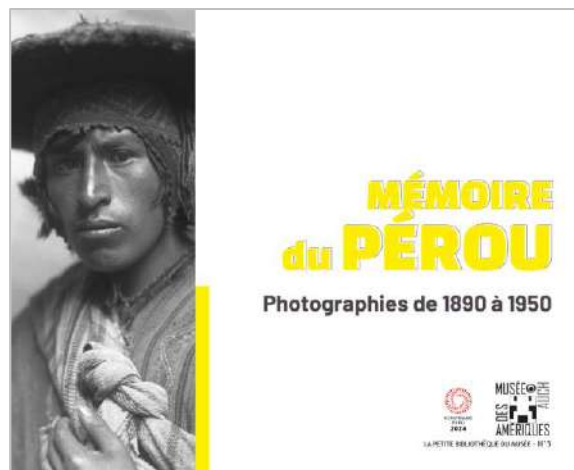
En déduisant les recettes générées par les entrées et la boutique aux coûts en fonctionnement du musée, il apparaît que le reste à charge pour la collectivité est en baisse.

|                                                   | 2020      | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      |
|---------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Musée- Frais de personnel (012)                   | 346 118 € | 385 917 € | 394 924 € | 272 411 € | 332 359 € |
| Musée- Frais de fonctionnement (011 hors fluides) | 83 526 €  | 69 720 €  | 113 935 € | 137 300 € | 118 900 € |
| Musée - Frais de fonctionnement (011 fluides)     | 28 047 €  | 32 790 €  | 53 303 €  | 55 023 €  | 45 397 €  |
| Musée- Dépenses d'investissement                  | 62 348 €  | 23 279 €  | 13 645 €  | 77 674 €  | 87 798 €  |
| TOTAL DEPENSES                                    | 457 691 € | 488 427 € | 562 162 € | 464 734 € | 496 656 € |
| TOTAL RECETTES                                    | 40 781 €  | 59 151 €  | 97 245 €  | 106 295 € | 108 904 € |
| COUT REEL : DEPENSES MOINS RECETTES               | 416 910 € | 429 276 € | 464 917 € | 358 439 € | 387 752 € |

## Exposition - animations

En 2024 plusieurs évènements majeurs sont venus ponctuer la saison :

- Une grande exposition intitulée « Pérou précolombien, un autre regard sur le monde » a été réalisée avec les collections du musée pour le musée-château d'Annecy et s'est tenue de juin 2024 à octobre 2024 accueillant plus de 100 000 visiteurs. Cette exposition dont un catalogue a été tiré sera présentée à Auch en 2026.  
Durant plus de trois millénaires avant l'arrivée des Européens, les sociétés précolombiennes développent une conception très particulière de l'univers. L'exposition invite le visiteur à découvrir la cosmologie andine, ses croyances et ses rites, par la présentation d'objets remarquables : statuettes, poteries, textiles, armes, bijoux...  
Un catalogue a été réalisé à cette occasion.



- Le musée a accueilli une exposition de photographies prêtée par l'ambassade du Pérou en France intitulée « Mémoire du Pérou, photographies de 1890 à 1950 ».  
Parcourant 60 ans (de 1890 à 1950) de photographie péruvienne. Les merveilles naturelles du territoire du Pérou, les grands monuments de son passé précolombien, les coutumes ancestrales s'interconnectant avec les aspirations modernisatrices de l'époque, les conflits sociaux d'une société en formation sont figés sur ces 80 reproductions de qualité, qui ont été exposées un peu partout dans le monde. Ces images font partie d'une tradition photographique péruvienne qui s'est nourrie du talent d'un ensemble de créateurs visuels, utilisant l'appareil photographique comme un moyen de dépeindre, de comprendre et d'interpréter ce pays... loin des clichés. Un catalogue a été réalisé à cette occasion.
- **La Nuit Européenne des musées** qui a connu une forte fréquentation cette année avec près de 300 personnes pour la nocturne.
- **Les journées européennes du patrimoine** : 953 visiteurs.
- La « **Dia de los muertos** » le 31 octobre qui conforte son succès avec plus de 230 visiteurs.



## Médiation

### Bilan total (fréquentation jeune public sur septembre 2023 - août 2024) :

- 131 groupes jeunesse reçus (petite enfance, scolaire et péri/extrascolaire) ;
- 150 actions (autonomie et visite accompagnée) ;
- 3 073 enfants sur l'année scolaire 2023-2024 (3 324 sur l'année 2024).

#### Petite enfance :

- 13 actions accompagnées sur l'année, pour trois structures différentes (Boule de Gomme/Jardin d'enfant, Crèche Familiale et RPE).

#### Scolaire :

- Premier degré
  - 30 classes provenant de 18 établissements différents (année précédente : 51 classes provenant de 26 établissements différents) ;
  - 20 classes provenaient d'un établissement du GACG ;
  - 41 actions accompagnées, 5 actions en autonomie ;
  - 9 classes n'ont pas pu venir car pas de possibilité de les recevoir sur les créneaux demandés (mai-juin, créneaux déjà réservés).
- Second degré et études supérieures
  - 73 classes provenant de 28 établissements différents (année précédente : 62 classes provenant de 20 établissements différents) ;
  - 32 classes provenaient d'un établissement de la communauté d'Agglomération ;
  - 61 actions accompagnées, 18 actions en autonomie.

*Pour le second degré, 19 actions ont été financées par le Pass Culture pour les établissements hors Grand Auch Cœur de Gascogne.*

#### Péri/extrascolaire :

- 15 groupes provenant de 5 structures différentes ;
- 2 actions accompagnées, 10 actions en autonomie.

## Communication

En raison de la double actualité des expositions, Mémoire du Pérou et Simon Augade, nous avons renouvelé l'affichage urbain en panneau 4/3 m en demandant un panachage des deux événements. Par ailleurs, plusieurs inserts ont été pris dans la presse spécialisée locale et nationale.





### *Récolement décennal et inventaire rétrospectif*

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France et la promulgation de l'arrêté de 2004 relatif aux procédures de récolement, plusieurs chantiers des collections nous ont menés à l'achèvement du premier récolement à la fin de l'année 2019 avec un dénombre de 55 228 items.

Le suivant a été achevé dans les délais le 27 novembre 2024 avec 56 343 items. La base de données contient actuellement 15 035 fiches d'inventaire représentant la totalité de ces items.

### *Conservation : Plan de sauvegarde des biens culturels*

Le Musée des Amériques-Auch vient de se doter d'un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC), validé par un exercice d'intervention d'urgence des pompiers réalisé à l'occasion de la Journée nationale de la résilience le 16 octobre dernier.

Ce plan de sauvegarde des biens culturels, dont l'élaboration a demandé deux ans de travail, décrit avec précision toutes les procédures à mettre en place par les services de secours pour protéger les œuvres en cas d'incendie ou de sinistre. Quelles pièces évacuer en priorité ? Comment les déplacer ? Comment protéger par des bâches ignifugées celles qui sont intransportables ? Dans quel ordre intervenir ? Quels chemins emprunter ? etc.

Le plan a été conçu et rédigé par l'équipe du musée sous le contrôle et avec l'appui de deux restauratrices du patrimoine spécialisées dans la prévention et la protection des œuvres. Il se décompose en trois parties : Une évaluation des risques et une mesure de la vulnérabilité des collections, un plan opérationnel qui comprend la liste des œuvres à protéger ou à évacuer, un plan de relèvement qui décrit toutes les opérations à mener après le sinistre.

Le 16 octobre, des manœuvres mobilisant une cinquantaine de pompiers ont eu lieu au musée. Cet exercice, suivi par des observateurs du Bouclier bleu, a été l'occasion de réaliser un film de 15 minutes.

Cet exercice et toutes les mesures prises au musée pour la sauvegarde des biens culturels ont été **lauréats du prix de la Résilience pour l'Occitanie en 2024**.



### *Acquisitions*

Plusieurs d'œuvres ont été acquises cette année :

- Une sculpture en terre cuite représentant une allégorie de l'Amérique pour un montant de 6 000 € ;
- Une sculpture en zinc représentant une allégorie de l'Amérique pour un montant de 2 904,24 € ;
- Deux tableaux représentant la ville d'Auch ;
- Trois céramiques précolombiennes du Pérou données par Pierre Monod.





## Médiathèque

### *Contexte*

L'année 2024 est une année de stabilisation. Le choix, qui a été fait en 2023 de se concentrer sur l'ouverture générale au public, a été maintenu avec la fermeture de la salle numérique. Cela a permis de pallier à la situation de sous-effectif.

Les accueils de classe suspendus à partir de septembre 2023 ont repris en septembre 2024.

### *Public*

Le nombre d'adhérents actifs (emprunteurs) est en légère baisse en 2024 avec **3298** inscrits actifs, stable par rapport à 2019 (3191), année référence ; la part de la population intercommunale reste sensiblement la même autour de 20 %.

Le nombre de collectivités (carte pour institutions) inscrites est constant sur les deux sites.

En septembre 2024, les activités de la Médiathèque Des Collectivités (MDC) ont pu en partie redémarrer avec la fin des travaux de la zone du centre commercial du Garros.

Les accueils de classes ont également repris en septembre 2024. Quatre créneaux par semaines y sont consacrés, 3 à la Médiathèque Grand Auch Cœur de Gascogne (MGACG) et 1 à la MDC ainsi qu'un jour de tournée bibliobus.

Les accueils Petite Enfance diminués en 2023 ont largement repris notamment à la MDC. Ils concernent les unités de la Maison de la Petite Enfance, crèche familiale, Relais Petite Enfance, Boule de Gomme au Garros et le jardin d'enfants.

### *Collections*

Le nombre annuel de prêts de la médiathèque (MGACG + MDC) est de **102 052 (+ 5 %)**.

Le nombre de documents est de 96 102.

### *Présence en ligne*

L'usage de la page institutionnelle Facebook est toujours l'un des principaux outils de la communication pour la médiathèque. Page Facebook : @mediathequegrandauch (976 j'aime / 1200 followers).

Le portail documentaire est utilisé pour la consultation par les usagers de leur espace individuel et pour les recherches dans les collections, pour le programme d'animation/inscription ainsi que pour les ressources numériques.

Site internet : <https://bmauch-pom.c3rb.org/>

⇒ Fréquentation : 10 131 recherches

⇒ 9 158 identifications

Ces chiffres ne tiennent pas compte des simples connexions pour des informations pratiques et pour s'inscrire aux activités

### *Actions culturelles*

La médiathèque a mené 44 actions et a accueilli 992 participants.

Elle participe aux manifestations nationales et régionales comme le Marathon des mots, Partir en livre, les Journées du Patrimoine (septembre), les Petits champions de la lecture, le Mois du film documentaire...

De plus, un travail de partenariat avec d'autres services de la communauté d'Agglomération a été entamé : Musée (lectures thématiques - jardin, hiver...), sport (jeux olympiques, semaine de lutte contre le harcèlement).

En ce qui concerne les actions de partenariat jeunesse (scolaire, périscolaire, petite enfance), elles avaient été très largement réduites dans le 1<sup>er</sup> trimestre et relancées dans le second.

C'est au total 82 groupes reçus (sur les deux sites) et plus de 1500 enfants.

## EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le complexe de Mouzon, la piscine et les gymnases dénommés Mathalin et Pardailhan, sont des équipements sportifs d'intérêt communautaire qui permettent de satisfaire les attentes et les besoins du public, des scolaires et des associations.

L'action de la communauté d'Agglomération conjuguée au dynamisme des associations constituent de sérieux atouts pour le développement du sport, facteur de bien-être, de santé, de lien social et de rayonnement de notre territoire.

### Utilisation des équipements sportifs

|            | VOLUME<br>HORAIRES<br>2023 | VOLUME<br>HORAIRES<br>2024 | %<br>VARIATION | RECETTES<br>2023 | RECETTES<br>2024 | VARIATION | RECETTES<br>SCOLAIRES<br>2023 | RECETTES<br>SCOLAIRES<br>2024 | VARIATION |
|------------|----------------------------|----------------------------|----------------|------------------|------------------|-----------|-------------------------------|-------------------------------|-----------|
| MOUZON     | 4691                       | 6783                       | 44%            | 68 105€          | 74 726€          | 6 621 €   | 4 947€                        | 7 542€                        | 2 595 €   |
| PARDAILHAN | 1923                       | 1849                       | -4%            |                  |                  |           | 11 129 €                      | 14 132 €                      | 3 003 €   |
| MATHALIN   | 2513                       | 2393                       | -5%            |                  |                  |           | 14 836 €                      | 9 671 €                       | -5 165 €  |

Hormis le complexe de Mouzon dont l'utilité en termes d'événements exceptionnels ne cesse de faire augmenter sa fréquentation, une légère diminution d'utilisation est visible sur les autres équipements. Cette tendance est similaire à celle observée entre 2022 et 2023.

Cette légère diminution est totalement liée au fait que les équipements sportifs flirtent en permanence avec leur niveau de saturation. L'annulation de certains créneaux scolaires ou un championnat qui s'arrête prématurément impacte directement le taux d'occupation. Malgré cette légère diminution, aucun nouveau créneau n'est actuellement exploitable dans ces équipements.

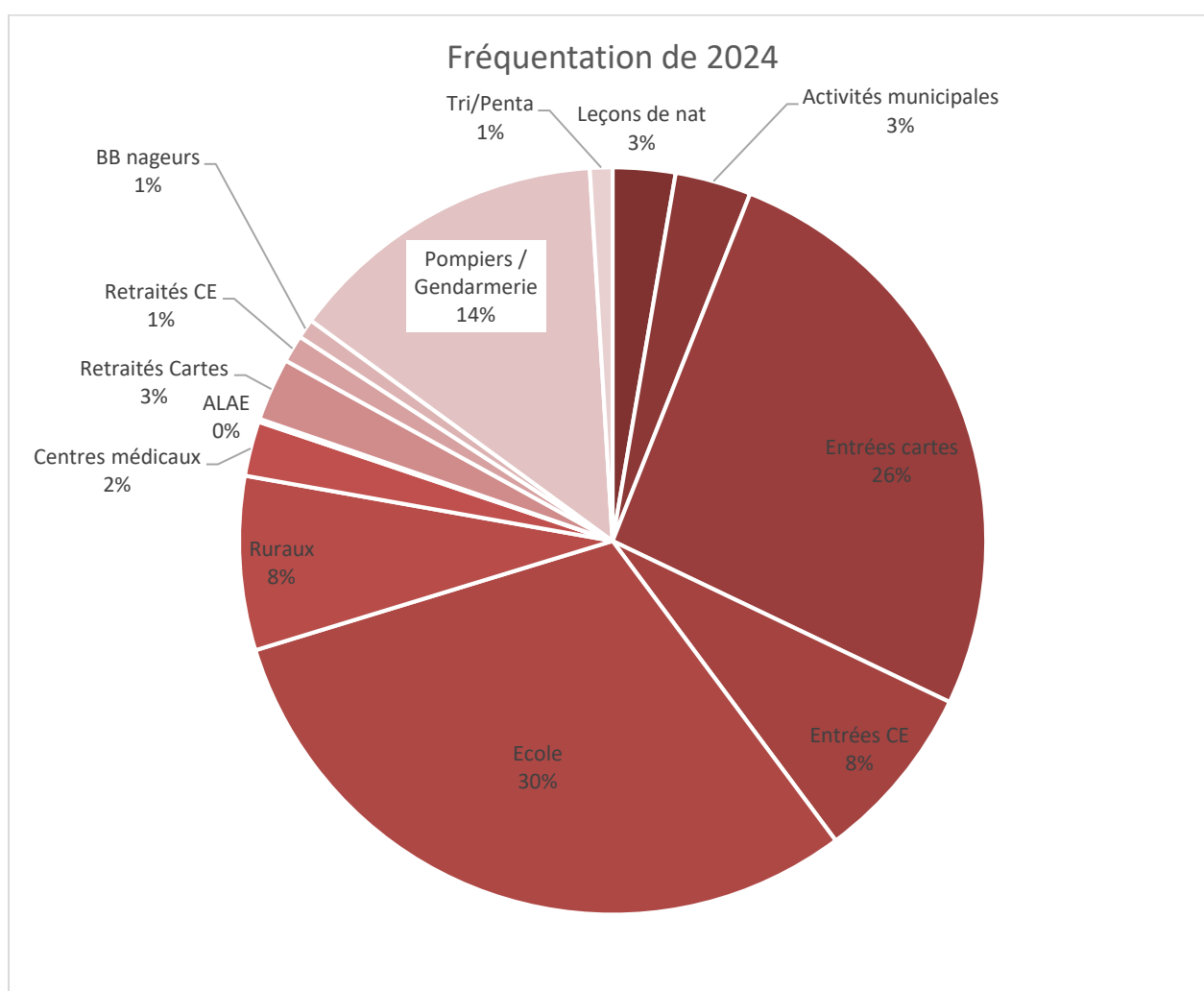
## La piscine communautaire

La piscine communautaire est un équipement sportif à vocation nautique et reste la seule piscine couverte du Gers ouverte toute l'année.

Sauf imprévu technique, la piscine est ouverte 7j/7 de 8H à 22H (fermeture hebdomadaire le dimanche AM) selon une amplitude de 340 jours / an.

Les fermetures techniques de l'équipement (en moyenne 2 semaines/an) sont nécessaires pour vidanger les bassins (obligatoire 1 fois / an), configurer la piscine extérieure avant la saison estivale et procéder à la maintenance de la machinerie (traitement de l'air et de l'eau).

Répartition en 2024 des 77 439 entrées (+2 % par rapport à 2023, deuxième année consécutive qu'une hausse de la fréquentation est observée, tendance unique depuis 12 ans) :



## **Activité du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est un établissement public intercommunal, en charge de l'action sociale de la communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

Il est au service des habitants de ce territoire et notamment les plus fragiles. Il a pour vocation de les accueillir, les conseiller et les aider dans les démarches.

Il intervient particulièrement auprès des personnes en difficulté ou en grande précarité, des personnes âgées, handicapées et/ou malades. Il joue aussi un rôle important de coordination avec l'ensemble des acteurs sociaux institutionnels ou associatifs.

Le CIAS gère plusieurs services et dispositifs de maintien à domicile des personnes âgées et handicapées :

| Service ou dispositifs de maintien à domicile                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Bilan 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 114 places, dont 104 de SSIAD et 10 places au titre de l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)</b></p> <p>Le SSIAD a pour mission de contribuer au maintien à domicile des personnes présentant une dépendance temporaire ou définitive, afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'éviter ou de retarder l'entrée en institution,</li> <li>- De leur rendre ou de maintenir une autonomie,</li> <li>- De les accompagner en fin de vie ainsi que leur entourage.</li> </ul> <p>Il dispense des soins d'hygiène et de confort (toilette médicalisée, aide à la mobilité...).</p> | <p>⇒ 108 usagers et 32 350 journées d'interventions réalisées au SSIAD ; la moyenne d'âge est de 84 ans. La durée moyenne de séjour est de 814 jours. Le Gir Moyen Pondéré (GMP) permettant de mesurer le niveau de dépendance est de 632,22.</p> <p>⇒ 78 personnes ont bénéficié des prestations ESA. La prise en charge du patient par l'ESA fait l'objet d'une prescription médicale par un médecin. 15 séances de réhabilitation sont prescrites en vue de préserver l'autonomie et les capacités restantes des personnes concernées, sur une durée de trois mois maximum, sans renouvellement possible dans l'année. L'ESA peut accueillir jusqu'à 30 usagers en simultané.</p> <p>Le forfait journalier est calculé au vu de la dotation globale fixée chaque année par l'Agence Régionale de Santé pour 104 usagers. En 2024, cette dotation a été augmentée et s'élève pour le SSIAD à 2 071 683,22 euros.</p> <p>Le coût par jour et par personne s'élève à 54,4 € en 2023.</p> <p>Les infirmiers libéraux ont effectué des soins techniques auprès de 82 personnes sur les 108 usagers du service. Les 26 autres usagers ont un infirmier référent conventionné mais n'ont pas bénéficié d'actes techniques.</p> |
| <p><b>Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)</b></p> <p>Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) a pour mission d'apporter des prestations dans les actes quotidiens de la vie par une aide matérielle, une aide directe à la personne, un accompagnement relationnel afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou malades.</p>                                                                                                                                                                                                                                          | <p>⇒ 509 usagers au 31/12/2024, 576 ont été aidés au cours de l'année. 84 641 heures en 2024 dont 49 253 heures APA et 21 968 heures PCH. 72 196 interventions.</p> <p>⇒ un <u>dispositif blanchisserie</u> qui a traité 10,2 tonnes de linge au bénéfice de 39 usagers. 4,5 tonnes de linge ont été traitées, pour les bénéficiaires du SAAD en 2024 soit une moyenne mensuelle de 10,8 kg de linge traité par usager.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

|                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Ces prestations recouvrent :<br/> L'aide à domicile,<br/> Le portage de repas,<br/> La blanchisserie,<br/> Les petits travaux à domicile,<br/> Les déplacements accompagnés.</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <p><b>Portage de repas à domicile</b></p>                                                                                                                                           | <p>37 311 repas confectionnés par la cuisine centrale ont été servis sur l'année.</p> <p>Le service a livré en moyenne 119 bénéficiaires par mois. 2 670 repas ont été préparés et livrés par les Jardins d'Iroise pour les communes Ex Cœur de Gascogne. L'équipe du portage de repas a parcouru 46 746 km pour livrer l'ensemble des bénéficiaires.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <p><b>Déplacements accompagnés</b></p>                                                                                                                                              | <p>Ce dispositif vise à permettre les déplacements de la vie quotidienne pour les personnes ayant besoin de l'aide d'un tiers.</p> <p>246 interventions représentant 296 heures au bénéfice de 12 usagers.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <p><b>Petits travaux</b></p>                                                                                                                                                        | <p>Cette activité vise à effectuer des réparations de type « Familial » et des petits travaux que la personne n'est plus en mesure de faire.</p> <p>39 interventions qui représentent 43 heures.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <p><b>Loisirs pour les retraités et les personnes âgées</b></p>                                                                                                                     | <p>97 adhérents. La majorité des adhérents sont des personnes seules (69 %) et des femmes (92 %). Les personnes âgées de plus de 70 ans représentent plus de 70 % des usagers.</p> <p>Au-delà des activités « classiques » proposées par le service ; ateliers mémoire, travaux manuels et créatifs, gym douce, sorties culturelles et loisir, des actions de prévention du vieillissement dans le cadre d'appels à projet Conférence des Financeurs ont été proposées : 7 ateliers répartis sur les communes de PUYCASQUIER et MIREPOIX : Mémoire, équilibre, Sommeil, habitat cadre de vie, Accès aux droits, nutrition, sécurité Routière. Atelier mémoire à NOUGAROLET, Atelier financé par la CARSAT/ Café rencontre à Auch</p> |
| <p><b>Halte d'accueil</b></p>                                                                                                                                                       | <p>A destination des aidants familiaux, la Halte accueille les personnes malades à l'heure ou à la demi-journée. Des ateliers adaptés sont proposés, sous forme de loisirs créatifs, en respectant les envies des personnes, l'objectif est non thérapeutique.</p> <p>11 personnes ont fréquenté la Halte. Il s'agit de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées. L'âge moyen est de 80 ans.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |



### *Le CIAS gère également un pôle action sociale et solidarité (PASS)*

Ce service remplit les missions légales du CIAS décrites par le Code de l'Action Sociale et des Familles telles que l'instruction des demandes d'aides à l'hébergement, la domiciliation, et l'analyse des besoins sociaux.

Plus spécifiquement, le PASS exerce des missions d'accompagnement, d'information et d'orientation des habitants du territoire Grand Auch Cœur de Gascogne pour toutes les questions et problématiques sociales.

| Service ou dispositif d'action sociale                                                                                                                                                                            | Bilan 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Epicerie Sociale<br/>Colis alimentaires</p> <p>Colis d'urgence</p>                                                                                                                                             | <p>717 ménages ont bénéficié du dispositif d'aide alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 175 familles ont fréquenté l'épicerie sociale</li> <li>- 258 ménages ont pu en bénéficier (3 079 colis)</li> <li>- 567 ménages ont pu bénéficier de 1 004 colis d'urgence</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <p>Aire d'Accueil des gens du voyage proposant 16 emplacements pour 32 caravanes</p>                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 55 familles accueillies, soit 110 personnes.</li> <li>- Taux d'occupation : 65,6 %</li> <li>- 2,8 mois de durée moyenne de séjour</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <p>Service d'aide sociale (qui exerce toutes les missions légales d'aide sociale et, au titre de l'aide sociale facultative, attribue des aides alimentaires, des aides financières, des aides au transport).</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 89 personnes ont été domiciliées en 2024</li> <li>• 81 dossiers de demande d'aide sociale (obligation alimentaire, hébergement)</li> <li>• 1 110 ménages ont été aidés au titre des aides facultatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ 609 ménages, soit 1 036 personnes pour l'aide aux transports,</li> <li>➢ 151 cartes Loisirs,</li> <li>➢ 14 foyers auscitains ont bénéficié du fond eau</li> <li>➢ 22 foyers soutenus par une ou des aides financières</li> <li>➢ 677 ménages ont participé au dispositif d'aide alimentaire</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Accompagnement social :</u><br/>Les Conseillères en Économie Sociale et Familiale (C.E.S.F.), assurent un accompagnement social global au sein du service, en lien avec plusieurs dispositifs portés par le CIAS, notamment : Aide alimentaire, Accompagnement Social Global (A.S.G.) des personnes âgées et handicapées, Micro-Crédit Personnalisé (M.C.P.).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accompagnement social exercé par les CESF au sein de l'épicerie sociale peut déboucher sur un accompagnement plus soutenu s'inscrivant dans la durée de type ASG (Aide Sociale Globale).</li> <li>- 46 ménages suivis en accompagnement social global.</li> </ul> |

|                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                      | <b>Accompagnement collectif :</b><br>- 11 ateliers cuisine, 87 participants<br>- 4 ateliers financés dans le cadre du programme « un petit-déjeuner pour tous » (Andès) réunissant 31 personnes.<br>- Des ateliers collectifs participatifs de cuisine dits de « découverte » (6 ateliers - 45 participations).                    |
| Projet d'épicerie sociale itinérante | Contexte : plus de 90 % des bénéficiaires de l'épicerie sociale fixe du CIAS résident à Auch, alors même que les besoins en aide alimentaire existent sur l'ensemble du territoire.<br>Objectif : Essaimer l'offre d'aide alimentaire et les actions qui y sont associées sur tout le territoire de la communauté d'Agglomération. |

### Eléments budgétaires 2024

#### **Budget principal et budgets annexes :**

La situation du CIAS est résumée dans le tableau suivant :

| CA 2024                   | Nature        | Résultat de clôture N-1 | Affectation N-1 | Données de l'exercice | Solde d'exécution | Résultat de clôture |
|---------------------------|---------------|-------------------------|-----------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| Section d'investissement  | Dép./Déficit  |                         |                 | 36 339,75             |                   |                     |
|                           | Rec./Excédent | 533 436,01              | 533 436,01      | 34 433,62             | -1 906,13         | 531 529,88          |
| Section de Fonctionnement | Dép./Déficit  |                         |                 | 2 135 076,58          |                   |                     |
|                           | Rec./Excédent | 489 010,83              | 489 010,83      | 2 184 559,15          | 49 482,57         | 538 493,40          |
| <b>Total</b>              |               | <b>1 022 446,84</b>     |                 |                       |                   | <b>1 070 023,28</b> |

La section d'investissement est déficitaire de 1 906,13 €, la section de fonctionnement est excédentaire de 49 482,57 €. Ces résultats, rapportés aux reports antérieurs produisent un excédent dans chacune des sections de :

Investissement : 531 529,88 €

Fonctionnement : 538 493,40 €.

#### **Budget annexe Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**

La gestion 2024 du budget du SAAD présente un solde d'exécution excédentaire de 81 171,32 €.

| CA 2024                   | Nature        | Résultat comptable antérieur | Données de l'exercice | Solde d'exécution | Résultat de clôture |
|---------------------------|---------------|------------------------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| Section de Fonctionnement | Dép./Déficit  | -996 931,39                  | 4 705 557,47          |                   |                     |
|                           | Rec./Excédent |                              | 4 786 728,79          | 81 171,32         | -915 760,07         |

#### **Budget annexe : Service de Soins Infirmiers à Domicile**

La gestion 2024 de ce budget annexe présente un solde d'exécution excédentaire de 2 423,70 € et un solde cumulé de 239 921,11 € après intégration des résultats antérieurs.

| CA 2024                   | Nature        | Résultat à affecter 2023 | Données de l'exercice | Solde d'exécution | Résultat de clôture |
|---------------------------|---------------|--------------------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| Section de Fonctionnement | Dép./Déficit  |                          | 2 154 611,05          |                   |                     |
|                           | Rec./Excédent | 237 497,41               | 2 157 034,75          | 2 423,70          | 239 921,11          |

La Maison France Services située à Jégun a été labellisée par l'Etat le 15 avril 2021.

### *Le fonctionnement*

Les horaires d'accueil du public s'étalent du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 08h30 à 12h30.

Les missions de la Maison France Services sont :

- De faciliter, pour tous les habitants du territoire, l'accès à l'information auprès des organismes partenaires Nationaux France Services :
  - La Caisse d'Allocations Familiales du Gers (CAF) ;
  - La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers (CPAM) ;
  - La CARSAT Midi-Pyrénées (Assurance retraite) ;
  - La Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA) ;
  - France travail ;
  - La Poste ;
  - Le Ministère de la Justice ;
  - La Direction Départementale des Finances Publiques du Gers (DDFiP) ;
  - Le Ministère de l'Intérieur (France titres) ;
  - France Rénov' (2024) ;
  - Chèque énergie (2024).

D'autres structures locales sont également partenaires de la maison France Services à Jégun : l'ADIL, le CIDFF, la DDFiP, la DDTESPP, l'ANAH, la Maison du Logement et de l'Habitat et le conciliateur de justice.

- D'offrir aux usagers un lieu d'accueil de proximité pour l'accompagnement dans des démarches multiples ;

Pour assurer ces missions :

- Deux conseillers France Services assurent l'accueil, l'information et l'accompagnement ;
- Un espace informatique (pc, imprimante scanner photocopieuse) dédié à la consultation des services en ligne des partenaires est mis à disposition des usagers, ainsi qu'un poste téléphonique ;
- Une documentation est fournie, en libre -service, par les partenaires ;
- Des permanences sont assurées sur rendez-vous par certains opérateurs partenaires comme le **Conciliateur de Justice** une fois par mois.

La Maison France Services accueille également dans ses locaux certains services venant ainsi compléter l'offre de service :

- Le Relais Petite Enfance (RPE) de l'Agglomération pour les parents en quête de mode de garde ;
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de l'Agglomération une fois par mois ;
- Une antenne du CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne pour une aide à domicile aux personnes âgées ;
- L'Assistante Sociale (AS) du Conseil Départemental présente une demi-journée par semaine ;
- L'Union Départementale des CCAS (UDCCAS).

## L'évolution de la fréquentation

Depuis l'année 2022, la fréquentation est stable. L'année 2024 présente une fréquentation quasi-similaire à celle de 2023.

| Année | Demandes accompagnées | Point Internet libre | Total |
|-------|-----------------------|----------------------|-------|
| 2017  | 279                   | 64                   | 343   |
| 2018  | 445                   | 58                   | 503   |
| 2019  | 481                   | 44                   | 525   |
| 2020  | 453                   | 51                   | 504   |
| 2021  | 458                   | 66                   | 524   |
| 2022  | 923                   | 109                  | 1032  |
| 2023  | 958                   | 79                   | 1037  |
| 2024  | 936                   | 111                  | 1047  |

- 73 % de demandes sont traitées en accueil physique (accompagnement et point informatique).
- Les 2/3 des accompagnements sont faits avec des personnes de + de 50 ans.

## Les animations

- Les ateliers numériques

L'atelier numérique du vendredi matin a été reconduit, à raison d'une fois par semaine, hors vacances scolaires, permettant aux usagers de s'initier à la réalisation de démarches numériques et de s'approprier les outils (smartphone, tablette, ordinateur portable). Cet atelier est animé par un agent du pôle social de la communauté d'Agglomération.

De plus, cet atelier a été complété par des accompagnements supplémentaires sur RDV et assuré par un conseiller France Services.

- **La Journée Portes Ouvertes**

La participation aux semaines Portes Ouvertes des espaces France Services a été proposée sur une journée Mardi 15 Octobre 2024. Un programme d'animations (conférence, présentations, ateliers thématiques) et accueil des usagers par les partenaires sur la journée a été proposé aux visiteurs.

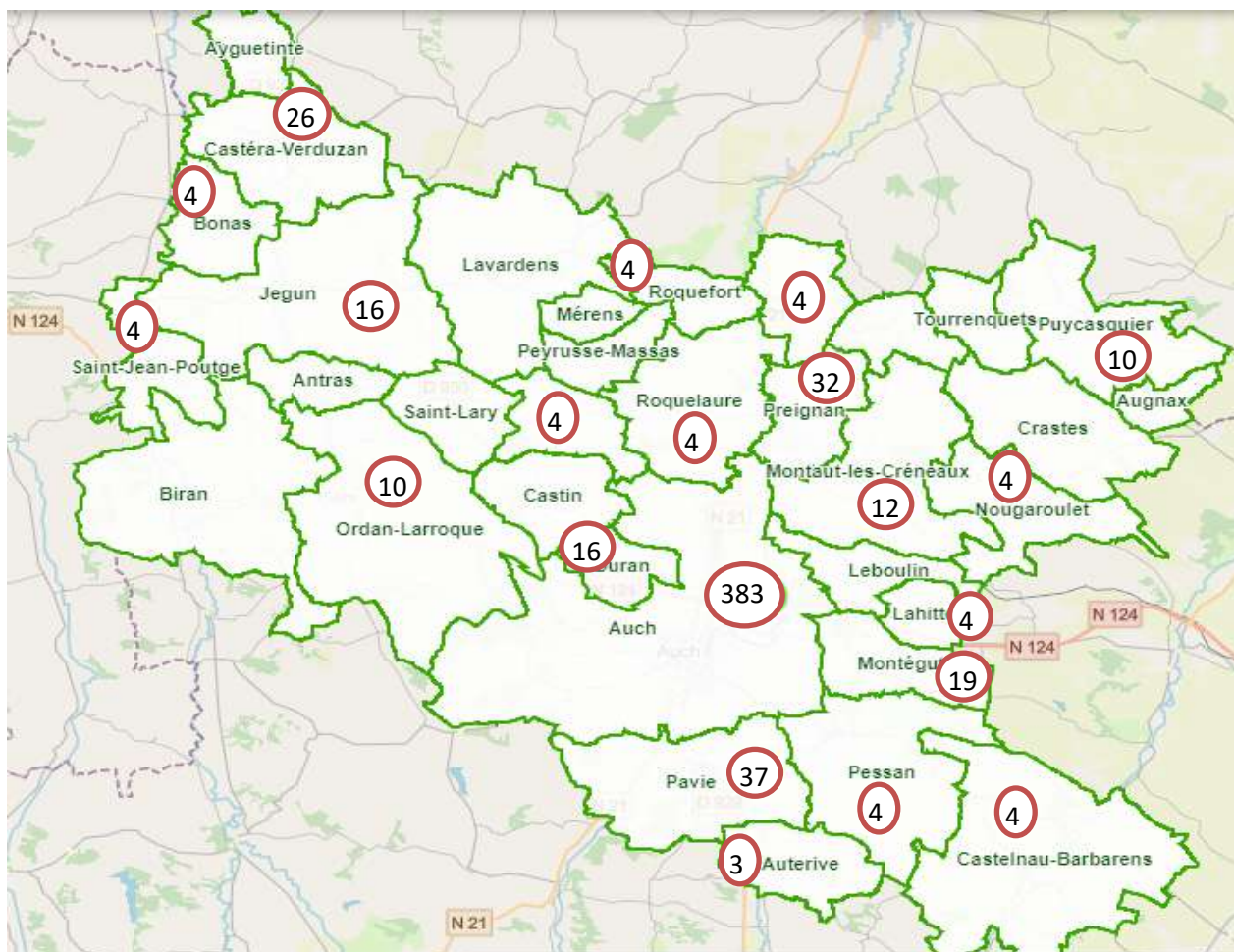


### Le secteur de la petite enfance

#### *L'offre d'accueil sur le territoire*

Au 31/12/2024, le territoire de la communauté d'Agglomération propose 604 places sur l'ensemble de ses modes d'accueil.

Répartition des places d'accueil :



#### *La politique petite enfance de la communauté d'Agglomération*

Elle s'inscrit autour de deux axes centraux :

- Répondre aux besoins des familles en proposant des modes d'accueil souples et diversifiés (accueil collectif et individuel) en nombre suffisant et accessible aux familles ;
- Valoriser les métiers de la petite enfance, recruter des professionnels diplômés et qualifiés afin d'assurer un accueil de qualité.

En 2024, 613 places d'accueil sont à disposition des parents sur le territoire de la communauté d'Agglomération. Elles sont réparties de la manière suivante :

- 395 places chez les assistantes maternelles du particulier employeur ;
- 218 places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).



La tension en places d'accueil se fait toujours sentir cette année et de nombreuses familles sont en difficulté.

La mise en place du Guichet Unique comme seule porte d'entrée à l'information et accès à un mode d'accueil sur notre territoire devrait permettre d'accompagner au mieux et de manière individualisée les familles.

Cet axe de travail sera facilité par la mise en place du Service Public de la Petite Enfance, mission qui confortera la communauté d'Agglomération en tant qu'autorité organisatrice en janvier 2025.

En ce qui concerne le Service Petite Enfance de la communauté d'Agglomération, l'année 2024 est marquée par :

- Le déménagement de la crèche « Boule de Gomme » dans de nouveaux locaux et augmentation de la capacité d'accueil à 20 dont 6 places de crèche AVIP (à vocation insertion professionnelle) ;
- L'arrivée d'une crèche privée sur le territoire : La crèche Marguerite Duras avec une ouverture à 19 places en 2024 ;
- Validation d'un nouveau projet de fonctionnement 2024-2027 pour le Relais Petite Enfance et le Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) ;
- Validation de la mise en place de 2 journées pédagogiques dès 2025 pour les EAJE ;
- 2 postes d'alternant sur le service (Educateur de jeunes enfants et auxiliaire de puériculture).

La dynamique de service est toujours bien présente et l'ensemble des professionnels sont investis dans la qualité d'accueil que le service peut offrir aux enfants et à leurs parents.

La question de la prévention précoce est au cœur des pratiques et est un des axes de travail central afin de :

- Pouvoir orienter précocement les enfants nécessitant une prise en charge adaptée ;
- Pouvoir orienter les familles sur les questions de parentalité.

Une attention particulière est donc amenée à la qualité d'accueil, à la déclinaison de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant dans les projets pédagogiques, à la question de l'égalité des genres, aux dépistages des inadaptations, à la prévention de la maltraitance, aux difficultés parentales.

### *Les Assistantes Maternelles (AM) indépendantes*

L'année 2024 marque une inflexion notable avec, pour la première fois depuis plusieurs années, une légère augmentation du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire, entraînant mécaniquement une hausse du nombre de places d'accueil théoriques.

Au total, huit nouvelles assistantes maternelles ont été recensées au cours de l'année, représentant un potentiel de 23 places d'accueil. Parmi l'ensemble des assistantes maternelles, 17 travaillent en Maisons d'Assistants Maternelles (MAM).

### *Les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)*

On compte 6 MAM sur le territoire dont 1 ouverture en 2024.

- 1 à Montégut avec 4 assistantes maternelles
- 1 à Auch avec 2 assistantes maternelles
- 1 à Auch avec 4 assistantes maternelles
- 1 à Auch avec 3 assistantes maternelles
- 1 à Auch avec 2 assistantes maternelles
- 1 à Auch avec 2 assistantes maternelles

### Les établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Le Service Petite Enfance géré par la communauté d'Agglomération se compose de plusieurs structures offrant au total 159 places d'accueil :

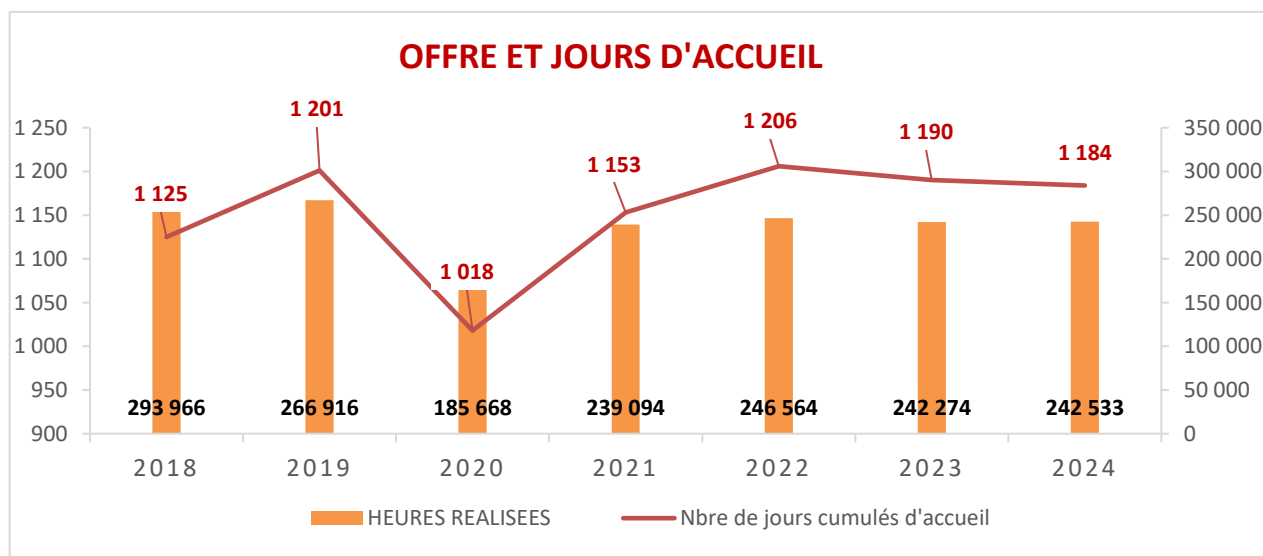
- **3 multi-accueils :**
  - La crèche Pas à Pas située à la maison de la petite enfance (60 places) ;
  - Tendres Galipettes située à Pavie (16 places) ;
  - Boule de Gomme située à Auch dans le quartier du Garros (20 places dont 6 AVIP\* à vocation d'insertion professionnelle) ;
- **1 Jardin d'Enfants** ouvert le mercredi et les vacances scolaires (20 places) ainsi que le soir en accueil occasionnel de 15h30 à 18h15. Pendant les périodes scolaires, le jardin d'enfants fonctionne en lien avec la classe de scolarisation précoce de l'école Jean Rostand ;
- **1 Accueil familial** : 65 places théoriques, 43 réelles.

D'autres structures complètent l'offre sur le territoire :

- La Maison départementale de l'Enfance et de la Famille : dispose d'un multi accueil « Les petits Mousses » (8 places) ouvert sur des horaires atypiques et le samedi ;
- La micro crèche de Castéra-Verduzan (10 places) ;
- La crèche privée inter-entreprises Marguerite Duras : ouvert à 19 places.

Au total, ce sont **218 places d'accueil** théoriques qui sont proposées sur tous les EAJE du territoire.

### L'évolution de la fréquentation des structures de 2018 à 2024 :



L'offre d'accueil globale sur le service petite enfance a légèrement augmenté. Ceci est dû à :

- L'ouverture de places à la crèche Boule de Gomme en janvier 2024 (+ 5 places) ;
- Une baisse de l'offre globale à la crèche familiale.

Le nombre d'enfants inscrits sous le seuil de pauvreté (tarification à moins de 1 euro) est en légère augmentation cette année 2024.

## Education de l'enfance à la jeunesse

L'année 2024 a confirmé la convergence des actions éducatives portées par les différentes structures de la communauté d'Agglomération. La diversité des dispositifs (ALAE, ALSH, accueil jeunes, Ludothèque, Salle Polyvalente...), s'articule autour des enjeux tels que le vivre-ensemble, l'inclusion, la coéducation, l'accès à la culture et à la citoyenneté. Les projets menés illustrent une volonté de décloisonner les pratiques et d'ancrer les actions éducatives dans une dynamique territoriale globale.

On observe une montée en puissance de l'inclusion, à travers l'accueil d'enfants en situation de handicap, le travail partenarial avec les Institut Médico-éducatifs (IME) et le renforcement du rôle du Référent Handicap.

La parentalité est également largement investie, tant dans les médiations (CLAS, ludothèque) que dans la volonté de tisser un lien de confiance durable. Enfin, la coopération entre structures (ex. journée Kapla, projets GersFake, journée olympique, etc.) s'affirme comme une méthode de travail consolidée.

### *1/ Activités périscolaires*

#### La fréquentation matin, midi et soir sur les accueils périscolaires

50 accueils sont ouverts chaque matin dont 16 en ALAE (soit 32 %).

Les matins sont des temps où les enfants sont généralement moins présents contrairement aux midis pendant lesquels la plupart des élèves fréquentent la cantine profitant ainsi de l'accueil périscolaire associé. Le soir, après la classe, les familles peuvent bénéficier d'un temps NAP gratuit puis d'un accueil périscolaire payant à compter de 17h.

- **Le matin**

En moyenne, sur l'ensemble des 50 accueils du territoire, on compte **9 enfants présents** sur chaque site.

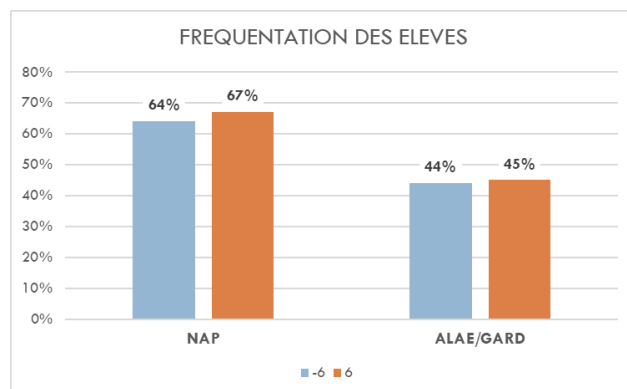
- **La pause méridienne**

Sur l'ensemble des 50 accueils du territoire, on compte **41 enfants en moyenne présents** à chaque pause méridienne.

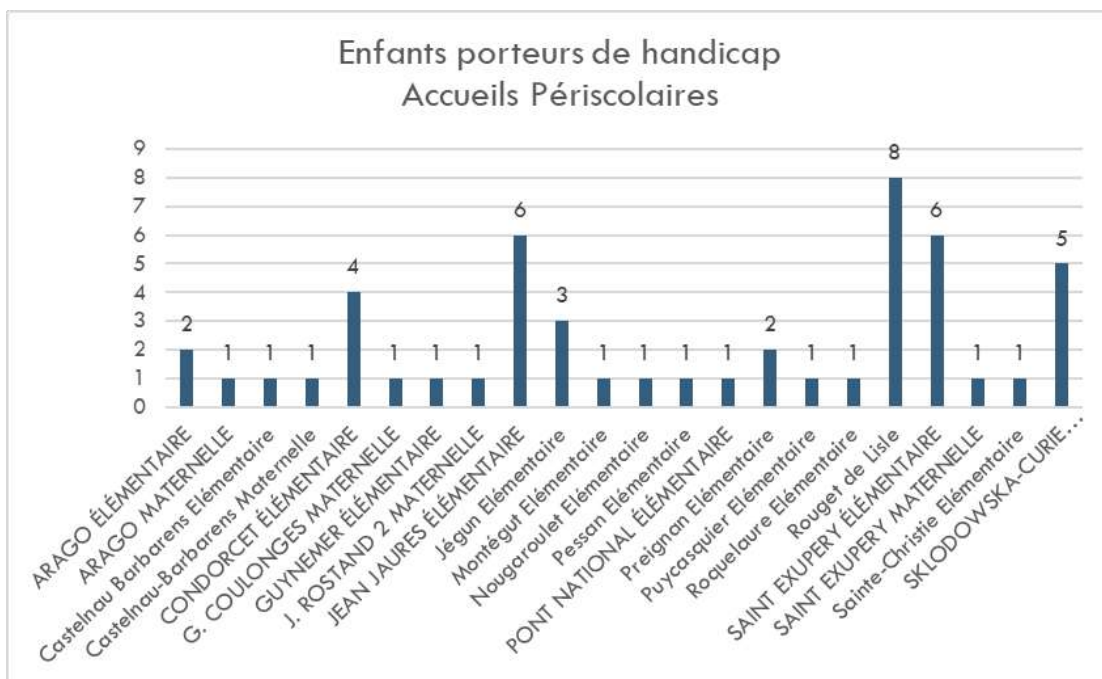
- **Le soir**

On compte en moyenne 39 enfants en NAP (après la sortie des classes) et 24 enfants à 17h.

En moyenne, 66% des élèves restent sur le temps NAP et 45% sont comptés présents à 17h.



- L'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires



#### Projet « Rencontre Basket Fauteuil » - ALAE Arago

Depuis plusieurs années, les ALAE maternel et élémentaire d'Arago développent des projets communs pour renforcer la cohésion entre enfants et équipes. Dans le cadre de leur projet pédagogique axé sur l'inclusion et l'acceptation des différences, une rencontre inter-ALAE s'est tenue le 30 mai 2024 sur le site élémentaire. Enfants et familles ont participé à des ateliers de sports adaptés et d'activités ludiques, animés par les équipes : danse des Jeux olympiques, collecte de bouchons pour l'association « Les Bouchons d'Amour », et initiation au basket fauteuil.



#### Journée Olympique - Ecole Guynemer

L'école élémentaire Guynemer a réuni 120 élèves et 20 adultes (équipe ALAE, enseignants, parents) pour une journée dédiée aux sports olympiques et paralympiques. Répartis en 10 équipes mixtes, les enfants ont découvert et pratiqué diverses disciplines associant sport et inclusion : foot et cécifoot, rugby et handi-rugby, athlétisme et laser run, basket-ball et handi-basket. L'évènement a permis de promouvoir coopération, entraide et valeurs olympiques auprès de tous les participants.

#### Projet "Savoir Rouler à Vélo" – ALAE Rouget de Lisle

Depuis plus de six ans, l'ALAE de l'école Rouget de Lisle déploie une démarche ambitieuse autour du programme national « Savoir Rouler à Vélo », en partenariat étroit avec l'équipe enseignante et l'association « Vélo pour Tous-tes ». Ce projet vise à développer l'autonomie des enfants à vélo en vue de leur entrée au collège, tout en favorisant la mobilité douce, l'activité physique, l'inclusion et la parentalité active.

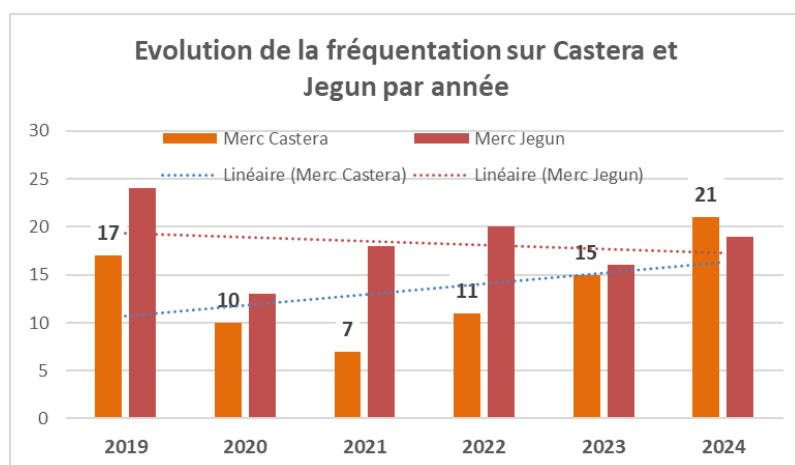
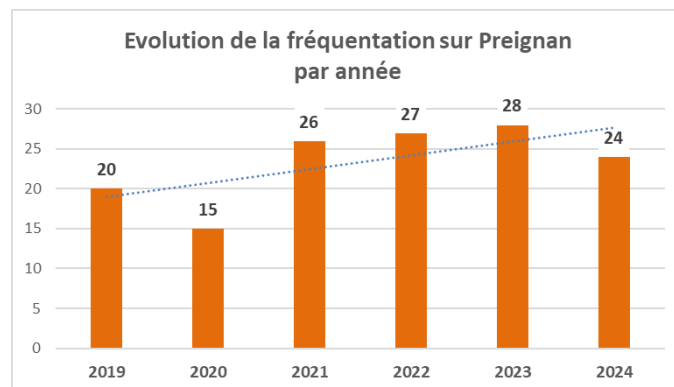
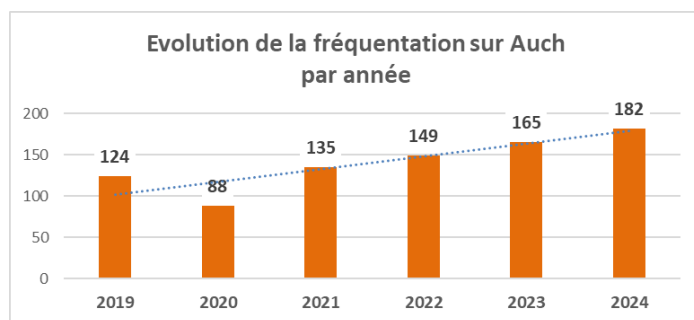
Les séances sont réparties entre les temps d'ALAE (soirée, pause méridienne), les APC et les temps scolaires. Tous les élèves de CE1 à CM2 sont concernés. Les sorties sur les Berges du Gers puis en centre-ville permettent une mise en situation concrète.

## 2/ Activités extrascolaires

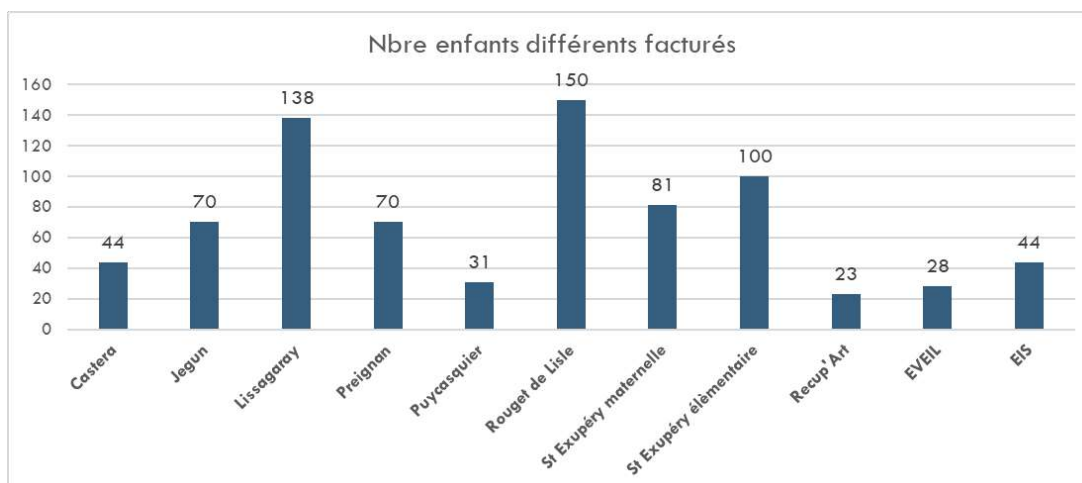
### 2.1 Les mercredis et les vacances scolaires

- Les mercredis

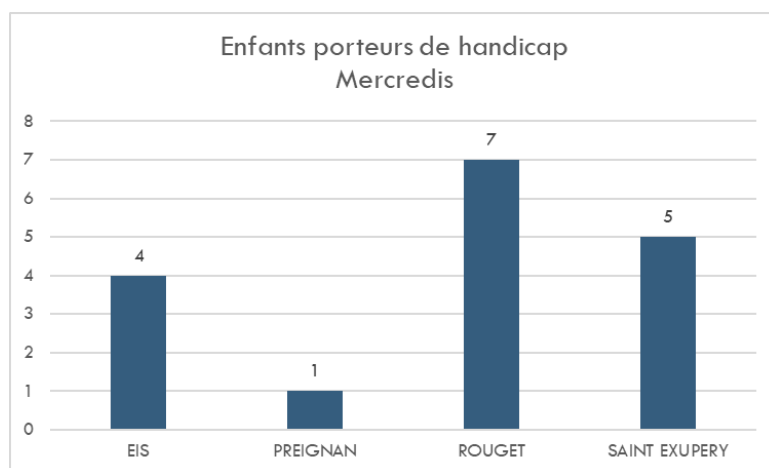
La fréquentation des mercredis sur les sites d'Auch est en constante évolution avec une hausse annuelle d'environ 10%. De manière générale, les mercredis connaissent une fréquentation en hausse correspondant aux besoins de la population.



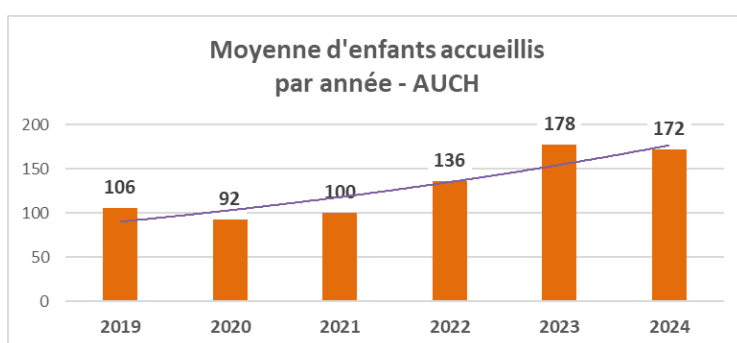
On relève néanmoins une baisse de la fréquentation sur le site de Récup'Art à Duran avec une moyenne de 9 jeunes présents le mercredi pour 23 inscrits. Alors que la structure accueillait en moyenne 14 jeunes depuis plusieurs années, la fréquentation a évolué à partir de septembre 2023 pour se stabiliser ensuite autour de 10 jeunes en moyenne par semaine.







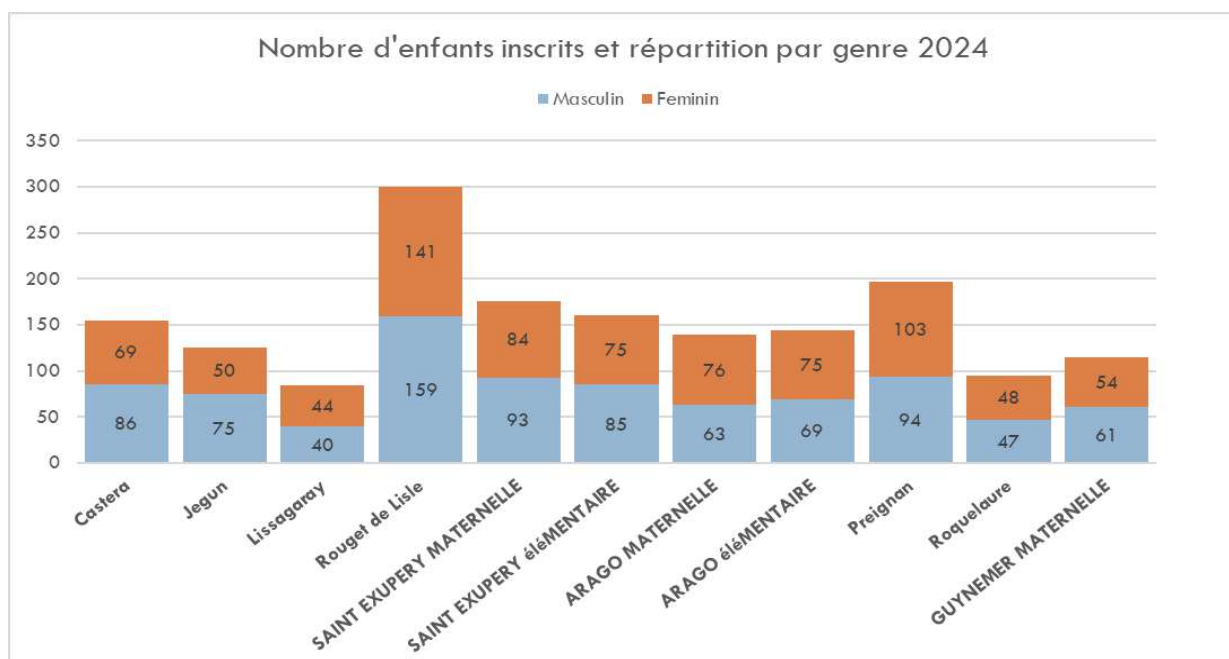
- Les ALSH - vacances scolaires

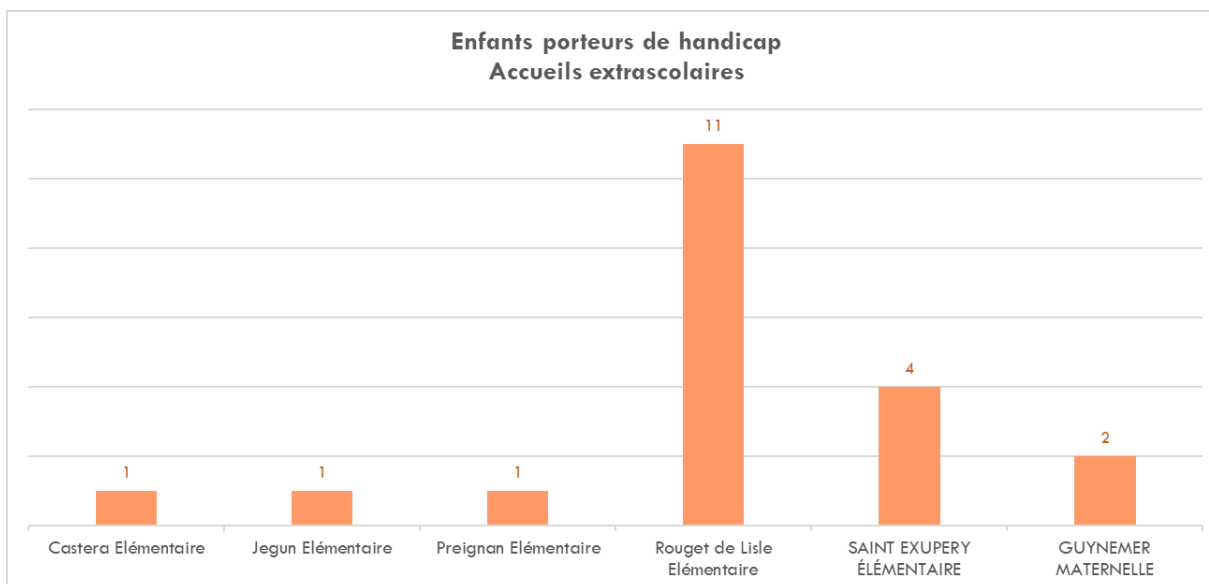


Après une fréquentation relativement stable entre 2019 et 2021, les ALSH d'Auch ont connu une forte hausse en 2022 (+36 %, avec 136 enfants).

Cette dynamique s'est confirmée en 2023 avec une progression de +30 % supplémentaires, portant la moyenne annuelle à 178 enfants.

En 2024, la tendance s'infléchit légèrement avec 172 enfants accueillis, soit une baisse de 3 % par rapport à l'année précédente mais qui reste nettement supérieure aux niveaux observés avant 2022.





### 3/ L'accueil des enfants en situation de handicap

#### 3.1 Accueils inclusifs en structures ALSH avec accompagnement

- Organisation personnalisée : rencontre enfant/famille/accompagnant, lien avec directeur.
- Accueils notables :
  - Club 11/14 : 1 jeune accueilli depuis plusieurs années avec bonne intégration.
  - Rouget : continuité rassurante malgré changement d'AESH.
  - St Exupéry : transition accompagnée depuis Rouget.
  - Guynemer/Arago : enfant allophone accompagné par AESH scolaire.
  - Jegun/Castéra : coordination avec ancienne Atsem.

#### 3.2 Accueils inclusifs en structures ALAE

- Création d'outils :
  - Fiche « Pour mieux me connaître » (liaison ALAE/ALSH).
  - Kit retour au calme pour tous les ALAE.
  - Check-list pour les tentes sensorielles mobiles.
- Formations et échanges :
  - 3 groupes d'échange de pratiques animés par l'EMAS.
  - 16 réunions de soutien aux équipes.
- Transversalité :
  - Points RSAI/Référent Handicap bimensuels.
  - Travail en lien avec la CCT inclusion et la Petite Enfance (CAMSP).
  - Session de sensibilisation à l'autisme interservices.

#### 3.3 Animation du réseau et partenariat

Participation active aux réseaux :

- Référents Handicap.
- Grandir Handi'férence.

24 RDV partenariaux (Éducation nationale, IME, CAMSP, libéraux, associations...).

Lien avec la MDPH renforcé pour faciliter les parcours familiaux.

Coopération avec IME Les Hirondelles et ALSH Rouget/St Exupéry.

#### *4/ Une valorisation des accueils par des projets pédagogiques et actions aboutis 3-11 ans*

##### Projet d'animation extrascolaire « Construisons ensemble »

Lors des vacances d'hiver 2024, le projet « Construisons ensemble » a permis de créer un moment de partage, de cohésion et d'inclusion entre les structures enfance et jeunesse, autour de constructions en bois en KAPLA. Ce projet concerne l'ensemble des structures enfance et jeunesse du territoire. Les responsables ont travaillé sur une journée commune à tous autour de l'animation KAPLA. Un prétexte pour construire ensemble, s'entraider, se rencontrer...



La journée s'est déroulée à la salle du Mouzon, le jeudi 21 février 2024 avec des enfants de 3 à 14 ans issus des accueils de loisirs de la collectivité. Les enfants et jeunes ont construit et détruit eux-mêmes leurs créations autour de la construction d'une ville imaginaire en KAPLA. 190 enfants et jeunes ont participé à cette journée « Construisons ensemble ». Au total, 10 structures se sont impliquées dans cette action : les 6 structures d'Auch, les ALSH de Preignan et Roquelaure, l'ALSH de Jegun et le Club 11/14.

#### *5/ Des actions de prévention*

##### *5.1 Partenariat dans le cadre du dispositif « Promeneur du Net Jeune Public »*

Les conseillers pédagogiques numériques de la DSDEN du Gers ont été sollicités pour partager des projets communs écoles/ALAE sur la prévention liée aux usages des écrans. Il s'agit de coconstruire des projets en associant la DSDEN, Infojeunes et la communauté d'Agglomération avec des « défis » sur le numérique. C'est ainsi que le projet du GERSFAKE a été mis en place. Ce travail partenarial fait également partie d'un des axes du Projet Educatif de Territoire.

Dans ce contexte où les élèves de l'élémentaire sont de plus en plus confrontés à des médias, textes, images, vidéos... qu'ils ne savent pas toujours interpréter et qu'ils rencontrent le plus souvent seuls sur internet ou les réseaux sociaux, il semble nécessaire de les sensibiliser et les éduquer dès le plus jeune âge en développant leur esprit critique lorsqu'ils consultent une information en ligne.

##### *5.2 Contrat d'accompagnement à la scolarité (CLAS)*

Le CLAS a permis d'accompagner 5 jeunes (3 garçons et 2 filles) cette année, offrant un soutien individualisé dans leur parcours scolaire. Si l'implication et la disponibilité des participants ont parfois freiné la régularité des séances, ces expériences ont mis en évidence des pistes d'amélioration : renforcer la coordination avec les autres dispositifs, fluidifier la communication et adapter l'organisation pour mieux répondre aux contraintes des jeunes. Ces enseignements constituent une base solide pour optimiser l'efficacité et l'attractivité du programme l'an prochain.

##### *5.3 Accompagnement des exclusions courtes des collégiens*

Les élèves qui sont exclus des établissements scolaires sont directement orientés vers la structure de l'Espace Jeunes. À leur arrivée, ils sont accueillis et se voient confier des tâches à réaliser, en lien avec leur exclusion. Cette approche vise à les responsabiliser et à les aider à réfléchir sur les raisons de leur exclusion tout en leur offrant un cadre d'accueil.

## 6/ Les actions en faveur des 11-14 ans



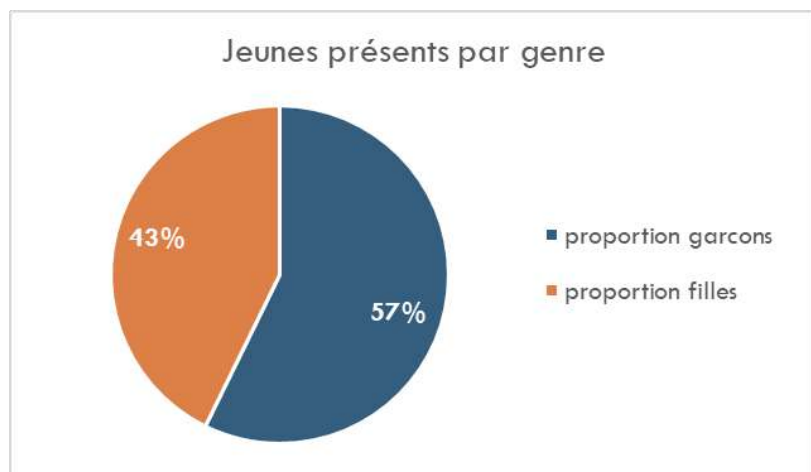
### 6.1 Centre de loisirs Associé au Collège – CLAC

- Un Centre de Loisirs Associé au Collège (CLAC) entre sous le même cadre juridique qu'un ALAE. Le CLAC prend l'allure d'ateliers ou d'aide à la réalisation de projets pendant la pause méridienne de 12h à 14h. Les objectifs sont identiques au Club 11/14 :
  - a/ Objectif général : Vivre ensemble (notion de respect de soi, des autres, des structures et du matériel) : favoriser les temps collectifs, sensibiliser les enfants à l'entraide, la tolérance, le respect et le partage. Les jeunes participent à la mise en place des règles de vie à chaque début de séjour et en début d'année scolaire pour le Club 11/14.
  - b/ Objectifs spécifiques :
    - Favoriser l'autonomie « permettre au jeune d'être acteur de son séjour » ;
    - Favoriser la socialisation ;
    - Amener le jeune à découvrir son environnement ;
    - Sensibiliser les jeunes aux notions de tolérance, respect et partage ;
    - Favoriser l'accessibilité pour tous.
- Ce centre de loisirs associé à l'école est une structure mobile, se déplaçant dans les 4 collèges de la ville, tous les jours, sauf le mercredi, de 12h à 14h. Il est en lien avec les structures existantes, (Club 11/14, Pôle Ados, salle polyvalente) et permet d'établir des liens étroits entre les structures. L'accent est mis sur la continuité éducative (temps scolaire, extrascolaire et périscolaire). Ses axes principaux sont la prévention, la citoyenneté, le vivre ensemble et les réseaux sociaux.
- Les activités de prévention : L'équipe d'animation intervient dans les 3 collèges publics, Carnot, Salinis et Mathalin. En fin d'année scolaire, un point est réalisé avec les CPE de chaque établissement pour préparer la rentrée.

## 6.2 Le Club 11/14

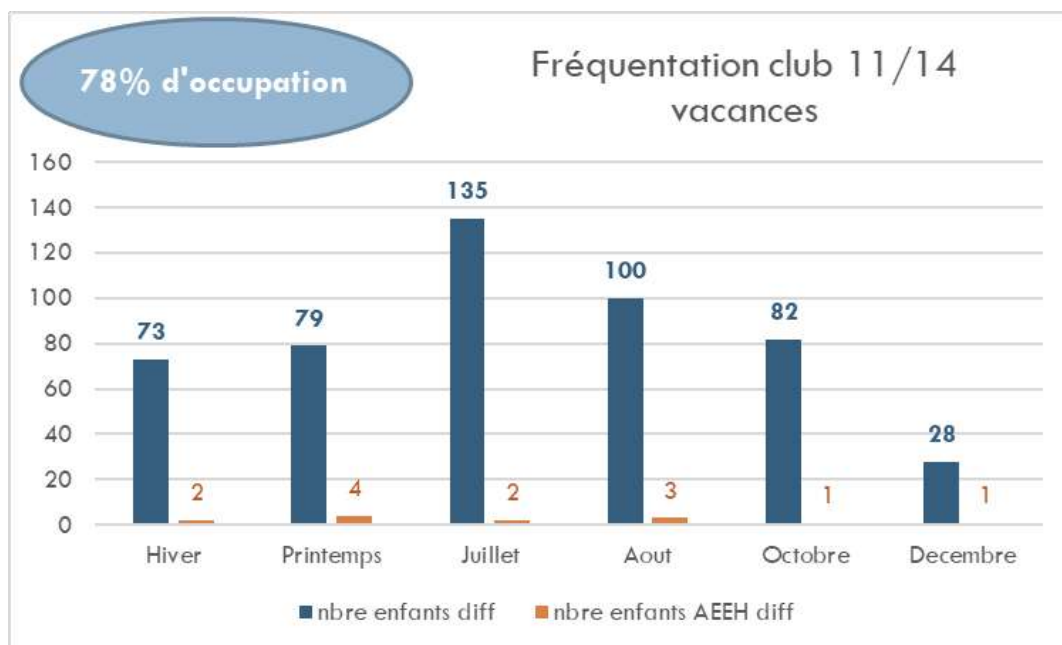
Le club fonctionne les mercredis après-midi de 13h30 à 18h30, et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Ce dispositif est pérenne depuis 2004 au sein de la communauté d'Agglomération. On constate une forte augmentation sur les périodes de vacances scolaires et une baisse sur les mercredis après-midi.

La fréquentation des jeunes sur le Club 11/14 était en 2024 assez soutenue avec un taux d'occupation annuel moyen de 78% dont 56% seulement en aout et 95% en juillet.



La répartition par genre montre que la structure accueille une majorité de garçons, représentant 57% des jeunes présents contre 43% de filles.

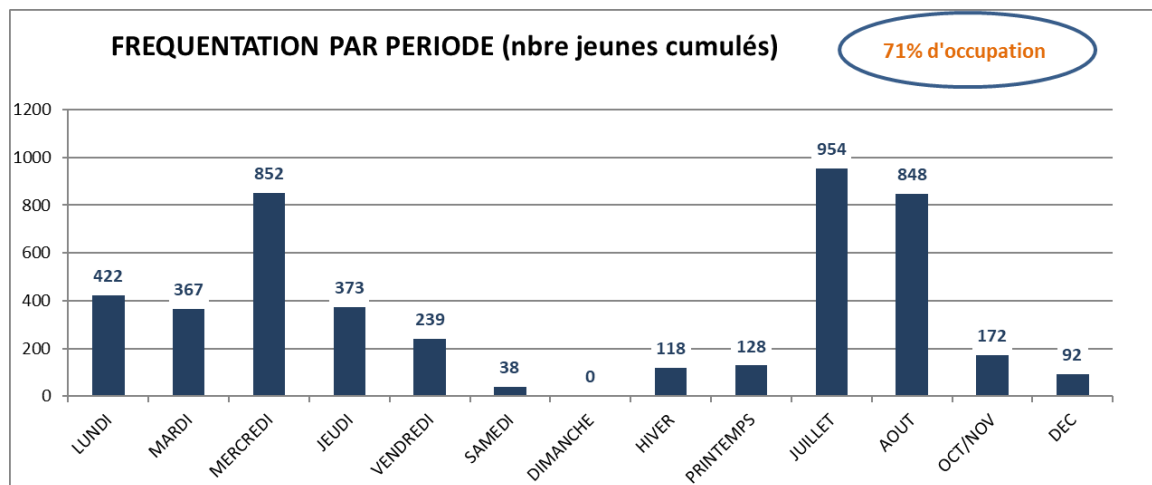
En ce qui concerne la fréquentation, on constate une forte assiduité avec un taux d'occupation moyen de 78% sur l'année (dont 56% en Aout). Ces données soulignent l'attractivité du Club auprès des jeunes de 11/14 ans malgré le caractère parfois volatile de cette tranche d'âge et l'effet de groupe qu'elle suscite.





## 7/ Les actions en faveur des 14-17 ans

La fréquentation n'est pas régulière selon les périodes mais se maintient chaque année autour de 70% avec une mobilisation des jeunes davantage les mercredis et en période estivale.



### 7.1 Escalade inclusive

L'inclusion est au cœur du projet pédagogique, avec une activité d'escalade ouverte à des jeunes issus d'institutions médicales et spécialisées. Chaque jeudi matin, sur 18 séances en 2024, un groupe de dix participants maximum, accompagné de leurs éducateurs, est accueilli par des animateurs formés et sensibilisés aux besoins spécifiques. Du matériel adapté (baudriers, voies simplifiées, tapis renforcés) garantit des conditions de pratique sécurisées et accessibles.

Cette activité vise à favoriser l'inclusion sociale en créant un espace de rencontre et de partage, à développer la confiance en soi, la motricité et l'autonomie, et à encourager l'entraide au sein du groupe. Les parcours sont adaptés aux capacités de chacun, les réussites sont valorisées et un suivi personnalisé avec les institutions permet d'ajuster les séances.

Les bénéfices attendus sont un renforcement de l'estime de soi, une meilleure cohésion entre jeunes et une sensibilisation accrue des encadrants aux enjeux de l'inclusion.

### 7.2 Projet de sortie en WEEK-END

En 2024, plusieurs sorties ont été organisées sur les week-ends, offrant aux jeunes des expériences variées et marquantes. Le samedi 27 janvier, dans le cadre du projet partagé Filles avec la salle polyvalente, 12 jeunes (6 de la salle polyvalente et 6 de l'AJ 14/17) ont découvert l'espace bien-être de Balnéa. Le samedi 9 juin, le festival ROSE a offert des places pour le concert de Bigflo & Oli : 12 jeunes de 11 à 17 ans ont vécu un moment inoubliable. Enfin, le samedi 30 novembre, dans le cadre du projet Du virtuel à la réalité, 7 jeunes de 14 à 17 ans ont participé au Toulouse Game Show, une immersion passionnante dans l'univers du jeu et de la culture geek.

### 7.3 Projet UFOSTREET avec l'association UFOLEP

En partenariat avec l'UFOLEP, une équipe de sept jeunes de 11 à 14 ans a représenté notre territoire au projet UFOSTREET, mêlant sports et cultures urbaines. Après plusieurs qualifications régionales, ils ont décroché leur place pour la finale nationale à Paris, du 21 au 23 juin 2024. Ce moment fort, intégralement financé par le réseau UFOLEP, a permis aux participants de développer leurs compétences sportives, citoyennes et leur esprit d'équipe.

#### 7.4 Des ponts avec le milieu spécialisé

En 2024, un partenariat renforcé avec les établissements spécialisés (IME, ITEP) a permis de rapprocher jeunes de 11 à 17 ans et activités de pleine nature, dans le cadre des projets *Expérience Nature* (février à juin) et *Du virtuel à la réalité* (septembre à juin 2025). Huit séances ont réuni en moyenne près de sept jeunes, accompagnés de leurs éducateurs, autour de jardinage, activités sportives et découvertes en plein air.

Ce travail commun favorise l'inclusion, développe la confiance en soi et renforce les liens entre jeunes issus d'horizons différents. Il contribue également à une meilleure fréquentation de l'accueil jeunes pendant les vacances scolaires, signe d'une ouverture durable vers d'autres activités.

#### 7.5 Intervention en lycées

En novembre 2024, plusieurs interventions ont été menées dans les lycées d'Auch et du Gers. Le 18 novembre, une journée de formation a réuni 60 élèves élus pour travailler sur la méthodologie de projet. Le lendemain, une autre formation, dédiée aux délégués de seconde, a permis d'aborder la cohésion de groupe avec 42 jeunes.

Tout au long de l'année, différents projets ont vu le jour dans les établissements. Au lycée du Garros, le Conseil de Vie Lycéenne (CVL) a organisé une opération « Saint-Valentin » avec commande de fleurs et une soirée de fin d'année pour les internes terminales, réunissant environ 160 jeunes. Au lycée Pardailhan, deux projets ont marqué l'année : un vote hebdomadaire sur Instagram pour choisir la sonnerie du lycée, et l'organisation du bal de fin d'année des terminales. Au lycée Lavacant, une classe de première SAPPAT a mené des actions d'animation pour dynamiser la vie du lycée, tandis qu'une convention a permis de mettre en place des activités régulières au foyer les jeudis midi (jeux de société, jeux sportifs...).

#### 7.6 Des projets à l'initiative des jeunes

**Graff à Pavié :** Customisation des Abris de bus en pochoir Graff avec l'intervention de « Pandaman ». Participation de 12 jeunes issus de la commune dans le cadre des animations du Service Jeunesse en faveur du secteur Rural.



#### 7.7 Soirées prévention

- 23 janvier « Harcèlement » 81 jeunes ;
- 27 mars « Dépistage cancer colo, utérus et sein » 10 jeunes ;
- 3 octobre « Du virtuelle à la réalité » 70 personnes.

#### 7.8 Festival Lez'Arts de la Rue

Pour ses 20 ans, le Festival a confirmé sa vocation : un événement fait pour les jeunes et avec les jeunes. Plus de 1 000 participants ont profité d'animations portées par les intervenants historiques et de nombreuses découvertes autour des cultures urbaines. Deux groupes de jeunes ont intégré l'équipe d'organisation, renforçant ainsi l'esprit participatif. Parmi les nouveautés, des spectacles et animations ont été proposés sur le parvis de la Cathédrale, et le Camion Mix de Ghetto Blaster a assuré l'animation et la sonorisation de l'événement.



## 7.9 Opération été 2024

### - Chantiers Loisirs

- 156 jeunes inscrits sur 36 semaines chantiers différents
- 38 Packs Loisirs 1 / 41 Packs Loisirs 2 / 42 Packs Camps / 24 Packs Formations / 11 Packs association



### - Camps

- Hiver 2024 :
  - CAMP Ski à Peyragudes : 26 jeunes répartis sur 2 séjours.
- Juillet 2024 :
  - CAMP Canyon à Tuchan : 14 jeunes
  - CAMP Surf à Le Porge : 14 jeunes
  - CAMP APPN à Luz St Sauveur : 12 jeunes
  - Camps Kayak en Dordogne : 14 jeunes
- Août 2024 :
  - CAMP Passerelle à Pissos : 12 jeunes



### - Ciné Plein Air

8 séances sur le territoire de Grand Auch Agglomération avec une moyenne de 200 spectateurs (fréquentation allant de 80 à 500 personnes).

Les communes 2024

- Castillon-Massas - « Yannick »
- Auch La Boubée - « Nous les Leroy » & « Un p'tit truc en plus »
- Auterrive - « Kun Fu Panda 4 »
- Crastes - « Bob Marley »
- Jegun - « Une année difficile »
- Biran - « Un métier sérieux »
- Ordan Larroque - « Migration »

## 7.10 Projet « sur le chemin de la tolérance, du partage et de la citoyenneté » (projet Madagascar) :

Le projet Madagascar, débuté en 2022, a été une aventure enrichissante et transformative pour tous les participants. Au cours de ces deux années, un atelier de correspondance a été mis en place permettant aux jeunes de tisser des liens significatifs avec leurs homologues malgaches. En collaboration avec l'association des Amis de Jean Laborde, des activités variées ont été réalisées qui ont enrichi l'expérience des jeunes. Ces échanges ont permis un véritable dialogue interculturel. Le point culminant de ce projet a été le voyage à Madagascar en avril 2024, qui a duré 15 jours. Huit jeunes ont eu l'opportunité incroyable de découvrir ce pays. Ce voyage a été une occasion unique de mettre en pratique tout ce qu'ils avaient appris lors des ateliers et des échanges précédents. Les retours des jeunes ont été extrêmement positifs. Ce projet a non seulement enrichi leur parcours personnel, mais a également contribué à créer des ponts entre nos deux cultures.

## 8/ Le volet administratif de l'accueil des jeunes

Ces demandes de stages peuvent être de deux types :

- Les stages pratiques BAFA obligatoires dans le cadre de l'obtention du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)
- Les stages conventionnés d'observation et d'expérimentation

### 8.1 Accueil des stagiaires BAFA

En 2024, 24 stagiaires BAFA ont été accueillis sur les petites vacances et 19 lors des séjours d'été, répartis sur différentes structures. Chaque stagiaire effectue un stage pratique d'au moins 14 jours, en encadrant des groupes d'enfants et en participant aux réunions de préparation. Depuis 2024, l'âge minimal d'accès est passé à 16 ans, impliquant une limitation à 35 heures hebdomadaire et un quota réglementaire de 25 % maximum de stagiaires par équipe.

Tous les stagiaires ont validé leur stage, étape centrale du cursus BAFA entre formation générale, stage pratique et session d'approfondissement ou de qualification. Ces expériences, véritables tremplins vers l'emploi, ouvrent souvent la voie à des contrats saisonniers, voire à des postes de non-titulaires à l'année.

### 8.2 Stages conventionnés d'observation et d'expérimentation

En 2024, le service EEJ a accueilli plus de 60 stagiaires issus de collèges, lycées, organismes de formation et institutions spécialisées, représentant plusieurs centaines de journées de stage. Ces jeunes, venus d'horizons variés, effectuent un stage obligatoire dans le cadre de leur parcours scolaire ou professionnel, avec des durées très variables.

L'équipe des coordinateurs identifie la structure ALAE/ALSH d'accueil, prépare son intégration et désigne un tuteur chargé du suivi et de l'évaluation. Selon les cas, le stage se déroule sur le temps scolaire (avec accord de l'Éducation nationale) ou uniquement sur les temps périscolaires. La collectivité prend en charge les repas des stagiaires, mais ces stages ne sont pas rémunérés. Face à l'augmentation des demandes, une adresse mail dédiée a été créée pour 2025, afin de centraliser les sollicitations et améliorer les délais de réponse : [stage.enfancejeunesse@grand-auch.fr](mailto:stage.enfancejeunesse@grand-auch.fr).

## 9/ Le Pôle Remplaçant

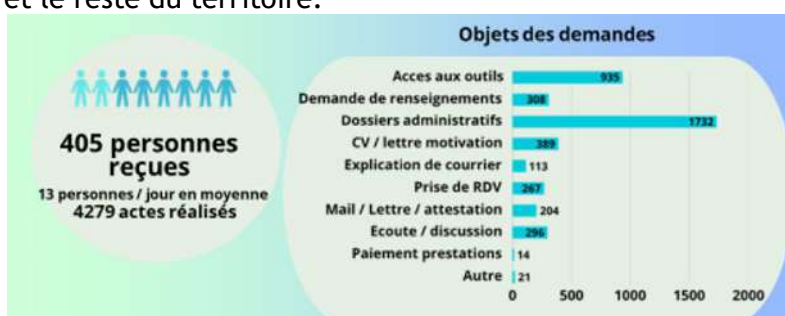
Le service EEJ compte environ 170 agents, principalement animateurs et responsables de structures répartis sur les accueils péri et extrascolaires. Pour garantir la continuité du service et la sécurité des enfants en cas d'absences (formations, congés, arrêts maladie, etc.), un pôle remplaçant composé de neuf animateurs intervient sur l'ensemble du territoire communautaire. Placés sous la responsabilité d'un coordinateur, ces agents reçoivent chaque semaine leur planning, établi après analyse des absences et arbitrage des priorités. Polyvalents, ils peuvent remplacer des animateurs, des responsables ou des ATSEM, sur des amplitudes allant de 7h30 à 19h, du lundi au vendredi. Leur flexibilité permet de répondre aussi bien aux remplacements prévus qu'aux urgences.

## 10/ La salle polyvalente

La singularité de cet outil de développement social tient à sa polyvalence tant au niveau des publics reçus et accompagnés (de 3 à 99 ans et plus, habitants le quartier ou le reste de l'agglomération, cumulant le plus souvent des difficultés multiples), que des missions confiées (PRE, animation, participation à la vie du quartier, accompagnement des démarches et de l'insertion...) et tout cela dans un seul et même lieu qui doit s'adapter au rythme des projets et des envies du quartier.

La polyvalence implique une forte adaptabilité et réactivité de la part de l'équipe ; elle nécessite d'interagir sur des sujets, des publics et des projets extrêmement variés. Ils sont un lien, un intermédiaire entre :

- les habitants et les institutions, les associations et les services,
- les différents « groupes » d'habitants,
- les partenaires,
- le quartier et le reste du territoire.





## **Un nouveau dispositif en 2024 : L'équipe mobile de prévention**

Il s'agit d'une action éducative, sanitaire et sociale en faveur d'un public de jeunes en difficultés, en souffrance, en rupture de dialogue avec les adultes et les institutions. L'intervention consiste à instaurer une relation de confiance avec les jeunes rencontrés afin d'amorcer un accompagnement éducatif et social individualisé. 16 jeunes ont été accompagnés en 2024.

### **11/ La ludothèque**

En 2024, la ludothèque a déménagé dans de nouveaux locaux spacieux et adaptés, situés au cœur du quartier du Grand Garros. L'aménagement a permis de créer trois espaces distincts : un pôle accueil, une salle famille et une salle ados-adultes.

L'année a été marquée par la poursuite des missions habituelles – accueil sur place, prêt de jeux, conseils, animations hors les murs et actions autour de la parentalité – ainsi que par l'organisation de deux déménagements (Jégun et Auch) et l'ouverture officielle des nouveaux locaux le 19 octobre, pour le début des vacances d'automne.

Depuis cette date, la fréquentation est en forte hausse, confirmant l'attractivité de ce nouvel équipement.



### **Les données pour l'année 2024 :**

- Visites totales : 3546 dont 2444 d'enfants
- Emprunt des jeux : 244 familles (dont 255 enfants), 39 collectivités, 6 individuels
- Heures d'ouverture au public : 776.5 h sur 159 jours
- 4 animations dont la Fête du jeu avec 2074 personnes présentes

### **En conclusion : Des réussites marquantes en 2024**

- La concrétisation de nombreuses actions à forte valeur éducative. Parmi elles, la journée olympique à l'école Guynemer a permis de fédérer enfants, enseignants, parents et animateurs autour des valeurs de l'olympisme et de l'inclusion.
- Des dispositifs innovants comme GersFake ont introduit des outils concrets d'éducation aux médias, en lien avec les enseignants.
- Le projet « Construisons ensemble » (Kapla) a mobilisé 190 enfants autour d'une activité collaborative interstructures, démontrant la force du collectif.
- La ludothèque, malgré des contraintes liées à son déménagement, a connu une hausse spectaculaire de fréquentation dès son ouverture.
- L'accueil des stagiaires BAFA et la professionnalisation des équipes témoignent également d'un pilotage structuré, au service de l'accompagnement des jeunes et des familles.
- Enfin, les projets inclusion sport/handicap (basket fauteuil, escalade) et l'engagement partenaire du médico-social illustrent le travail permanent à la recherche de pratiques éducatives qualitatives.



### Déploiement du très haut débit (THD) en fibre optique par orange

Orange s'est engagé, par convention signée le 10 octobre 2016, à déployer la fibre optique pour tous les logements sur le périmètre des 14 communes de l'ex communauté d'Agglomération Grand Auch.

Sur la base des chiffres centralisés par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste), à fin 2024 le nombre de prises éligibles (pouvant souscrire une offre fibre) s'établit comme suit :

|                             | Total de prises | Prises éligibles à fin 2023 | % 2022       | Prises éligibles à fin 2024 | % 2024       |
|-----------------------------|-----------------|-----------------------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| <b>Auch</b>                 | 17694           | 16285                       | 92,0%        | 16560                       | 93,6%        |
| <b>Augnax</b>               | 69              | 61                          | 88,4%        | 63                          | 91,3%        |
| <b>Auterrive</b>            | 327             | 311                         | 95,1%        | 313                         | 95,7%        |
| <b>Castelnau-Barbarens</b>  | 377             | 229                         | 60,7%        | 278                         | 73,7%        |
| <b>Castin</b>               | 193             | 167                         | 86,5%        | 167                         | 86,5%        |
| <b>Crastes</b>              | 147             | 122                         | 83,0%        | 130                         | 88,4%        |
| <b>Duran</b>                | 411             | 403                         | 98,1%        | 409                         | 99,5%        |
| <b>Lahitte</b>              | 116             | 77                          | 66,4%        | 107                         | 92,2%        |
| <b>Leboulain</b>            | 190             | 154                         | 81,1%        | 161                         | 84,7%        |
| <b>Montaut-les-créneaux</b> | 384             | 279                         | 72,7%        | 305                         | 79,4%        |
| <b>Montégut</b>             | 275             | 179                         | 65,1%        | 221                         | 80,4%        |
| <b>Nougaroulet</b>          | 202             | 133                         | 65,8%        | 136                         | 67,3%        |
| <b>Pavie</b>                | 1646            | 1406                        | 85,4%        | 1517                        | 92,2%        |
| <b>Pessan</b>               | 328             | 255                         | 77,7%        | 280                         | 85,4%        |
| <b>Preignan</b>             | 724             | 654                         | 90,3%        | 678                         | 93,6%        |
| <b>TOTAL</b>                | <b>23083</b>    | <b>20715</b>                | <b>89,7%</b> | <b>21325</b>                | <b>92,4%</b> |

L'opérateur a construit 610 nouvelles prises durant l'année 2024 augmentant ainsi le taux d'éligibilité de 2,6 %. Le ralentissement constaté en 2022 et 2023 se maintient au même niveau sur l'année 2024 soit trois fois moins de prises livrées qu'en 2021.

Sur incitation du Président Bernard PENSIVY et du Préfet Laurent CARRIÉ, Orange a pris l'attache de l'ensemble des maires de la zone AMII afin de collecter les priorités de déploiement. Ces priorités ont été intégralement définies et transmises à Orange en janvier 2024. Durant l'année 2024, l'opérateur a assuré l'équipement de 24 des 54 sites prioritaires définis.

### Délégation partielle de compétence à Gers numérique

Le conseil communautaire a acté le 12 avril 2018 la délégation partielle de la compétence facultative « Aménagement Numérique du Territoire ». Cette décision s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par Gers Numérique pour le compte de la Communauté de Communes Cœur de Gascogne :

- 1) Déploiement de la fibre optique jusque chez l'utilisateur (FTTH) sur les communes d'Antras, Ayguetinte, Bonas, Castéra-Verduzan, Jégun et Ordan-Larroque. Sur la base des chiffres centralisés par l'ARCEP, à fin 2024 le nombre de prises éligibles (pouvant souscrire une offre fibre) s'établit comme suit :

|                  | Total de prises | Prises éligibles à fin 2023 | % 2023       | Prises éligibles à fin 2024 | % 2024       |
|------------------|-----------------|-----------------------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| Antras           | 30              | 26                          | 86,7%        | 28                          | 93,3%        |
| Ayguetinte       | 110             | 105                         | 95,5%        | 110                         | 100,0%       |
| Bonas            | 82              | 82                          | 100,0%       | 82                          | 100,0%       |
| Castéra-Verduzan | 710             | 688                         | 96,9%        | 710                         | 100,0%       |
| Jégun            | 780             | 743                         | 95,3%        | 776                         | 99,5%        |
| Ordan-Larroque   | 454             | 444                         | 97,8%        | 453                         | 99,8%        |
| <b>TOTAL</b>     | <b>2166</b>     | <b>2088</b>                 | <b>96,4%</b> | <b>2159</b>                 | <b>99,7%</b> |

Gers Numérique a construit 71 prises sur l'exercice 2024. Il ne manque plus que 7 logements sur l'ensemble de ce périmètre pour parvenir à la complétude.

- 2) Montée en débit ADSL pour les sous-répartiteurs de Biran, Lavardens, Mirepoix et Roquelaure. Les travaux sont déjà réalisés.
- 3) Réseau wifi comportant 8 émetteurs à Ayguetinte, Biran, Bonas, Crastes, Lavardens, Ordan-Larroque, Preignan et Roquelaure. A fin 2023, 128 abonnés wifi utilisaient ces émetteurs, soit une baisse de près de 50 % par rapport au nombre d'abonnés un an plus tôt.

### Déploiements Gers fibre

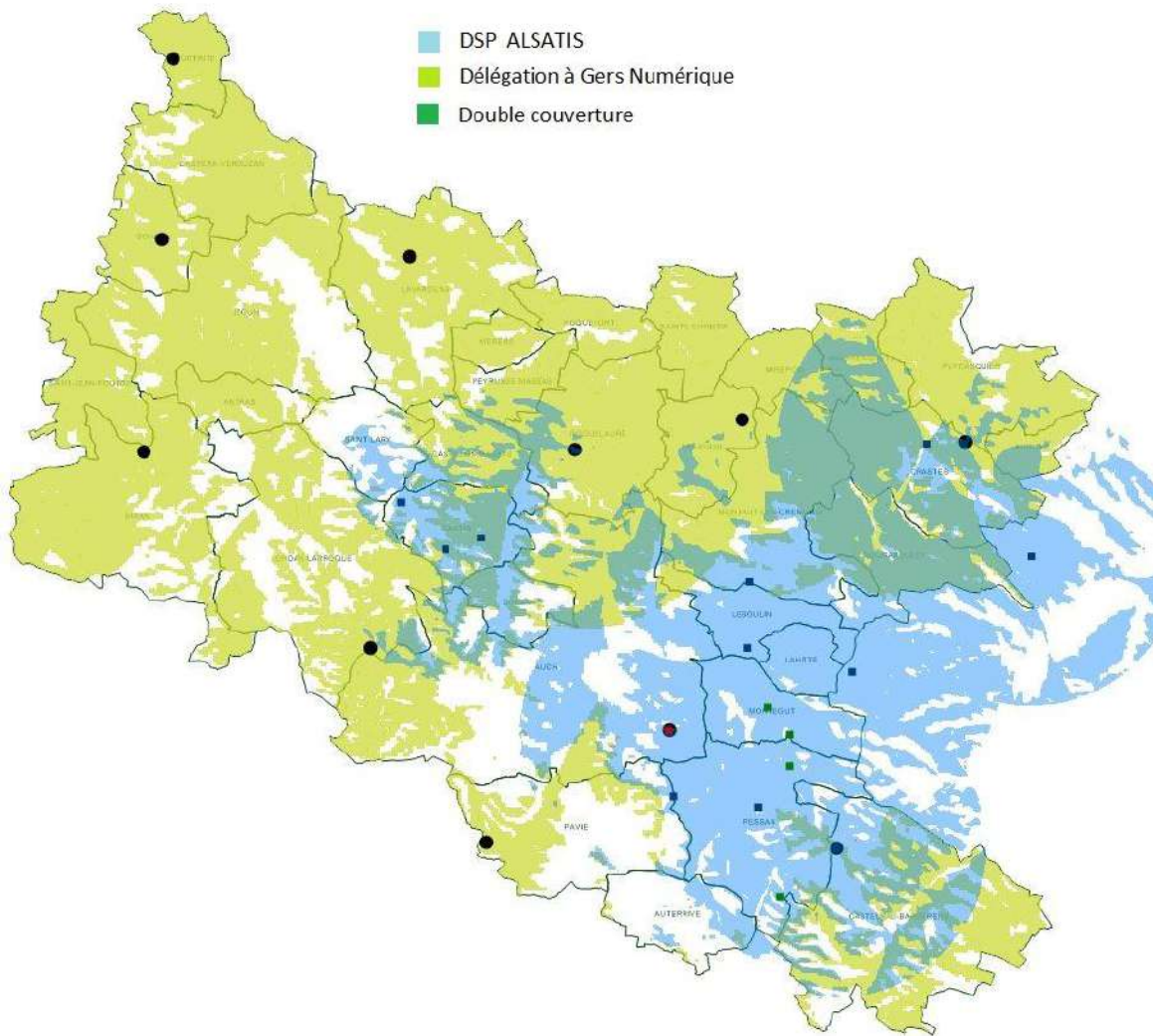
En 2021, la communauté d'Agglomération et le syndicat Gers Numérique ont échangé sur le principe d'un équipement 100 % FTTH, apportant la fibre aux 13 communes qui n'étaient pas encore concernées. La réalisation est confiée à Gers Fibre, une filiale commune de Gers Numérique et d'Orange.

|                          | Total de prises | Prises éligibles à fin 2023 | % 2023       | Prises éligibles à fin 2024 | % 2024       |
|--------------------------|-----------------|-----------------------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| <b>Biran</b>             | 220             | 34                          | 15,5%        | 189                         | 85,9%        |
| <b>Castillon-Massas</b>  | 105             | 104                         | 99,0%        | 99                          | 94,3%        |
| <b>Lavardens</b>         | 266             | 0                           | 0,0%         | 215                         | 80,8%        |
| <b>Mérens</b>            | 33              | 0                           | 0,0%         | 10                          | 30,3%        |
| <b>Mirepoix</b>          | 128             | 0                           | 0,0%         | 124                         | 96,9%        |
| <b>Peyrusse-Massas</b>   | 66              | 56                          | 84,8%        | 63                          | 95,5%        |
| <b>Puycasquier</b>       | 313             | 299                         | 95,5%        | 312                         | 99,7%        |
| <b>Roquefort</b>         | 136             | 131                         | 96,3%        | 133                         | 97,8%        |
| <b>Roquelaure</b>        | 315             | 172                         | 54,6%        | 312                         | 99,0%        |
| <b>Sainte Christie</b>   | 300             | 263                         | 87,7%        | 285                         | 95,0%        |
| <b>Saint Jean Poutge</b> | 214             | 193                         | 90,2%        | 198                         | 92,5%        |
| <b>Saint Lary</b>        | 145             | 13                          | 9,0%         | 130                         | 89,7%        |
| <b>Tourrenquets</b>      | 58              | 40                          | 69,0%        | 47                          | 81,0%        |
| <b>TOTAL</b>             | <b>2299</b>     | <b>1305</b>                 | <b>56,8%</b> | <b>2117</b>                 | <b>92,1%</b> |

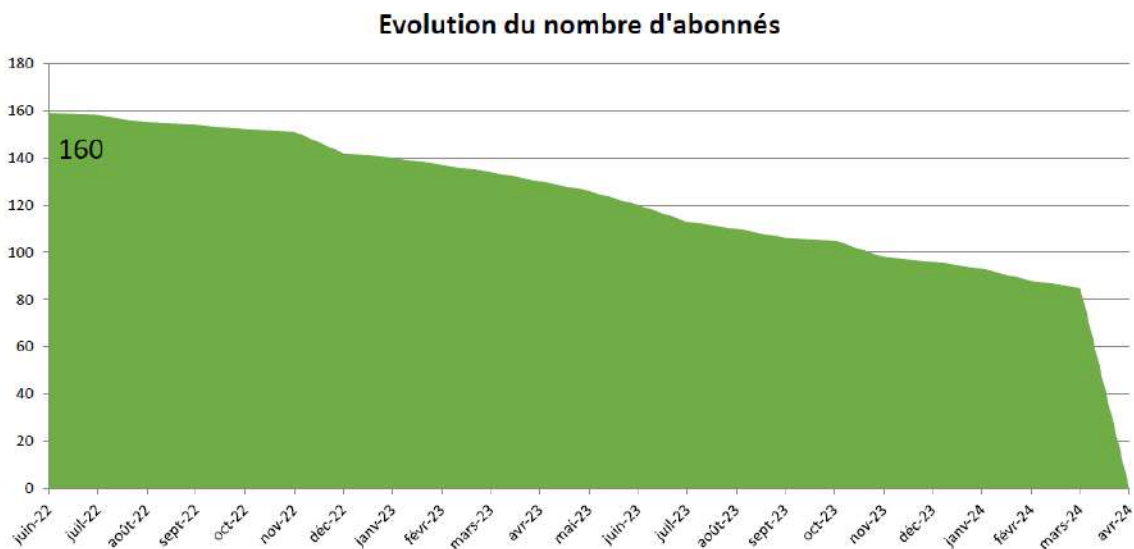
Gers Fibre a construit 812 prises sur l'exercice 2024 soit le même rythme que constaté en 2023. Désormais, l'ensemble des communes a des prises éligibles. La fin du déploiement sur ce périmètre est prévue pour fin 2025.

## Réseau de communications électroniques wifi

L'Agglomération est desservie par deux réseaux de communication électronique Wifi afin de permettre un accès alternatif à internet en zones blanches ADSL. La carte ci-dessous représente la couverture de ces réseaux.



Le réseau centré sur le territoire d'ex-Grand Auch est propriété de la communauté d'Agglomération et exploité en Délégation de Service Public (DSP) par l'opérateur ALSATIS. Le déploiement de la fibre optique entraîne une érosion naturelle du nombre d'utilisateurs du réseau wifi. Au début du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, on comptait 85 clients encore actifs, à comparer aux 260 clients en 2016.



La convention de DSP prévoit une subvention d'équilibre de 14€50 HT / mois pour chaque abonné manquant en dessous de 130 abonnés. Sur l'exercice 2023-24, le calcul de la subvention d'équilibre donne :

| Période                     | Moy client | Base client | Delta client | montant unitaire | Nbe de mois | Total HT   |
|-----------------------------|------------|-------------|--------------|------------------|-------------|------------|
| du 03/03/2023 au 31/12/2023 | 113,79     | 150         | 36,21        | 14,50 €          | 10          | 5 250,45 € |
| du 01/01/2024 au 08/03/2024 | 90,5       | 150         | 59,5         | 14,50 €          | 2           | 1 725,50 € |
|                             |            |             |              |                  | Total HT    | 6 975,95 € |

La communauté d'Agglomération fait le choix de ne pas renouveler la convention pour sa dernière année, elle s'arrête donc en mars 2024. Les derniers usagers sont conseillés sur les solutions alternatives (FTTH, 4G box, solution satellitaire NordNet et Starlink).

La communauté d'Agglomération a commencé le travail de démontage du réseau en commandant à Alsatis la dépose de l'émetteur du pylône TDF de Marsan pour un coût de 3 012€ HT. Il reste à réaliser un marché de démontage des poteaux bois qui sont porteurs des émetteurs désormais éteints.

### Bornes wifi publiques WIFI4EU

En 2020, la communauté d'Agglomération a porté la candidature de 29 communes à l'appel à projet Européen Wifi4EU dont l'ambition est le déploiement de bornes wifi publiques et gratuites. 11 communes ont été lauréates pour déployer chacune 10 bornes sur leur territoire. L'Agglomération a négocié avec l'Europe que ces bornes soient installables n'importe où sur son territoire permettant ainsi à l'ensemble des communes volontaires de bénéficier de ce projet. Ceci a été validé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires. La carte ci-dessous représente la répartition des bornes qui ont été définies par les 32 communes volontaires.

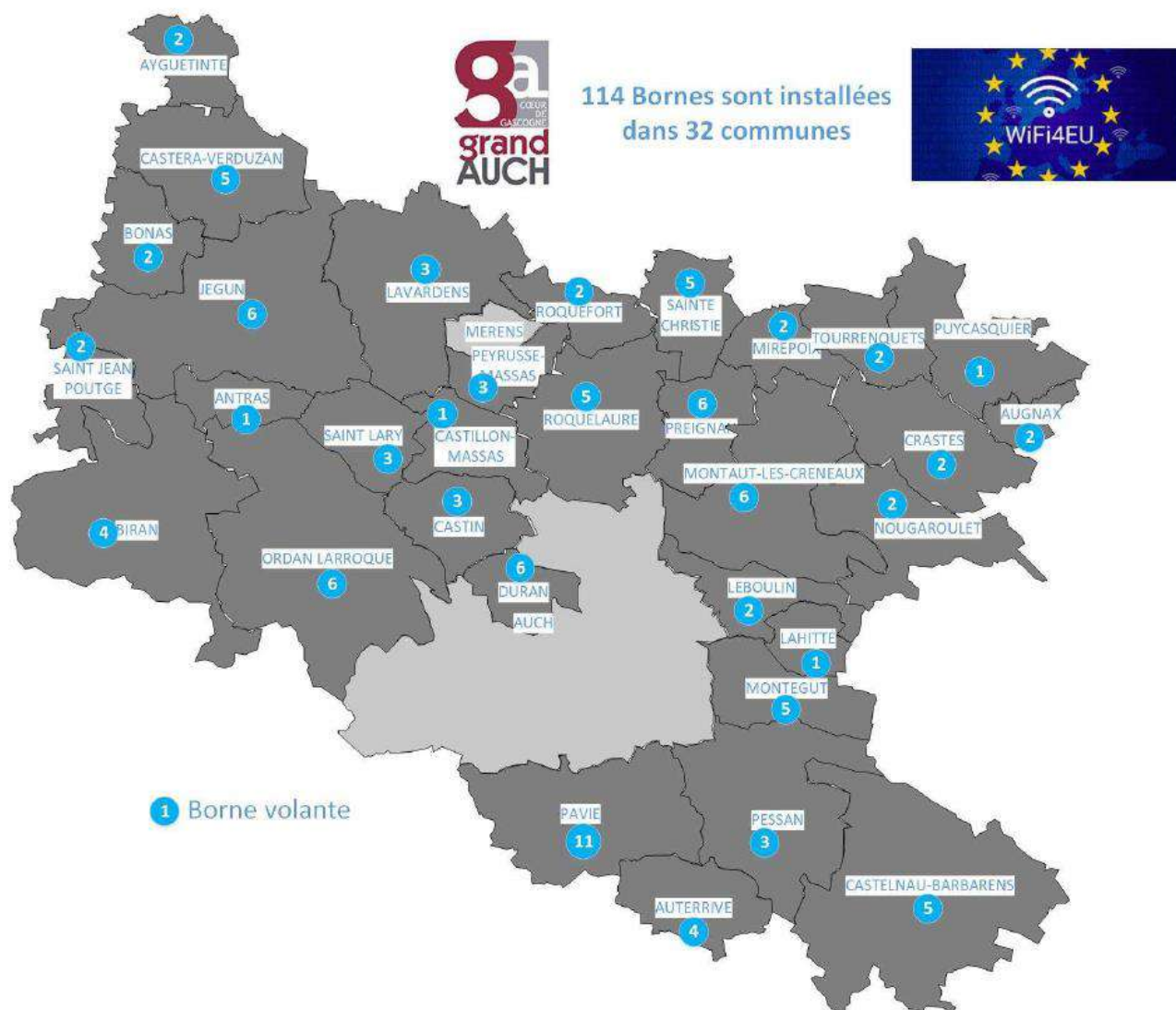




Tableau de couverture wifi par commune et type de lieux

|                      | Nb bornes | Mairies | Salles des fêtes | Ecoles | Salles de sport | terrains de sport  | Commerces                    | Lieux associatifs / culturels / touristiques | Lieux de passages / détente       |
|----------------------|-----------|---------|------------------|--------|-----------------|--------------------|------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|
| ANTRAS               | 1         | X       | X                |        |                 |                    |                              |                                              | Airial                            |
| AUGNAX               | 2         | X       |                  |        |                 |                    |                              |                                              | Place de l'église                 |
| AUTERRIVE            | 4         | X       | X                | X      |                 | Boulodrome         | Restaurant                   | Club house pétanque                          | Bord de Gers                      |
| AYGUETINTE           | 2         | X       | X                |        |                 |                    |                              |                                              |                                   |
| BIHAN                | 4         | X       | X                |        |                 |                    |                              | Centre culturel / gîte                       | Autour de l'église                |
| BONAS                | 2         | X       | X                |        |                 |                    | Boulodrome                   |                                              | tables pique-nique                |
| CASTELNAU-BARBARENS  | 5         | X       | X                |        |                 |                    | Bar                          | Point lecture / point information tourisme   | Parking du marché                 |
| CASTERA-VERDUZAN     | 5         | X       |                  | X      | X               | Foot / City        | Bar/Restaurants              | Club house foot                              | Parc lanelongue / base de loisirs |
| CASTILLON-MASSAS     | 1         | X       | X                | X      |                 | Tennis             |                              |                                              | Belvédère                         |
| CASTIN               | 3         | X       | X                |        |                 |                    |                              | Foyer                                        | Kiosque, aire de jeux             |
| CRASTES              | 2         | X       | X                |        |                 |                    |                              |                                              | parc                              |
| DURAN                | 6         | X       | X                |        |                 | Foot/City          |                              | Maison des associations, Club house chasse   | Aire de covoiturage, aire de jeux |
| JEGUN                | 6         | X       | X                |        | X               |                    | zone des halles, épicerie    |                                              | Place du kiosque                  |
| LAHITTE              | 1         | X       | X                |        |                 | Boulodrome, basket |                              |                                              |                                   |
| LAVARDENS            | 3         | X       | X                | X      |                 |                    | Restaurants                  | zone de l'église                             | Rue principale                    |
| LEBOULIN             | 2         | X       | X                |        |                 | Tennis             |                              |                                              |                                   |
| MIREPOIX             | 2         | X       | X                |        | X               |                    |                              |                                              | Place centrale                    |
| MONTAUT-LES-CRENEAUX | 6         | X       | X                | X      | X               | Foot               | Place du marché              | Halles / Rue centrale, l'église, le château  | aire de jeux                      |
| MONTEGUT             | 5         | X       | X                |        |                 | Foot               |                              |                                              | jardin à croquer                  |
| NOUGAROLET           | 2         |         | X                |        |                 |                    |                              | café associatif, Local des associations      | parking salle des fêtes           |
| ORDAN-LARROQUE       | 6         | X       | X                | X      | X               | Foot               |                              |                                              | Square                            |
| PAVIE                | 11        |         | X                | CFA    |                 | Foot/skatePark     | place du marché              | Centre culturel                              | aire de jeux bord de Gers         |
| PESSAN               | 3         | X       |                  | X      |                 |                    |                              |                                              | tables pique-nique de l'école     |
| PEYRUSSE MASSAS      | 3         | X       | X                |        |                 |                    |                              |                                              | camping-cars, belvédère           |
| PREIGNAN             | 6         | X       | X                |        |                 | Foot/Boulodrome    | alimentaire, Station service | Maison des associations                      | aire covoiturage, camping-cars    |
| PUYCASQUIER          | 1         | X       |                  |        |                 |                    | Halles, épicerie             |                                              |                                   |
| ROQUEFORT            | 2         | X       | X                |        |                 | Basket/Boulodrome  |                              |                                              | étang                             |
| ROQUELAURE           | 5         | X       | X                | X      |                 | City/Tennis        |                              | Salle des associations                       | Esplanade du château              |
| SAINTE CHRISTIE      | 5         | X       | X                | X      |                 | Foot/Boulodrome    |                              |                                              | Aire de jeux, pique-nique         |
| SAINT LARY           | 3         | X       | X                |        |                 | Boulodrome         |                              |                                              |                                   |
| SAINT JEAN POUTGE    | 2         | X       | X                | X      |                 | Boulodrome/Tennis  | Epicerie, restaurant         |                                              | Parking poids lourds              |
| TOURRENQUETS         | 2         | X       | X                |        |                 |                    |                              |                                              |                                   |

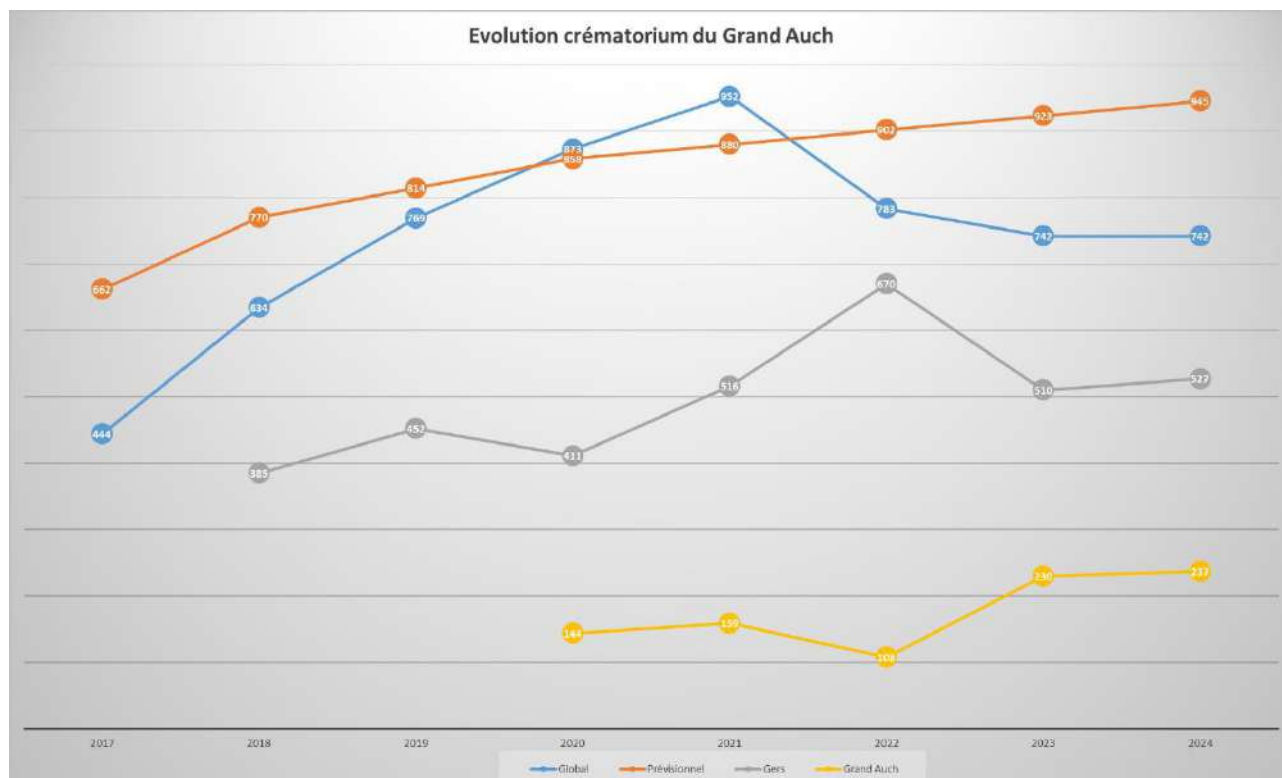
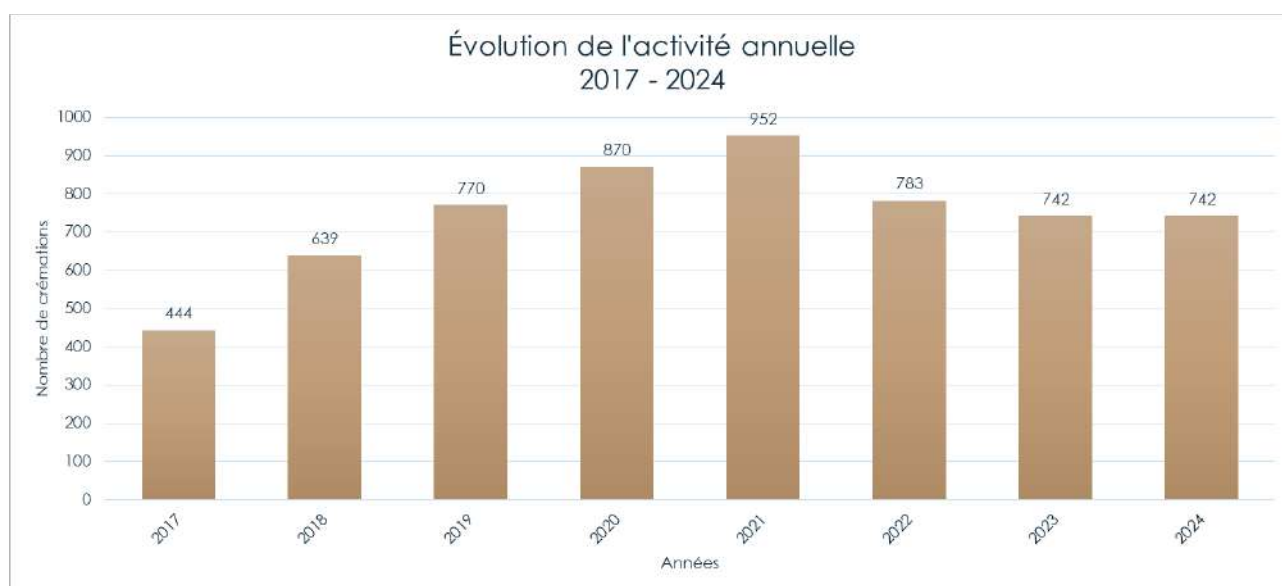


## CREMATORIUM

La communauté d'Agglomération a porté le projet de création d'un crématorium au lieu-dit « la Bourdette », route de Roquelaure à Auch. La pratique de la crémation concernait 34 % des décès en France en 2013 et tend à se développer. Or, il n'existait pas de site dédié dans le département du Gers.

La construction et la gestion du crématorium ont été confiées par délibération du 11 septembre 2014 à la société Omnium de Gestion et de Financement (OGF), sous forme de concession, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). OGF a pris en charge le financement de cette opération, sans que cela ait d'incidence sur les finances de la collectivité. Ainsi, le crématorium a été mis en service en février 2017.

### Activité annuelle :



## SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES DROITS DES SOLS (ADS)

### Certificat d'Urbanisme (CUa) et Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

|                                           | 2015       | 2020       | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        |
|-------------------------------------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)   | 347        | 425        | 506         | 458         | 481         | 371         |
| Certificat Urbanisme d'information (CU a) | 451        | 571        | 690         | 709         | 543         | 882         |
| <b>Sous-total</b>                         | <b>798</b> | <b>996</b> | <b>1196</b> | <b>1167</b> | <b>1024</b> | <b>1023</b> |

L'année 2024 a été marquée par une forte hausse des demandes de Certificat d'urbanisme d'information (CUa), avec toutefois un nombre disproportionnel de Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). Cette importante différence s'explique par une baisse des ventes, à l'échelle nationale, qu'il s'agisse de terrains à bâtir ou de biens immobiliers.

La facilitation des démarches par voie électronique est un facteur pouvant expliquer le grand nombre de demandes de CUa. Cependant, la hausse peut aussi témoigner d'un intérêt porté par les administrés sur le caractère constructible de leurs terrains. Le CUa est en effet un document officiel contenant une multitude d'informations utiles : zonage, servitudes, existence ou non d'un droit de préemption, etc.

Ce phénomène de hausse se retrouve également pour les demandes d'autorisation d'urbanisme instruites par la communauté d'Agglomération.

### Autorisations d'urbanisme : CUB, DP, PC, PD ET PA

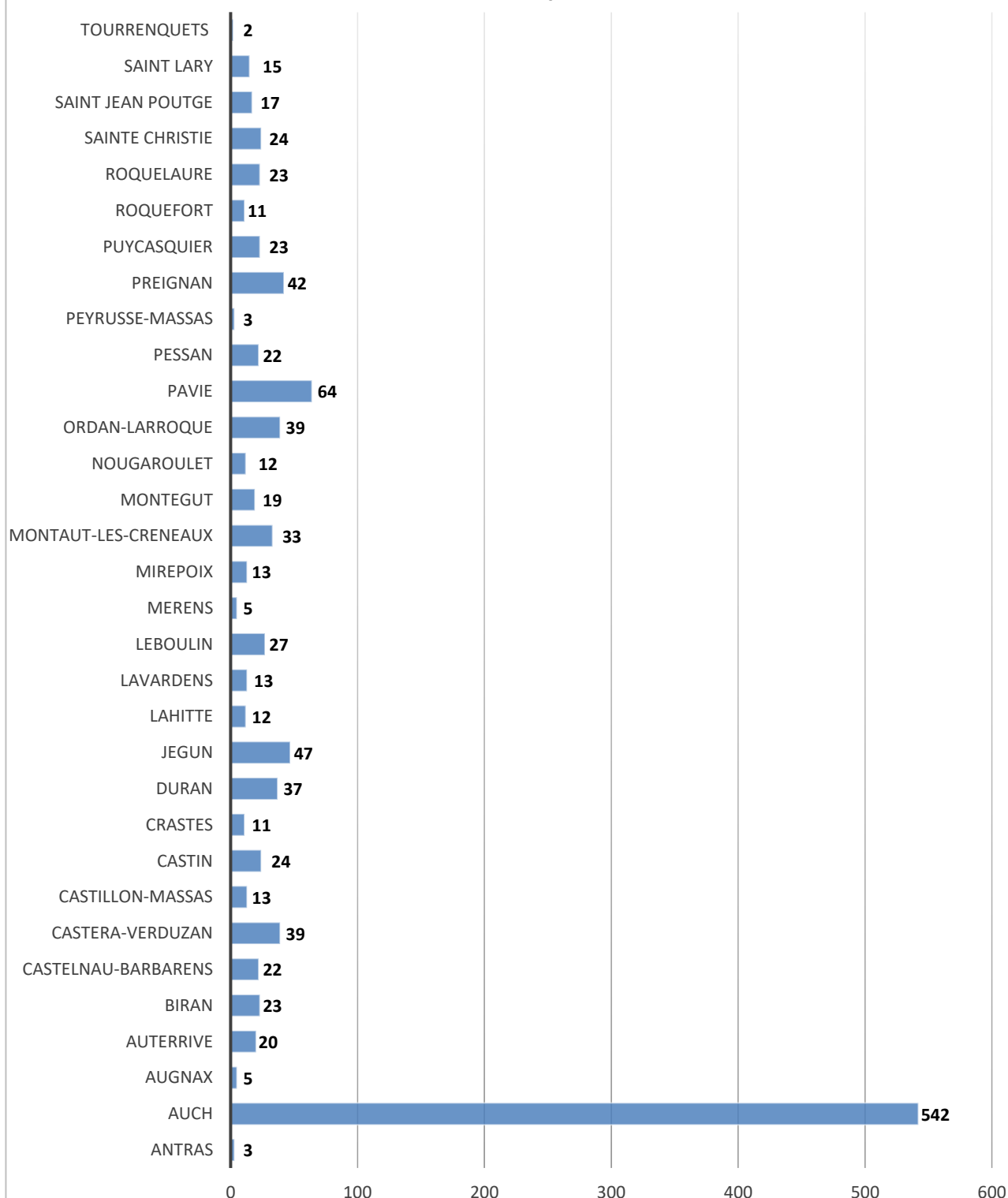
Le nombre de dossiers traités par le service Urbanisme ADS est en hausse depuis 2019, suivant une tendance que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire national.

Les données chiffrées correspondent uniquement aux dépôts de dossiers, et non au nombre d'autorisations délivrées à l'issue de l'instruction.

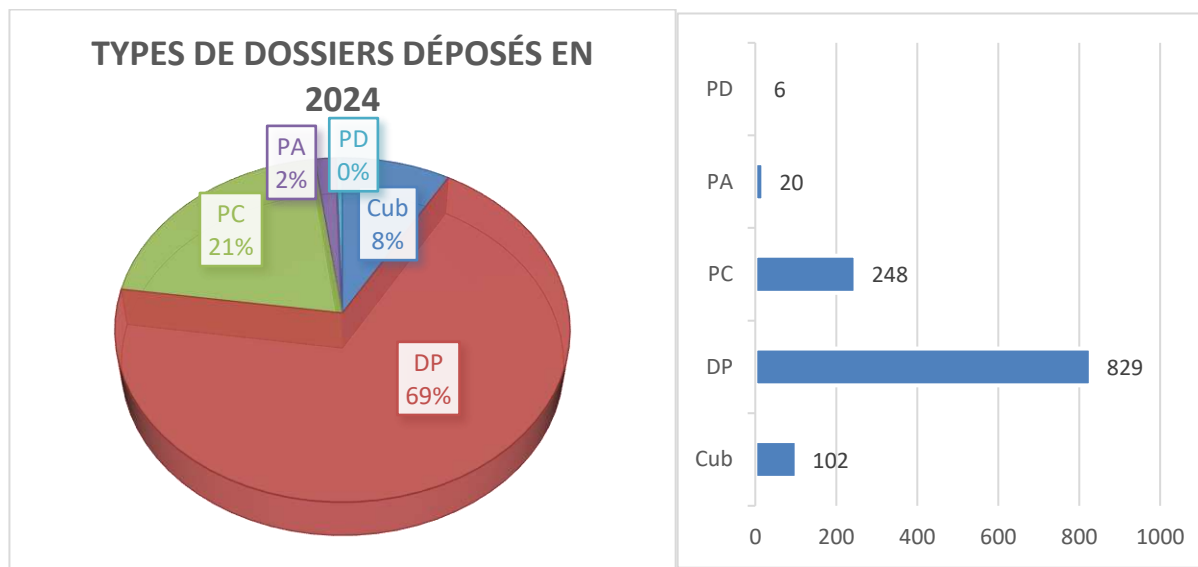
|                                             | 2019 | 2020   | 2021   | 2022   | 2023   | 2024   |
|---------------------------------------------|------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de dossiers                          | 754  | 802    | 1094   | 1031   | 1126   | 1205   |
| Différence par rapport à l'année précédente | /    | +48    | +292   | -63    | +95    | +79    |
| Différence en %                             | /    | +6.37% | +36.41 | -5.75% | +9.21% | +7.02% |

La répartition du nombre de dossiers par commune conserve la même tendance qu'en 2023, à savoir une proportionnalité avec le nombre d'habitants.

## Dossiers déposés et instruits par commune en 2024 (Cub, DP, PA, PC, PD)



Les déclarations préalables sont principalement en hausse, tout particulièrement celles portant sur les projets de panneaux photovoltaïques.



### Organisation du service

L'année 2024 a été troublée par le départ d'agents, entraînant des difficultés quant à l'instruction de l'ensemble des dossiers déposés. Une convention a été signée entre la communauté d'Agglomération et un prestataire extérieur, pour pallier le manque d'effectifs.

Un nouvel agent d'accueil est venu renforcer le service au mois de décembre, assistant notamment les instructeurs dans les tâches administratives. Il a également pour mission d'accueillir le public auscitain, pour les demandes relatives à l'urbanisme. Les autres communes membres conservent leur compétence de primo-contact avec leurs administrés et les éventuels porteurs de projet.

### Perspectives futures

Des recrutements sont prévus pour que le service soit de nouveau au complet, en étant composé de 4 instructeurs, 1 agent d'accueil et 1 chef de service. Le recours au prestataire extérieur diminuera progressivement avec l'arrivée de nouveaux instructeurs.

Le déménagement du service au siège de l'Agglomération (1 rue Darwin à Auch) est prévu pour le mois de février 2025. Les locaux seront notamment partagés avec le service Planification, Habitat et Logement, afin de favoriser un travail collaboratif.

Le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a en effet été approuvé par le conseil communautaire lors de la séance du 26 septembre 2024.

Les services Urbanisme et Planification seront ainsi amenés à travailler conjointement, tout au long de cette procédure.

L'activité du service en 2025 devrait suivre la tendance des deux dernières années.

## Annexes

### ANNEXE 1 : Tableau des effectifs des emplois permanents au 01/01/2024

| CADRE D'EMPLOI                          | GRADE                                              | CAT | SITUATION AU 01/01/2024 |           | POSTES RESTANTS |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------|-----|-------------------------|-----------|-----------------|
|                                         |                                                    |     | TOTAL                   | POURVUS   |                 |
| <b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>           |                                                    |     |                         | <b>39</b> |                 |
| <b>EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF</b> | Directeur Général des Services 40 à 80 milles hab  |     | 1                       | 1         | 0               |
|                                         | Directeur Général des Services TNC (12H15)         |     | 1                       | 0         | 1               |
|                                         | Directeur Général des Services Adjoint             |     | 3                       | 3         | 0               |
|                                         | Directeur Général des Services Adjoint TNC (19h15) |     | 1                       | 0         | 1               |
|                                         |                                                    |     | <b>6</b>                | <b>4</b>  |                 |
| <b>ADMINISTRATEUR</b>                   | Administrateur Général                             |     | 1                       | 0         | 1               |
|                                         | Administrateur                                     |     | 0                       | 0         | 0               |
|                                         |                                                    |     | <b>0</b>                | <b>0</b>  |                 |
| <b>ATTACHE TERRITORIAL</b>              | Attaché Hors classe TNC (19h15)                    | A   | 1                       | 0         | 1               |
|                                         | Attaché Principal                                  |     | 2                       | 2         | 0               |
|                                         | Attaché Territorial                                |     | 6                       | 5         | 1               |
|                                         | CDD 3 ans Attaché territorial                      |     | 1                       | 1         | 0               |
|                                         | CDD 3 ans Attaché territorial                      |     | 1                       | 0         | 1               |
|                                         | Attaché Territorial TNC (17h30)                    |     | 1                       | 1         | 0               |
|                                         |                                                    |     | <b>11</b>               | <b>9</b>  |                 |
| <b>REDACTEUR TERRITORIAL</b>            | Rédacteur Principal 1ère classe                    | B   | 3                       | 3         | 0               |
|                                         | Rédacteur Principal 2ème classe                    | B   | 0                       | 0         | 0               |
|                                         | CDD 3 ans Rédacteur territorial                    | B   | 1                       | 1         | 0               |
|                                         | CDD 3 ans Rédacteur territorial                    | B   | 1                       | 0         | 1               |
|                                         | CDD 3 ans Rédacteur territorial                    | B   | 1                       | 1         | 0               |
|                                         | CDD 3 ans Rédacteur territorial                    | B   | 1                       | 0         | 1               |
|                                         | CDD 3 ans Rédacteur territorial                    | B   | 1                       | 0         | 1               |
|                                         | Rédacteur Territorial                              | B   | 6                       | 3         | 3               |
|                                         |                                                    |     | <b>14</b>               | <b>8</b>  |                 |
| <b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>            | Adjoint Administratif Principal 1CI TNC (17h30)    | C   | 1                       | 1         | 0               |
|                                         | Adjoint Administratif Principal 1CI                | C   | 9                       | 9         | 0               |
|                                         | Adjoint Administratif Principal 2CI                | C   | 2                       | 2         | 0               |
|                                         | Adjoint Administratif Principal 2CI TNC (28h)      | C   | 1                       | 1         | 0               |
|                                         | Adjoint Administratif Principal 2CI TNC (17h30)    | C   | 1                       | 1         | 0               |
|                                         | Adjoint Administratif territorial                  | C   | 7                       | 4         | 3               |
|                                         | Adjoint Administratif territorial TNC (28H)        | C   | 1                       | 0         | 1               |
|                                         | Adjoint Administratif territorial TNC (17h30)      | C   | 0                       | 0         | 0               |
|                                         | Adjoint Administratif territorial TNC (7h)         | C   | 1                       | 0         | 1               |
|                                         |                                                    |     | <b>23</b>               | <b>18</b> |                 |
| <b>FILIERE TECHNIQUE</b>                |                                                    |     |                         | <b>69</b> |                 |
| <b>EMPLOI FONCTIONNEL TECHNIQUE</b>     |                                                    |     |                         |           |                 |
|                                         | Directeur Général des Services Techniques          |     | 1                       | 0         | 1               |



|                                                              |                                                   |   |    |    |   |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---|----|----|---|
|                                                              |                                                   |   | 1  | 0  |   |
| INGENIEUR<br>TERRITORIAL                                     | Ingénieur Principal                               | A | 1  | 1  | 0 |
|                                                              | Ingénieur Territorial                             | A | 2  | 2  | 0 |
|                                                              |                                                   |   | 3  | 3  |   |
| TECHNICIEN<br>TERRITORIAL                                    | Technicien Principal 1ère classe                  | B | 3  | 2  | 1 |
|                                                              | Technicien Principal 1ère classe TNC (21h)        | B | 1  | 0  | 1 |
|                                                              | Technicien Principal 2ème classe                  | B | 2  | 2  | 0 |
|                                                              | Technicien Territorial                            | B | 5  | 3  | 2 |
|                                                              | CDD Technicien - 3 ans                            | B | 1  | 1  | 0 |
|                                                              | CDD Technicien - 3 ans                            | B | 1  | 1  | 0 |
|                                                              |                                                   |   | 13 | 9  |   |
| AGENT DE MAITRISE                                            | Agent de Maitrise Principal                       | C | 8  | 8  | 0 |
|                                                              | Agent de Maitrise                                 |   | 4  | 4  | 0 |
|                                                              |                                                   |   | 12 | 12 |   |
| ADJOINT TECHNIQUE<br>TERRITORIAL                             | Adjoint Technique Principal 1ère classe           | C | 15 | 14 | 1 |
|                                                              | Adjoint Technique Principal 1ère classe TNC 28h   |   | 1  | 1  | 0 |
|                                                              | Adjoint Technique Principal 2ème classe           |   | 11 | 9  | 2 |
|                                                              | Adjoint Technique Principal 2ème classe (32h)     |   | 1  | 0  | 1 |
|                                                              | Adjoint Technique Principal 2ème classe (21H)     |   | 1  | 1  | 0 |
|                                                              | Adjoint Technique Principal 2ème classe TNC (13h) |   | 1  | 0  | 1 |
|                                                              | Adjoint Technique territorial                     |   | 19 | 17 | 2 |
|                                                              | Adjoint Technique territorial TNC (32h)           |   | 3  | 2  | 1 |
|                                                              | Adjoint Technique territorial TNC (28h)           |   | 2  | 1  | 1 |
|                                                              | Adjoint Technique territorial TNC (21h)           |   | 1  | 0  | 1 |
|                                                              | Adjoint Technique territorial TNC (15h30)         |   | 2  | 0  | 2 |
|                                                              | Adjoint Technique territorial TNC (11h70)         |   | 1  | 0  | 1 |
|                                                              | Adjoint Technique territorial TNC (9h20)          |   | 1  | 0  | 1 |
|                                                              |                                                   |   | 59 | 45 |   |
| FILIERE<br>CULTURELLE                                        |                                                   |   |    | 28 |   |
| CONSERVATEUR DU<br>PATRIMOINE                                | Conservateur du patrimoine chef                   | A | 1  | 1  | 0 |
|                                                              |                                                   |   | 1  | 1  | 0 |
| CONSERVATEUR DE<br>BIBLIOTHEQUE                              | Conservateur de la bibliothèque en chef           | A | 1  | 0  | 1 |
|                                                              |                                                   |   | 1  | 0  | 1 |
|                                                              | Attaché principal de conservation du patrimoine   | A | 1  | 1  | 0 |
| ATTACHE<br>TERRITORIAL DE<br>CONSERVATION DE<br>PATRIMOINE   | Attaché de conservation de Patrimoine             | A | 1  | 0  | 1 |
|                                                              |                                                   |   | 1  | 1  | 1 |
| ATTACHE<br>TERRITORIAL DE<br>CONSERVATION DE<br>BIBLIOTHEQUE | Attaché de conservation de Bibliothèque           | A | 1  | 0  | 1 |
|                                                              |                                                   |   | 1  | 0  | 1 |
| BIBLIOTHECAIRE                                               | Bibliothécaire                                    | A | 2  | 0  | 2 |
|                                                              |                                                   |   | 2  | 0  | 2 |
| ASSISTANT DE<br>CONSERVATION                                 | Assistant de conservation Principal 1ère classe   | B | 1  | 1  | 0 |
|                                                              | Assistant de conservation Principal 2ème classe   |   | 5  | 4  | 1 |

|                                            |                                                                |   |           |            |          |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---|-----------|------------|----------|
|                                            | Assistant de conservation                                      |   | 4         | 3          | 1        |
|                                            |                                                                |   | <b>10</b> | <b>8</b>   | <b>2</b> |
| <b>ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b> | Assistant d'enseignement artistique principal 1ère CI          | B | 5         | 4          | 1        |
|                                            | Assistant d'enseignement artistique ppl 1ère CI TNC (26h25)    |   | 0         | 0          | 0        |
|                                            | Assistant d'enseignement artistique ppl 1ère CI TNC (21h)      |   | 1         | 1          | 0        |
|                                            | Assistant d'enseignement artistique ppl 1ère CI TNC (12h25)    |   | 0         | 0          | 0        |
|                                            | Assistant d'enseignement artistique ppl 1ère CI TNC (15h)      |   | 1         | 0          | 1        |
|                                            | Assistant d'enseignement artistique ppl 1ère CI TNC (17h30)    |   | 1         | 0          | 1        |
|                                            | Assistant d'enseignement artistique principal 2ème CI          |   | 2         | 2          | 0        |
|                                            | Assistant d'enseignement artistique                            |   | 1         | 1          | 0        |
|                                            |                                                                |   | <b>11</b> | <b>8</b>   |          |
| <b>ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE</b>   | Adjoint territorial du Patrimoine Principal 1ère CI            | C | 4         | 2          | 2        |
|                                            | Adjoint territorial du Patrimoine Ppal 1ère CI TNC (17H30)     |   | 1         | 1          | 0        |
|                                            | Adjoint territorial du Patrimoine Principal 2ème CI            |   | 1         | 0          | 1        |
|                                            | Adjoint territorial du Patrimoine TNC (20h)                    |   | 1         | 1          | 0        |
|                                            | Adjoint territorial du Patrimoine TNC (25h)                    |   | 1         | 1          | 0        |
|                                            | Adjoint territorial du Patrimoine                              |   | 8         | 5          | 3        |
|                                            |                                                                |   | <b>16</b> | <b>10</b>  |          |
| <b>FILIERE ANIMATION</b>                   |                                                                |   |           | <b>144</b> |          |
| <b>ANIMATEUR</b>                           | Animateur Principal 1ère CI                                    | B | 4         | 4          | 0        |
|                                            | Animateur Principal 2ème CI                                    | B | 0         | 0          | 0        |
|                                            | Animateur                                                      |   | 7         | 6          | 1        |
|                                            | CDD 3 ans Animateur                                            |   | 1         | 0          | 1        |
|                                            |                                                                |   | <b>12</b> | <b>10</b>  | <b>2</b> |
| <b>ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL</b>     | Adjoint territorial d'Animation Principal 1ère cl              | C | 39        | 39         | 0        |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Principal 1ère cl (33h)        |   | 1         | 1          | 0        |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Principal 1ère cl (31h30)      |   | 4         | 4          | 0        |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Principal 1ère cl (30h)        |   | 1         | 1          | 0        |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Principal 1ère cl (28h)        |   | 3         | 2          | 1        |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Ppal 1ère CI TNC (22h)         |   | 1         | 1          | 0        |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Principal 1ère cl TNC ( 17h30) |   | 1         | 0          | 1        |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Principal 1ère cl TNC ( 12H45) |   | 1         | 0          | 1        |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Principal 2eme cl              |   | 10        | 9          | 1        |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (33h)         |   | 2         | 0          | 2        |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (31h30)       |   | 2         | 1          | 1        |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CL TNC (30h)         |   | 1         | 0          | 1        |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (28h)         |   | 11        | 8          | 3        |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (25h)         |   | 1         | 0          | 1        |

|                                            |                                                          |   |            |            |   |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---|------------|------------|---|
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (24h30) |   | 1          | 1          | 0 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (21h)   |   | 1          | 1          | 0 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (11h90) |   | 1          | 0          | 1 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (10h30) |   | 2          | 1          | 1 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (6h66)  |   | 1          | 1          | 0 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation territorial              |   | 33         | 27         | 6 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (31h30)              |   | 3          | 1          | 2 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (30h)                |   | 0          | 0          | 0 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (28h)                |   | 25         | 25         | 0 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (22H75)              |   | 1          | 1          | 0 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (21h)                |   | 2          | 2          | 0 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (19H)                |   | 1          | 0          | 1 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (17h30)              |   | 3          | 1          | 2 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (15H54)              |   | 1          | 1          | 0 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (12H)                |   | 1          | 0          | 1 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (11H57 - 31,57%)     |   | 1          | 0          | 1 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (10H30)              |   | 1          | 1          | 0 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (9h)                 |   | 1          | 1          | 0 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (8h46 - 24,17%)      |   | 1          | 0          | 1 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (8h30)               |   | 2          | 2          | 0 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (6h)                 |   | 1          | 1          | 0 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (5h)                 |   | 2          | 0          | 2 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (4h90) CDI           |   | 1          | 1          | 0 |
|                                            | Adjoint territorial d'Animation TNC (2h30)               |   | 1          | 0          | 1 |
|                                            |                                                          |   | <b>165</b> | <b>134</b> |   |
| <b>FILIERE SOCIALE</b>                     |                                                          |   |            | <b>10</b>  |   |
| <b>CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF</b>           | Conseiller Socio-Educatif - CDI                          | A | 1          | 1          | 0 |
|                                            |                                                          |   | <b>1</b>   | <b>1</b>   |   |
|                                            |                                                          |   |            |            |   |
| <b>AGENT SOCIAL</b>                        | Agent social Territorial TNC (17h50)                     | C | 1          | 0          | 1 |
|                                            |                                                          |   | <b>1</b>   | <b>0</b>   |   |
| <b>EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS</b>        | Educateurs Jeunes Enfants Classe exceptionnelle          | A | 4          | 4          | 0 |
|                                            | Educateurs Jeunes Enfants TNC (7h)                       |   | 1          | 0          | 1 |
|                                            | <i>CDD 3 ANS - EJE TC</i>                                |   | 2          | 2          | 0 |
|                                            | Educateurs de Jeunes Enfants                             |   | 7          | 3          | 4 |
|                                            | Educateurs de Jeunes Enfants TNC (8h)                    |   | 1          | 0          | 1 |
|                                            |                                                          |   | <b>15</b>  | <b>9</b>   |   |
| <b>FILIERE SPORTIVE</b>                    |                                                          |   |            | <b>11</b>  |   |
| <b>CONSEILLER APS</b>                      | Conseiller territorial APS                               | A | 1          | 0          | 1 |
|                                            |                                                          |   | <b>1</b>   | <b>0</b>   |   |
| <b>EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES</b> | Educateur territorial des APS Principal de 1ere classe   | B | 4          | 4          | 0 |
|                                            | Educateur territorial des APS Principal de 2ème classe   |   | 2          | 2          | 0 |

|                                                       |                                                            |   |            |            |           |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---|------------|------------|-----------|
| <b>PHYSIQUES ET SPORTIVES</b>                         | Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives |   | 6          | 5          | 1         |
|                                                       |                                                            |   | <b>12</b>  | <b>11</b>  |           |
| <b>OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES</b> | Opérateurs des APS Principal                               | C | 1          | 0          | 1         |
|                                                       |                                                            |   | <b>1</b>   | <b>0</b>   |           |
| <b>MEDICO-SOCIALE</b>                                 |                                                            |   |            | <b>11</b>  |           |
| <b>CADRE DE SANTE</b>                                 | Cadre supérieur de santé                                   | A | 1          | 1          | 0         |
|                                                       | Cadre de santé                                             |   | 1          | 1          | 0         |
|                                                       |                                                            |   | <b>2</b>   | <b>2</b>   |           |
| <b>PUERICULTRICE CLASSE NORMALE</b>                   | Puéricultrice Classe Normale                               | A | 2          | 1          | 1         |
|                                                       | CDD 3 ans Puéricultrice                                    | A | 2          | 1          | 1         |
|                                                       |                                                            |   | <b>4</b>   | <b>2</b>   | <b>2</b>  |
|                                                       | Psychologue TNC (17h50)                                    | A | 1          | 0          | 1         |
|                                                       |                                                            |   | <b>1</b>   | <b>0</b>   |           |
| <b>INFIRMIERS TERRITORIAUX</b>                        | Infirmière en soins généraux                               | A | 1          | 0          | 1         |
|                                                       |                                                            |   | <b>1</b>   | <b>0</b>   |           |
| <b>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE</b>                     | Auxiliaire de Puériculture Classe supérieure               | C | 3          | 3          | 0         |
|                                                       | Auxiliaire de Puériculture Classe supérieure (15h50)       |   | 1          | 1          | 0         |
|                                                       | Auxiliaire de Puériculture Classe normale                  |   | 3          | 2          | 1         |
|                                                       | Auxiliaire de Puériculture Classe normale CDD 3 ans        |   | 1          | 1          | 0         |
|                                                       | Auxiliaire de Puériculture Classe normale TNC (28h)        |   | 1          | 0          | 1         |
|                                                       | Auxiliaire de Puériculture Classe normale TNC (15h30)      |   | 1          | 0          | 1         |
|                                                       |                                                            |   | <b>10</b>  | <b>7</b>   | <b>3</b>  |
|                                                       | <b>TOTAL GENERAL</b>                                       |   | <b>411</b> | <b>311</b> | <b>14</b> |
|                                                       |                                                            |   |            |            |           |
|                                                       |                                                            |   |            |            |           |
| <b>SANS CATEGORIE</b>                                 |                                                            |   |            |            |           |
| <b>SANS CATEGORIE</b>                                 | Contrat adulte relais                                      |   | 2          | 1          |           |
|                                                       | Service civique                                            |   | 1          | 1          |           |
|                                                       | Assistantes maternelles                                    |   | 17         | 12         |           |
|                                                       | Apprenti                                                   |   | 1          | 1          |           |
|                                                       |                                                            |   | <b>21</b>  | <b>15</b>  |           |
|                                                       | <b>TOTAL GENERAL</b>                                       |   | <b>432</b> | <b>326</b> |           |

## ANNEXE 2 : Comptes administratifs 2024

| LIBELLE                                                                        | FONCTIONNEMENT/EXPLOITATION |                       | INVESTISSEMENT       |                       | ENSEMBLE             |                       |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                                                                                | Dépenses ou déficits        | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL</b>                                   |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultat reporté                                                               |                             | 4 071 317,00          |                      | 485 862,64            |                      | 4 557 179,64          |
| Opérations de l'exercice                                                       | 33 620 690,85               | 35 137 857,14         | 4 460 801,38         | 7 567 695,39          | 38 081 492,23        | 42 705 552,53         |
| Totaux                                                                         | 33 620 690,85               | 39 209 174,14         | 4 460 801,38         | 8 053 558,03          | 38 081 492,23        | 47 262 732,17         |
| Résultat de clôture                                                            |                             | 5 588 483,29          |                      | 3 592 756,65          |                      | 9 181 239,94          |
| Restes à réaliser                                                              |                             |                       | 3 126 860,61         | 2 116 650,63          | 3 126 860,61         | 2 116 650,63          |
| Totaux cumulés                                                                 | 33 620 690,85               | 39 209 174,14         | 7 587 661,99         | 10 170 208,66         | 41 208 352,84        | 49 379 382,80         |
| Résultats définitifs                                                           |                             | 5 588 483,29          |                      | 2 582 546,67          |                      | 8 171 029,96          |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITE AUCH</b> |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultat reporté                                                               | 1 804,78                    |                       | 1 127 802,24         |                       | 1 129 607,02         |                       |
| Opérations de l'exercice                                                       | 1 140 307,48                | 1 140 307,28          | 1 140 307,28         | 1 136 527,28          | 2 280 614,76         | 2 276 834,56          |
| Totaux                                                                         | 1 142 112,26                | 1 140 307,28          | 2 268 109,52         | 1 136 527,28          | 3 410 221,78         | 2 276 834,56          |
| Résultat de clôture                                                            | 1 804,98                    |                       | 1 131 582,24         |                       | 1 133 387,22         |                       |
| Restes à réaliser                                                              |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Totaux cumulés                                                                 | 1 142 112,26                | 1 140 307,28          | 2 268 109,52         | 1 136 527,28          | 3 410 221,78         | 2 276 834,56          |
| Résultats définitifs                                                           | 1 804,98                    |                       | 1 131 582,24         |                       | 1 133 387,22         |                       |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZA DU MOULIOT</b>                        |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultat reporté                                                               | 97 355,82                   |                       |                      | 631 854,03            | 97 355,82            | 631 854,03            |
| Opérations de l'exercice                                                       | 282 587,65                  | 273 516,29            | 273 516,29           | 273 042,27            | 556 103,94           | 546 558,56            |
| Totaux                                                                         | 379 943,47                  | 273 516,29            | 273 516,29           | 904 896,30            | 653 459,76           | 1 178 412,59          |
| Résultat de clôture                                                            | 106 427,18                  |                       |                      | 631 380,01            |                      | 524 952,83            |
| Restes à réaliser                                                              |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Totaux cumulés                                                                 | 379 943,47                  | 273 516,29            | 273 516,29           | 904 896,30            | 653 459,76           | 1 178 412,59          |
| Résultats définitifs                                                           | 106 427,18                  |                       |                      | 631 380,01            |                      | 524 952,83            |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS</b>                   |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultat reporté                                                               |                             | 1 073 392,14          |                      | 571 494,49            |                      | 1 644 886,63          |
| Opérations de l'exercice                                                       | 3 319 532,49                | 2 843 903,25          | 24 435,73            | 127,00                | 3 343 968,22         | 2 844 030,25          |
| Totaux                                                                         | 3 319 532,49                | 3 917 295,39          | 24 435,73            | 571 621,49            | 3 343 968,22         | 4 488 916,88          |
| Résultat de clôture                                                            |                             | 597 762,90            |                      | 547 185,76            |                      | 1 144 948,66          |
| Restes à réaliser                                                              |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Totaux cumulés                                                                 | 3 319 532,49                | 3 917 295,39          | 24 435,73            | 571 621,49            | 3 343 968,22         | 4 488 916,88          |
| Résultats définitifs                                                           |                             | 597 762,90            |                      | 547 185,76            |                      | 1 144 948,66          |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE TRAITEMENT ET COLLECTE DES DECHETS</b>   |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultat reporté                                                               |                             | 1 123 179,10          |                      | 683 640,83            |                      | 1 806 819,93          |
| Opérations de l'exercice                                                       | 5 022 381,64                | 5 496 207,60          | 386 209,24           | 404 516,60            | 5 408 590,88         | 5 900 724,20          |
| Totaux                                                                         | 5 022 381,64                | 6 619 386,70          | 386 209,24           | 1 088 157,43          | 5 408 590,88         | 7 707 544,13          |
| Résultat de clôture                                                            |                             | 1 597 005,06          |                      | 701 948,19            |                      | 2 298 953,25          |
| Restes à réaliser                                                              |                             |                       | 439 650,00           |                       | 439 650,00           |                       |
| Totaux cumulés                                                                 | 5 022 381,64                | 6 619 386,70          | 825 859,24           | 1 088 157,43          | 5 848 240,88         | 7 707 544,13          |
| Résultats définitifs                                                           |                             | 1 597 005,06          |                      | 262 298,19            |                      | 1 859 303,25          |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE EAU</b>                                  |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultat reporté                                                               |                             | 84 558,03             |                      | 139 218,40            |                      | 223 776,43            |
| Opérations de l'exercice                                                       | 1 742 714,84                | 1 962 957,78          | 905 961,90           | 619 699,23            | 2 648 676,74         | 2 582 657,01          |
| Totaux                                                                         | 1 742 714,84                | 2 047 515,81          | 905 961,90           | 758 917,63            | 2 648 676,74         | 2 806 433,44          |
| Résultat de clôture                                                            |                             | 304 800,97            | 147 044,27           |                       |                      | 157 756,70            |
| Restes à réaliser                                                              |                             |                       | 274 861,09           |                       | 274 861,09           |                       |
| Totaux cumulés                                                                 | 1 742 714,84                | 2 047 515,81          | 1 180 822,99         | 758 917,63            | 2 923 537,83         | 2 806 433,44          |
| Résultats définitifs                                                           |                             | 304 800,97            | 421 905,36           |                       | 117 104,39           |                       |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP</b>                   |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultat reporté                                                               |                             | 931 594,80            |                      | 257 525,60            |                      | 1 189 120,40          |
| Opérations de l'exercice                                                       | 5 081 893,47                | 5 092 794,01          | 2 178 791,00         | 2 586 809,36          | 7 260 684,47         | 7 679 603,37          |
| Totaux                                                                         | 5 081 893,47                | 6 024 388,81          | 2 178 791,00         | 2 844 334,96          | 7 260 684,47         | 8 868 723,77          |
| Résultat de clôture                                                            |                             | 942 495,34            |                      | 665 543,96            |                      | 1 608 039,30          |
| Restes à réaliser                                                              |                             |                       | 482 511,05           |                       | 482 511,05           |                       |
| Totaux cumulés                                                                 | 5 081 893,47                | 6 024 388,81          | 2 661 302,05         | 2 844 334,96          | 7 743 195,52         | 8 868 723,77          |
| Résultats définitifs                                                           |                             | 942 495,34            |                      | 183 032,91            |                      | 1 125 528,25          |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE</b>                 |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultat reporté                                                               |                             | 145 067,41            |                      | 540 225,36            |                      | 685 292,77            |
| Opérations de l'exercice                                                       | 461 713,40                  | 470 850,01            | 568 249,27           | 499 002,60            | 1 029 962,67         | 969 852,61            |
| Totaux                                                                         | 461 713,40                  | 615 917,42            | 568 249,27           | 1 039 227,96          | 1 029 962,67         | 1 655 145,38          |
| Résultat de clôture                                                            |                             | 154 204,02            |                      | 470 978,69            |                      | 625 182,71            |
| Restes à réaliser                                                              |                             |                       | 315 245,42           |                       | 315 245,42           |                       |
| Totaux cumulés                                                                 | 461 713,40                  | 615 917,42            | 883 494,69           | 1 039 227,96          | 1 345 208,09         | 1 655 145,38          |
| Résultats définitifs                                                           |                             | 154 204,02            |                      | 155 733,27            |                      | 309 937,29            |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SPANC</b>                                |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultat reporté                                                               |                             | 25 828,54             |                      |                       |                      | 25 828,54             |
| Opérations de l'exercice                                                       | 63 938,97                   | 42 031,45             |                      | 3 712,00              | 63 938,97            | 45 743,45             |
| Totaux                                                                         | 63 938,97                   | 67 859,99             |                      | 3 712,00              | 63 938,97            | 71 571,99             |
| Résultat de clôture                                                            |                             | 3 921,02              |                      | 3 712,00              |                      | 7 633,02              |
| Restes à réaliser                                                              |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Totaux cumulés                                                                 | 63 938,97                   | 67 859,99             |                      | 3 712,00              | 63 938,97            | 71 571,99             |
| Résultats définitifs                                                           |                             | 3 921,02              |                      | 3 712,00              |                      | 7 633,02              |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF AGREGÉ TOUS BUDGETS</b>                                |                             |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultat reporté                                                               | 99 160,60                   | 7 454 937,02          | 1 127 802,24         | 3 309 821,35          | 1 226 962,84         | 10 764 758,37         |
| Opérations de l'exercice                                                       | 50 735 760,79               | 52 460 424,81         | 9 938 272,09         | 13 091 131,73         | 60 674 032,88        | 65 551 556,54         |
| Totaux                                                                         | 50 834 921,39               | 59 915 361,83         | 11 066 074,33        | 16 400 953,08         | 61 900 995,72        | 76 316 314,91         |
| Résultat de clôture                                                            | 108 232,16                  | 9 188 672,60          | 1 278 626,51         | 6 613 505,26          | 1 133 387,22         | 15 548 706,41         |
| Restes à réaliser                                                              |                             |                       | 4 639 128,17         | 2 116 650,63          | 4 639 128,17         | 2 116 650,63          |
| Totaux cumulés                                                                 | 50 834 921,39               | 59 915 361,83         | 15 705 202,50        | 18 517 603,71         | 66 540 123,89        | 78 432 965,54         |
| Résultats définitifs                                                           | 108 232,16                  | 9 188 672,60          | 1 553 487,60         | 4 365 888,81          | 1 250 491,61         | 13 143 333,26         |
| <b>RESULTAT CONSOLIDÉ EXCÉDENTAIRE</b>                                         |                             |                       |                      |                       |                      |                       |



